

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE RAPPORT À L'ESPACE DES FEMMES VIVANT SEULES EN  
COOPÉRATIVE D'HABITATION : LE CAS DE *LA LUCIOLE*

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

VALÉRIE RIOUX

JUIN 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Parce que sans elles ce mémoire n'aurait jamais pu voir le jour, je remercie les femmes de *La Luciole* qui m'ont ouvert toutes grandes les portes de leur coopérative d'habitation. Votre enthousiasme palpable à prendre part à la recherche m'a permis de poursuivre mon parcours académique avec une énergie renouvelée, sans laquelle, j'en suis convaincue, le processus de rédaction n'aurait pas été sans heurt. J'ai eu la chance de m'entretenir avec 11 femmes qui ont à cœur leur coopérative et dont la générosité des propos se reflète dans l'analyse. Merci de m'avoir fait confiance et de vous être prêtées au jeu, je vous en suis extrêmement reconnaissante.

Un merci tout spécial à Lise Arsenault du département de sociologie de l'UQÀM. Tes bons mots, ton regard rassurant et ta complicité m'ont été d'une aide précieuse dès le début du projet.

Je remercie Elsa Galerland, ma directrice de recherche, qui est à l'origine de ma découverte du féminisme matérialiste. Je me trouve sincèrement chanceuse d'avoir croisé ta route et d'avoir bénéficié de ton enseignement. Chacune de nos rencontres m'a soulagé du poids que la rédaction d'un mémoire fait pousser sur les épaules et chacun des points d'exclamation parsemant tes courriels a eu son effet : merci pour les encouragements continus, merci de m'avoir insufflé la confiance nécessaire à la poursuite de mes études.

Si la maîtrise n'a pas été de tout repos, j'ai toujours pu compter sur mes incroyables amies. Merci à Emely Lefrançois pour l'écoute attentive de mes réflexions tortueuses et pour les nombreux déjeuners partagés; à Jennifer Bélanger pour les vendredis-

croissants, les cafés et la relecture éclairée; à Valérie Huot pour l'audace féministe et les allers-retours joyeux en direction de l'université; à Rachel Gagné pour les soupers du dimanche et le rire réconfortant; à Marianne Desrochers pour les histoires rocambolesques et la détermination inspirante. Enfin, merci à ma copine, Élise Bourgeois-Lavoie, qui prend toujours le temps, pour moi. Je te remercie d'avoir activement participé au développement de ma pensée (même si ça voulait dire que tu y passerais ta soirée), d'être devenue sociologue juste pour me donner la réplique, de m'avoir empêchée de croire que je n'étais pas capable, d'avoir respecté mes silences. Ta sollicitude inépuisable aura gagné : j'ai réussi à terminer et je suis fière de moi. Merci à toutes de faire partie de mon quotidien.

Finalement, je remercie mes beaux-parents, Andrée et Sylvain, pour leur chaleur humaine, et surtout mes parents, Céline Beaulieu et Yvan Rioux, pour leur soutien indéfectible et leur amour inconditionnel. Merci pour tout.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	ii
LISTE DES ACRONYMES .....	vii
RÉSUMÉ .....	viii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
REVUE DE LITTÉRATURE .....	6
1.1 <i>Le droit à la ville</i> d’Henri Lefebvre (1968).....	6
1.2 Revoir la distinction entre sphère privée et sphère publique : des critiques féministes du droit à la ville .....	9
1.2.1 Pouvoir s’approprier l’espace et participer à sa production .....	9
1.2.2 <i>Le droit à habiter l’espace</i> pour repenser le droit à la ville.....	14
1.3 Mouvements sociaux pour le droit au logement : entre institutionnalisation et autonomie politique.....	17
1.3.1 Les coopératives d’habitation et l’innovation sociale .....	21
1.3.2 Les femmes et l’habitation communautaire .....	25
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	28
2.1 Les géographies féministes.....	29
2.1.1 Évolution de la discipline géographique en France et dans les pays anglophones .....	29
2.1.2 Évolution de la géographie féministe en contexte états-unien.....	30
2.2 La géographie sociale française et les rapports sociaux .....	32
2.3 La sociologie féministe matérialiste .....	34
2.3.1 Le mode de production domestique .....	34

2.3.2	Le sexage.....	37
2.4	La sociologie des rapports sociaux de sexe et le travail .....	39
2.4.1	La transversalité et l’historicité des rapports sociaux .....	40
2.4.2	La division sexuelle du travail comme base matérielle des rapports sociaux de sexe 41	
2.4.3	La consubstantialité et la co-extensivité des rapports sociaux.....	42
2.4.4	La (re)production des rapports sociaux et leurs déplacements .....	44
2.5	Construction des questions de recherche.....	46
2.6	Méthodologie.....	48
2.6.1	Choix du terrain de recherche .....	48
2.6.2	Recrutement .....	49
2.6.3	Portrait sociodémographique des participantes.....	50
2.6.4	Déroulement des entretiens .....	51
2.6.5	Matériau de recherche .....	51

### CHAPITRE III

	PORTRAITS DU QUARTIER, DE LA COOPÉRATIVE ET DES RÉSIDENTES : DES PARCOURS EN HABITATION SEXUÉS .....	55
3.1	Portrait du quartier Ste-Louise et de la coopérative d’habitation <i>La Luciole</i> ....	55
3.2	Retour sur la fondation de la coopérative : représentation des besoins en logement des femmes vivant seules .....	58
3.3	Des parcours en habitation sexués : la mise en couple, la séparation et le mal-logement comme motifs de déplacement.....	61
3.3.1	<i>Suivre son conjoint, puis revenir à Ste-Louise</i> .....	62
3.3.2	(Im)mobilités et mal-logement.....	65
3.3.3	Vivre seules, en coopérative .....	69

### CHAPITRE IV

	PRATIQUES SPATIALES DE LA SOLITUDE RÉSIDENTIELLE ET DE LA NON-MIXITÉ.....	70
4.1	La solitude résidentielle et le sentiment de liberté.....	71
4.1.1	Exemption du travail d’entretien d’autrui au sein de la sphère privée : court-circuiter la négociation de la distribution du travail domestique .....	72
4.1.2	Rapport à l’espace du logement .....	75
4.1.3	Rapport à l’espace de la ville .....	77
4.1.4	Rapport à soi : appropriation individuelle et autonomie.....	80
4.2	La non-mixité et le sentiment de sécurité .....	83

4.2.1	Sexisme et machisme : expériences vécues ou appréhendées .....	84
4.2.2	Violences physiques : expériences vécues ou appréhendées .....	85
4.2.3	Occupation de l'espace et stratégies d'évitement .....	87
4.3	La solitude résidentielle et la non-mixité pour comprendre le travail coopératif	91
CHAPITRE V		
	ORGANISATION DU TRAVAIL COOPÉRATIF .....	93
5.1	Investir la structure organisationnelle coopérative .....	96
5.1.1	Problèmes rencontrés .....	96
5.1.2	Division sexuelle du travail et reproduction des rapports sociaux de sexe	100
5.2	S'approprier la structure organisationnelle coopérative .....	103
5.2.1	Nouvelles pratiques et amélioration du fonctionnement.....	105
5.2.2	Être coachée ou se coacher soi-même : formalisation et collectivisation de nouvelles pratiques.....	106
5.3	Organisation du travail d'entretien des relations et d'autrui .....	109
5.3.1	Le travail de <i>care</i> et le travail domestique .....	110
5.3.2	Les niveaux individuel, interindividuel et collectif du travail de <i>care</i> .	111
5.3.3	Rapport au travail d'entretien des relations entre membres : une charge moins lourde que prévu.....	112
5.3.4	Rapport au travail d'entretien physique et psychique d'autrui : des solidarités ponctuelles .....	114
5.3.5	Collectivisation du travail de <i>care</i> .....	115
5.4	Les hommes en creux du travail coopératif.....	116
5.4.1	La logique de la complémentarité naturelle des sexes .....	116
5.4.2	La logique de la compétition entre les sexes.....	121
5.4.3	Quelle place pour les hommes dans le travail coopératif? .....	124
5.5	Des espaces de participation multiples et hiérarchisés .....	125
	CONCLUSION .....	127
	ANNEXE A GRILLE D'ENTRETIEN .....	140
	ANNEXE B NOUVELLES PRATIQUES FORMALISÉES.....	145
	BIBLIOGRAPHIE .....	150

## LISTE DES ACRONYMES

CA	Conseil d'administration
CQCH	Confédération québécoise des coopératives d'habitation
FECHIMM	Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
GRT	Groupe de ressources techniques
HLM	Habitation à loyer modique
ODV	<i>Orée-du vent</i> (OSBL d'habitation de l' <i>Orée-du-vent</i> )
OSBL d'habitation	Organisme sans but lucratif d'habitation
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
RCLALQ	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logements
SHQ	Société d'habitation du Québec

## RÉSUMÉ

En 2003, dans le quartier Ste-Louise, des femmes aspirant à améliorer leurs conditions de logement se réunissent pour jeter les premières pierres d'une coopérative d'habitation pour femmes vivant seules âgées de 50 ans et plus. Dix ans plus tard, la coopérative accueille ses premières résidentes; ce mémoire porte sur le rapport à l'espace d'une partie de ces femmes qui habitent présentement *La Luciole*. En fonction d'un cadre théorique problématisant le rôle de l'espace dans la (re)production des rapports sociaux sexe, les objectifs du modèle coopératif québécois en habitation sont revisités pour inclure une réflexion critique sur l'occupation sexuée des espaces et la division sexuelle du travail qui la sous-tend. Par le biais de l'analyse de 11 entretiens individuels réalisés auprès des résidentes, ce mémoire interroge le droit à la ville de ses femmes, ou plutôt leur *droit à habiter l'espace*, compris comme un droit collectif dont l'exercice est forcément structuré par les rapports sociaux. Après un retour sur les trajectoires résidentielles des participantes qui éclairent les dynamiques de pouvoir envers lesquelles la stabilité locative s'élève, l'analyse identifie ce qu'*habiter entre femmes seules* implique au quotidien et cible particulièrement les pratiques sociales de la solitude résidentielle et de la non-mixité. Finalement, la gestion active de la coopérative est examinée pour rendre visible le travail de *care* réalisé par les résidentes, ainsi que les représentations des hommes et des femmes générées par la mise au travail collective. L'existence de *La Luciole* suppose que certaines femmes veulent continuer à vivre seules pour vivre bien et que la hiérarchisation prescrite par la formule coopérative, à l'œuvre dans la division des tâches formelles, peut faire l'objet d'une contestation en vertu d'une réappropriation féministe de l'espace de son logement et de sa coopérative.

Mots clés : coopérative d'habitation, division sexuelle du travail, droit à la ville, espace public, espace privé, non-mixité, rapports sociaux de sexe, solitude résidentielle, travail coopératif

## INTRODUCTION

Au printemps 2017, la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain amorçait une réflexion sur les « obstacles systémiques rencontrés par les femmes » (FECHIMM, 2017) dans l'habitat coopératif. Si les femmes composent 61% des résident.e.s<sup>1</sup> des coopératives d'habitation au Québec (Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), 2017), leur représentation aux postes de présidente ou vice-présidente ne suivrait pas cette cadence tandis qu'elles seraient plus nombreuses que leurs homologues masculins, toute proportion gardée, à occuper le secrétariat. L'analyse de cette situation par la FECHIMM pointe que « plusieurs femmes se dirigent vers des postes, ou des responsabilités, qui confirment leurs savoirs et leurs aptitudes » et donc que « la répartition des rôles au sein de la coopérative s'en trouve stéréotypée » (FECHIMM, 2018a, p. 49). Ces constats ont alimenté mes réflexions, au départ de l'élaboration de ce projet de recherche, pour éventuellement servir de base à des questionnements touchant plus largement la connexité des coopératives d'habitation et du droit au logement, des femmes et de l'espace, de la sphère privée et de la sphère publique. J'ai pris conscience de la difficulté de confiner les questions relatives à l'habitation à l'intérieur d'un objectif de recherche étant donné que le logement est au cœur de la vie quotidienne, que la satisfaction du droit au logement agit comme un « *gateway to other rights*<sup>2</sup> » (Rolnik, 2014, p. 295) et que les problèmes de logement doivent être

---

<sup>1</sup> La féminisation des mots et expressions tout au long de ce mémoire a pour but de rendre visibles la présence et la contribution des femmes, autant dans les divers champs académiques mobilisés que dans les coopératives d'habitation. Toutefois, lorsque le masculin « neutre » est utilisé par les auteurs cités, j'ai intentionnellement négligé de féminiser afin que les critiques féministes de ces textes conservent toute leur portée. L'omission historique des femmes en sciences sociales, comme productrices de savoir et comme objet d'études, est par le fait même renforcée, avant d'être contestée.

<sup>2</sup> L'italique est de l'auteure.

positionnés à la fois comme « une cause et une conséquence de la pauvreté des femmes » (Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), 2010, p. 2). Par le fait même, j'ai compris qu'une part importante de la tâche de rédaction exigée consistait à savoir délimiter son objet d'intérêt : ce mémoire de maîtrise porte sur le modèle coopératif québécois en habitation – en tant qu'il présuppose une mise à mal des intérêts privés sur l'espace des villes et une manière de s'appropriier son milieu de vie et de participer à sa gestion – et le rapport à l'espace qu'il implique pour un groupe de femmes du quartier Ste-Louise habitant la coopérative *La Luciole*, destinée à loger des femmes vivant seules âgées de 50 ans et plus.

Dans les pays occidentaux, la baisse du taux de natalité et l'allongement de l'espérance de vie donnent lieu à l'augmentation de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus. Au Québec, en 2001, cette tranche d'âge formait 13% de la population, pour un pourcentage de 18,5% en 2017 (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2017). Parmi cette population, les femmes, qui sont plus nombreuses à vivre plus longtemps, seraient plus sujettes à vivre seules, et ce dès l'âge de 50 ans (Gascon et Olazabal, 2011). En raison des inégalités socioéconomiques sexuées, le taux de femmes seules âgées de 65 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté s'élèverait, au Canada, à 41,5% (Gascon et Olazabal, 2011). Il n'est donc pas étonnant que leur accès à la propriété immobilière en soit affecté. À tout âge, les femmes sont plus nombreuses à être locataires que les hommes : 46% des ménages ayant une femme comme principal soutien financier seraient locataires contre 33,5% des ménages soutenus par un homme (FRAPRU, 2019, p. 4). Pour résumer la situation, « les femmes âgées sont donc plus nombreuses, plus pauvres et plus seules » (Labit, 2009, p. 248), ce qui explique leur surreprésentation au sein du logement social et des coopératives d'habitation où 50% des femmes vivent seules comparativement à 40% des hommes (CQCH, 2017, p. 18).

Quand le récit des dédales dans lesquels sont pris les groupes de citoyen.ne.s démarrant leur projet de logement alternatif est repris par la sphère médiatique, l'importance de

développer un modèle en habitation axé sur l'esprit communautaire et l'entraide est mise de l'avant, particulièrement lorsqu'il est question des groupes de femmes vieillissantes (Addley, 2015; Trealeaven, 2017). En plus de contrer l'isolement social qui toucherait plus durement les femmes, ce type d'habitat faciliterait la prise en charge par les pair.e.s, positionnant le logis au centre d'un réseau de personnes vivant les mêmes enjeux que soi, dans l'optique de créer une communauté solidaire, dans les bons comme dans les mauvais moments. Incarnant cette idée d'indépendance dans la vieillesse, des projets comme la Maison des Babayagas, où vivent exclusivement des femmes seules âgées de 60 à 80 ans, à Montreuil en France, poussent l'engagement citoyen au-delà des murs de l'immeuble où logent les co-habitanes en imaginant des initiatives diverses engageant la conversation avec le voisinage, voire la ville. Les Babayagas enseignent le français aux nouveaux arrivants, ouvrent leurs jardins solidaires, sont le lieu d'accueil de repas partagés et de soirées cinéma-discussion (<https://www.lamaisondesbabayagas.eu>; Trealeaven, 2017). Pour Thérèse Clerc (2007), fondatrice de la Maison, vivre une vieillesse comme cela subvertirait l'ordre des choses.

Par contre, au-delà des statistiques et de l'importance accordée au maintien des liens sociaux, les femmes derrière l'habitation solidaire sont le plus souvent prises comme un groupe donné à l'avance et leur présence dans ces projets est rarement pensée à l'aune des rapports sociaux de sexe. Les différents chapitres qui structurent ce mémoire veulent saisir le rapport dynamique des femmes à l'espace et replacer leur arrivée et leur implication en coopérative d'habitation dans la division sexuelle du travail dont les modalités, variant à l'échelle individuelle, sont régulées par la transversalité de la distribution hiérarchisée des hommes et des femmes dans l'ensemble du social.

Pour y arriver, le premier chapitre retrace les principes fondateurs de la notion de droit à la ville avancée par Henri Lefebvre (1968), pour ensuite s'attarder à certaines des critiques féministes ciblant les biais androcentriques de ces principes. À cet exposé s'ajoute un survol des théories de l'innovation sociale dans le champ de l'habitation

communautaire au Québec pour former la revue de littérature dont la synthèse délimite les angles morts qu'entend éclairer l'analyse. Le deuxième chapitre expose les cadres théoriques retenus qui font une place de choix aux rapports sociaux de sexe ainsi qu'à leur (re)production via l'organisation du travail – domestique et coopératif principalement – et de l'espace. Puis, une présentation des questions de recherches et du terrain de l'enquête introduit un bref portrait des résidentes rencontrées et du matériau recueilli. Le troisième chapitre marque le début de l'analyse des résultats qui s'attèle, dans un premier temps, à relever la manière dont les besoins en logement des femmes de plus de 50 ans sont dépeints par le groupe fondateur de *La Luciole* et, dans un deuxième temps, à mettre en perspective la stabilité locative engendrée par l'arrivée en coopérative d'habitation avec les trajectoires résidentielles des habitantes actuelles. L'objectif est de déterminer en quoi ces parcours en habitation sont sexués. Le quatrième chapitre considère la solitude résidentielle – individuelle – et la non-mixité – collective –, comme des pratiques spatiales marquées par les rapports sociaux de sexe; l'inscription différenciée des hommes et des femmes dans l'espace qu'elles donnent à voir y est revisitée sous l'angle des sentiments de liberté et de sécurité évoqués par les résidentes. Le cinquième chapitre, qui clôt l'analyse, traite du travail coopératif et de ses divisions, de son imbrication avec le travail de *care*, et des représentations des hommes et des femmes qui lui sont constitutives. La finalité poursuivie par cette partie est de rendre compte des recompositions des rapports sociaux de sexe et des catégories sexuées qui en émergent, en fonction de l'endossement de la structure coopérative et de son appropriation par les habitantes. En conclusion, les résultats sont rapportés à la littérature existante et les limites de la recherche sont discutées.

Malgré la volonté de saisir les logiques de co-construction de l'espace et des rapports sociaux, la présente recherche n'aura de choix que de se présenter sous la forme de segmentations; segmentations des rapports sociaux entre eux et des rapports spatiaux sur lesquels ils agissent et reposent. Mais cela ne revient pas à dire que la réalité à laquelle ces rapports renvoient est fragmentée. Cela signifie simplement que l'analyse

ne peut jamais rendre entièrement compte de la complexité du réel et qu'elle est forcément partielle vis-à-vis ce qu'elle oublie et partielle dans la manière de montrer ce qu'elle n'oublie pas. Ce qu'il faut retenir, c'est que le quotidien coopératif, tel qu'il tient place à *La Luciole*, sera toujours plus dynamique et vivant que ce que les prochaines pages laisseront croire en fixant, noir sur blanc, ce qui est en réalité toujours en mouvement.

## CHAPITRE I

### REVUE DE LITTÉRATURE

#### 1.1 *Le droit à la ville* d'Henri Lefebvre (1968)

En introduction de son ouvrage sur le droit à la ville, Henri Lefebvre (1968) expose son intention de politiser les « questions relatives à la ville et à la réalité urbaine » (p. 9). Il prend pour point de départ le constat que l'industrialisation massive a provoqué un bouleversement complet des finalités poursuivies par les acteurs sociaux de la ville, passant d'une logique basée sur la prééminence des usages humains à une « logique de rentabilité et de productivité qui détruit toute forme de créativité, de spontanéité, jusque dans la vie quotidienne » (Costes, 2010, p. 180). À la ville « œuvre » possédant une valeur d'usage s'impose désormais une ville « produit » qu'il qualifie de « morte » (Lefebvre, 1968, p. 108), centralisée autour du projet capitaliste et de sa rigueur bureaucratique. Or, selon lui, l'ère de cette ville industrielle tire à sa fin et se voit progressivement remplacée par ce qu'il nomme l'*urbain*, une réalité émergente qui ne porte plus spécifiquement autour de l'usine, mais qui s'immisce dans le quotidien et dont les ramifications s'étendent à l'ensemble des sphères de la vie, bien au-delà de la sphère économique du travail rémunéré (Costes, 2014). En d'autres mots, en admettant que l'industrialisation ait engendré une urbanisation massive, ce processus dépasse désormais largement les conditions initiales l'ayant provoqué (Carlos, 2012).

Lefebvre publie *Le droit à la ville* en 1968 en réaction à l'urbanisme fonctionnaliste régnant en France. L'éclatement de la ville qu'il dénonce s'illustre alors par la ségrégation de plus en plus marquée de certaines populations, par la création de *périphéries* où sont relégué.e.s ceux et celles à qui le droit à la *centralité* a été retiré. La ville appartient aux possédants et sert leurs intérêts au détriment de ses habitant.e.s (Carlos, 2012; Costes 2010). Dans la lignée de Lefebvre et inspiré de la même tradition marxiste, David Harvey (2008) insiste sur les possibilités offertes par l'espace de la ville en termes de réinvestissement du surproduit. Inhérente à la reproduction du système capitaliste, la possession de l'espace des villes s'avère essentielle à l'accumulation de richesses à l'ère de la néolibéralisation, ce qui en fait un terrain de luttes particulièrement fertile.

L'utopisme des ambitions de Lefebvre fait partie intrinsèque du droit à la ville qui proclame un renversement et appelle à la révolution. Son projet initial en est un radical ayant pour horizon le dépassement du capitalisme, ce que soulignent les travaux retraçant sa pensée (Carlos, 2012; Costes, 2010; Costes, 2014; Holm, 2014; Pereira et Perrin, 2011; Purcell, 2014; Harvey, 2008). C'est d'ailleurs en gardant en tête la charge contestataire de sa proposition que l'inscription du droit à la ville dans les diverses chartes et plans d'action est critiquée. Pour Mark Purcell (2014), les stratégies législatives qui passent nécessairement par une négociation avec l'État, et qui posent les bases d'une application du droit à la ville à l'intérieur des mécanismes institutionnels, ne sont pas en phase avec le projet politique que Lefebvre souhaitait voir naître; le droit à la ville n'est pas un droit pouvant être octroyé et additionné à la liste des droits garantis par les chartes, mais bien « an essential element of a wider political struggle for revolution » (p. 142). C'est un droit qui implique nécessairement une prise de conscience politique, qui tient compte du fait que si l'humain produit la société, il produit aussi l'espace, et que si ce dernier n'est pas naturellement donné, il peut être refaçonné. L'espace de la ville ne peut être légitimement soumis au droit à la propriété privée au détriment de l'intérêt collectif des habitant.e.s. Il doit être repris,

approprié au sens de « rendre propre » (Pereira et Perrin, 2011, p. 21), possédé collectivement plutôt qu'individuellement, utilisé autrement qu'en vertu d'une maximisation des profits. S'approprier, c'est se saisir pleinement du mode de l'autogestion collective, s'emparer de l'espace que l'on occupe pour prendre le contrôle de ses propres conditions d'existence (Purcell, 2014). *L'urbain* de Lefebvre possède donc deux faces qui s'opposent : il s'agit à la fois du réel et de l'idéal, du résultat de la dégradation du lien social et de l'espoir d'en voir émerger un espace de rencontres, du meilleur et du pire pouvant émaner de la reconfiguration urbaine à l'heure de la mondialisation néolibérale (Fontan et *al.*, 2012, p. 26). Avec l'urbain, il énonce ce qui est à faire et ce qui est en cours. Pour le dire avec Purcell (2014), « the urban as urgent utopia is a possible world that is keenly attuned to, but not limited by, present conditions » (p. 151).

Que le droit à la ville ait été pensé comme un des engrenages essentiels d'un mouvement plus grand que lui ne fait aucun doute. Nous aurons compris qu'il ne se contente pas de réformes et que son déploiement au sein de la société actuelle n'est pertinent qu'en se donnant le droit d'imaginer la fin de cette société. Lefebvre est clair quant aux acteurs capables de mettre en marche ce mouvement : « seuls des groupes, classes ou fractions de classes sociales capables d'initiatives révolutionnaires peuvent prendre en charge et mener jusqu'à plein accomplissement les solutions aux problèmes urbains » (Lefebvre, 1968, p. 115). C'est par le truchement de l'espace que se reproduisent les conditions nécessaires au maintien du système capitaliste et les contraintes qu'il impose à ceux qui ne sont pas propriétaires des moyens de production. Pour Lefebvre (1968), cette lutte doit être menée par « la classe ouvrière, seule capable de mettre fin à une ségrégation dirigée essentiellement contre elle » (p. 116). En résumé, le droit à la ville est un projet collectif et émancipateur s'opposant à la dépossession de l'espace des villes au profit du capitalisme et devant être porté par cette classe de personnes dépossédées.

## 1.2 Revoir la distinction entre sphère privée et sphère publique : des critiques féministes du droit à la ville

Dans son ouvrage *Crise urbaine et espaces sexués*, Jacqueline Coutras (1996) demande si « la séparation entre espaces-temps consacrés au travail professionnel et espaces-temps consacrés à la vie domestique et familiale perdurerait [...] sans la division sexuelle du travail » (p. 6) et amorce une réflexion sur l'organisation spatiale des villes industrialisées qu'elle juge fortement ancrée dans des rapports de sexe. Si « l'air de la ville », tout autant que le travail rémunéré, n'a pas libéré les femmes de leur oppression spécifique (Dagenais, 1980, p. 21), c'est que cette promesse reposait déjà sur des divisions socialement construites autour d'une production patriarcale de la ville. Ainsi, la reprise du droit à la ville par diverses actrices sociales aura généré son lot de critiques féministes. Ciblante la cécité de Lefebvre à l'endroit des femmes et de leur rapport à l'urbain, nombre de chercheuses ont démontré que la notion de droit à la ville se devait de tenir compte de ce qui se joue dans la sphère privée, celle de la maison, afin d'éviter de créer « a rather neutral “public” domain which is sterilized from any power relations and by that has no relevance to the realities of many women in cities » (Fenster, 2005, p. 221). L'utopie d'une ville comme lieu de rencontres et de créativité telle que célébrée à l'origine par Lefebvre se révèle donc peu adaptée pour penser le dépassement d'autres rapports sociaux que ceux opposant la classe ouvrière à la bourgeoisie (Dagenais, 1980; Purcell, 2009).

### 1.2.1 Pouvoir s'*approprier* l'espace et *participer* à sa production

Pour bénéficier d'un droit à la ville, selon l'analyse de Purcell (2003), les habitant.e.s dont parle Lefebvre devraient pouvoir se revendiquer d'un droit à l'*appropriation* et d'un droit à la *participation*. Il définit le droit à l'appropriation de la ville comme la possibilité de « live in, play in, work in, represent, characterize, and occupy urban space

in a particular city », c'est-à-dire de produire l'urbain au regard de ses besoins pour privilégier « its use value over and above its exchange value » (Purcell, 2003, p. 577-578). Dans une perspective féministe, la portée de ce droit à l'appropriation doit être nuancée en fonction des obstacles systémiques s'élevant devant les femmes au moment d'investir l'urbain parce que « les rapports sociaux de sexe produisent des villes qui, en effet, sont conçues et gouvernées par et pour les hommes » (Desroches et Trudelle, 2015, p. 481), en plus de servir des intérêts capitalistes.

Pour ce qui est du droit à la participation, il est défini comme la capacité d'avoir un « central role in decision-making surrounding the production of urban space » (Purcell, 2003, p. 578). Ce pouvoir décisionnel peut se déployer à différentes échelles, tant au niveau local, municipal, national que global. À cet égard, Desroches (2018) avance que

dans les situations où il y a des inégalités structurelles de richesse et de puissance, les espaces de participation auront tendance à renforcer ces asymétries puisque les populations privilégiées pourront marginaliser les voix des autres et ignorer leurs enjeux spécifiques (p. 6).

Ce faisant, plusieurs vont relever l'importance des impacts de la division sexuelle du travail et des violences faites aux femmes sur leurs usages de l'espace, mais également sur l'expression de leurs opinions et la place qui leur est réservée dans les espaces de participation (Dagenais, 1980; Fenster, 2005).

#### a) La division sexuelle du travail et le droit à la ville

Les manières par lesquelles les femmes investissent la ville au quotidien sont investiguées par nombre de théoriciennes qui, en portant leur attention sur ce qu'elles appellent la *everyday life*<sup>3</sup>, placent la trivialité des jours au centre de leurs réflexions

---

<sup>3</sup> Pour une brève revue de la littérature portant sur le concept de la *everyday life* et ses origines en philosophie, voir Vaiou et Lykogianni (2006).

afin de découvrir jusqu'où et comment les rapports sociaux de sexe organisent la mobilité des femmes et les modalités de leur inscription dans l'espace (Beebeejaun, 2017; Buckingham, 2010; Chau et *al.*, 2018; Fenster, 2005; Gilow, 2015; Haicault et Mazzella, 1996; Louargant, 2015; Vaiou et Lykogianni, 2006).

Une des conclusions principales résultant de l'analyse des pratiques spatiales quotidiennes des femmes concerne l'inadaptation des milieux de vie fréquentés par celles-ci en regard des responsabilités découlant du travail domestique leur incombant encore largement à ce jour. Louargant (2015), suite à l'observation de l'usage fait de plusieurs parcs de l'agglomération grenobloise, accuse la nécessité d'aller au-delà du dépouillement quantitatif des lieux – révélant qu'un nombre sensiblement équivalent d'hommes et de femmes fréquentent ces parcs – afin de se pencher sur ce que ces dernière.s y font. Elle constate non seulement que les femmes sont plus présentes près des aires de jeux pour enfants que les hommes, mais que la pratique de loisirs solitaires est davantage réservée aux hommes qui sont beaucoup plus nombreux à investir l'espace pour leur propre plaisir. Pour sa part, Tovi Fenster (2005) relie le sentiment d'appartenance développé par l'usage répétitif d'un lieu aux tâches domestiques accomplies par les mères qu'elle a rencontrées pour suggérer que l'appropriation de l'espace, pour ces femmes, se réalise selon leur « rôle de mères<sup>4</sup> » (p. 223), à la différence de leur conjoint pour qui être père ne procure pas le même attachement au quartier<sup>5</sup>. Ceci rejoint les résultats de Vaiou et Lykogianni (2006) qui, s'attardant à ce qui se passe à l'échelle du voisinage, rappellent le rôle joué par les femmes dans

---

<sup>4</sup> Traduction libre de « role as mothers » (Fenster, 2005, p. 223).

<sup>5</sup> Une décennie plus tôt, dans *Crise urbaine et espaces sexués*, Coutras (1996) avançait que « la proximité résidentielle [...] est le principal endroit du travail domestique; il est aussi celui des échanges de voisinage qui sont établis sur la base de la proximité géographique et sont réglés par le rythme et les intérêts familiaux. Tout y ramène et tout en part quand on examine les relations que les femmes nouent avec l'extérieur public – à la différence de ce qui se passe pour les hommes. C'est à partir de lui que les femmes appréhendent et se représentent la ville » (p. 22).

l'organisation de l'espace à proximité du domicile directement déterminé par « all kinds of 'duties' associated with family and kin » (p. 741).

Dès lors, quand les pratiques spatiales sont examinées aux prismes du genre et que la division sexuelle du travail est privilégiée pour expliquer en quoi les femmes font usage de l'espace public différemment des hommes, certains travaux concluent que l'organisation spatiale de la ville est déficiente puisqu'elle ne répond pas aux besoins des femmes issus de leurs responsabilités familiales. Des initiatives à l'origine de l'amélioration de l'accessibilité des espaces pour les personnes se déplaçant avec une poussette pour enfants ou encore de l'installation de tables à langer dans des toilettes publiques pour femmes font alors figure de combats politiques souhaitant transformer la planification urbaine pour accommoder les femmes ayant des enfants à charge<sup>6</sup> (Beebeejaun, 2017). Toutefois, d'autres travaux poussent la réflexion plus loin en critiquant la tendance à faire des femmes un « groupe cible » en « partant de constats factuels sur ce qu'elles font et comment elles se déplacent en ville, sans pour autant remettre en question les processus structurels des inégalités » (Hancock et Lieber, 2017, p. 18). La ville ne peut être pensée comme un simple support pour les pratiques spatiales sexuées au risque de durcir les rapports sociaux de sexe par une « meilleure intégration de la division sexuée du travail » dans la planification urbaine (Hancock et Lieber, 2017, p. 18).

Cette tension assignant l'amélioration de l'aménagement de l'espace parfois à une fin en soi et d'autres fois à un moyen facilitant la vie des femmes en vue d'un meilleur partage des tâches domestiques est illustrée par les objectifs du collectif féministe Matrix, formé dans la foulée du *New Architecture Movement* de la fin des années 1970 et revendiquant une plus grande redevabilité des architectes envers les usagèr.e.s des

---

<sup>6</sup> À ce propos, voir Parker (2011) pour sa revue historique des apports de celles qu'elle nomme les « material feminists » et qui « drew upon "naturalized" maternal and moral authority to [...] advocate for urban services » (p. 433), principalement au 19<sup>e</sup> siècle.

bâtiments conçus (Matrix, 1984). Jusqu'au début de la décennie 1990, ce groupe de femmes, majoritairement composé d'architectes et de personnes ayant une profession liée à l'urbanisme, se rencontre afin de penser l'environnement bâti et sa relation avec le contrôle social exercé sur les femmes.

L'analyse théorique du groupe mènera à un essai dont le titre est éloquent : *Making Space. Women and the Man Made Environment*. Ce que ces femmes visent, c'est une réappropriation de l'espace qu'elles jugent injustement pensé et construit par des hommes, sans égard à leurs intérêts. Leur revendication est double; elles veulent à la fois leur place dans les prises de décisions concernant l'aménagement de l'espace, tout comme elles veulent que ces décisions tiennent compte des besoins des femmes. Si leur argumentaire laisse croire à l'existence de besoins spécifiques relatifs à une « nature » féminine propre, elles attirent l'attention sur le paradoxe inhérent à ces « besoins féminins » dont la prise en compte pourrait renforcer le mythe de la domesticité : « The fact that within the home women have a greater degree of power than they have outside it reinforces the assumptions that a woman's place is in the home » (Matrix, 1984, p. 2). Elles renchérissent en pensant la satisfaction de ces besoins sur le long terme, en la considérant comme un des rouages d'un projet politique plus vaste :

« There may for instance be a contradiction between the needs and desires of many women now, and longer term aims. For example, we argue for more childcare facilities now to ease the burden on women of looking after children. But this does not mean that we think women should be solely responsible for children. We look in the long run to a more equal concern between women and men for looking after children » (Matrix, 1984, p. 9).

Les besoins des femmes sont ici des besoins que la fin de la division sexuelle du travail rendrait génériques<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> La fin de la division sexuelle du travail ne peut être pensée sans égard aux autres rapports sociaux : les rapports Nord/Sud, les rapports de race et les rapports de classe notamment sont décisifs au regard de l'analyse de l'évolution de l'organisation hiérarchisée du travail.

## b) Les violences sexistes et le droit à la ville

Un autre thème des recherches visant à rendre visible l'inscription différenciée des femmes dans l'espace public s'intéresse aux violences qu'elles y subissent – du harcèlement à l'agression physique – et au sentiment d'insécurité généré par ce climat hostile (Buckingham, 2010; Condon et *al.*, 2005; Gilow, 2015; Lieber, 2002; Lieber, 2008; Valentine, 1989;). Mises en relation avec le droit à l'appropriation, les violences patriarcales sont pensées comme autant de nuisances à la liberté de circuler des femmes, à leur possibilité de jouir des divers lieux occupés au quotidien. Particulièrement, ces travaux articulent les stratégies défensives des femmes à la construction du corps sexué féminin comme intrinsèquement vulnérable (Lieber, 2008). La peur des femmes traitée comme la conséquence d'une faiblesse physique originelle et faisant porter à celles-ci le fardeau de se protéger y est critiquée pour la déresponsabilisation des auteurs de violences qu'elle entraîne. Également, les violences sexistes sont placées sur un continuum établissant qu'elles ont surtout lieu dans la sphère privée. Des travaux comme celui de Desroches (2018) situeront les violences contre les femmes perpétrées dans l'enceinte du logement – par des conjoints, des colocataires, des propriétaires ou des concierges – sur ce continuum et en montreront les incidences sur la possibilité des femmes de faire valoir leur droit à la ville.

### 1.2.2 *Le droit à habiter l'espace* pour repenser le droit à la ville

Pour Lefebvre (1968), la ville renferme un grand potentiel d'émancipation en raison des rencontres qu'elle autorise. Le droit à la ville consacre l'importance de l'*habiter* que l'on peut rapporter à la capacité de vivre bien, de s'épanouir dans des lieux pouvant être redéfinis en fonction de ses envies, de se mouvoir d'un espace à l'autre de manière libre. Avoir le droit de s'*approprier* et de *participer* à la production de l'espace signifie d'avoir le droit à la centralité, d'avoir une prise sur les choses et son mot à dire. Mais

pour pouvoir *habiter*, il faut d'abord mettre au jour les structures qui régissent les espaces et les pratiques sociales – spatiales – qui (re)produisent les rapports sociaux, tout comme celles qui les transforment. Purcell (2009) émet donc quelques critiques afin d'étendre les préceptes du droit à la ville et d'en rendre l'application plus évidente dans d'autres contextes que celui décrit par Lefebvre.

Premièrement, tout réductionnisme de la notion à un ensemble de personnes ou à un groupe contestataire précis est dommageable selon lui. Comme il en a été question dans la présente section, la classe ouvrière à laquelle Lefebvre attribuait la réussite de la reprise d'un droit à la ville est insuffisante pour penser l'ensemble des rapports sociaux. Deuxièmement, s'il est vrai que Lefebvre avait une fascination pour la ville physique, celle qu'on oppose généralement à la campagne, son approche générale de l'urbain enjoint à penser une politique de l'espace dont l'*habiter* serait le point nodal :

Ma crainte serait donc que si l'on insiste sur le fait d'habiter *la ville*, on pourrait considérer à tort que ce qui est en cause ici, c'est la ville et non l'*habiter*. Or, c'est l'habiter qui devrait être au cœur de l'alternative que nous offre le droit à la ville. Notre revendication devrait donc s'élargir à celle d'un *droit à habiter l'espace*. Nous pouvons et nous devons exprimer une revendication plus spécifique à habiter la ville, mais uniquement en tant qu'élément de cette revendication plus vaste<sup>8</sup> (Purcell, 2009, p. 47).

Cette nuance est adressée par les analyses féministes de la ville qui, sans perdre de vue ce qui se passe lorsque les femmes mettent le pied en dehors de leur domicile, vont entreprendre de voir l'espace privé et l'espace public comme un tout indissociable et saisir ce *droit à habiter l'espace* selon une dénaturalisation des hiérarchies spatiales sexuées. Finalement, à propos du rôle des habitant.e.s, Purcell (2009) écrit que c'est la contestation de la néolibéralisation qui est en cause plutôt que les pratiques individuelles des usagèr.e.s : « si nous comprenons le droit à la ville dans un sens libéral,

---

<sup>8</sup> L'utilisation de l'italique dans l'ensemble de ce passage est de l'auteur.

comme un droit inaliénable inhérent à des individus déterminés (les habitants), il peut alors être mobilisé sous des formes diverses incompatibles avec l'ordre du jour de l'*habiter* » (p. 48). Dans le présent contexte, ce sont donc les usages de la ville en opposition avec l'ensemble des rapports sociaux, dont ceux de sexe, que l'*habiter* sous-tend.

À ce titre, la présente revue de littérature concernant les critiques féministes du droit à la ville, loin d'être exhaustive, aura délaissé bon nombre de travaux croisant les rapports sociaux de sexe avec ceux de race, notamment en contexte de migrations internationales. Chau, Pelzelmayer et Schwiter (2018), par le biais des expériences de vie de femmes habitant temporairement en Suisse en tant que travailleuses domestiques résidant chez leurs employeurs, dévoilent en quoi les structures de travail migratoire affectent la manière d'investir les villes – d'origine et de travail – tant au niveau de l'appropriation des espaces que de la participation. Cet angle sera par ailleurs adopté par Vaiou et Lykogianni (2006) via leur lecture du sentiment d'appartenance associé au voisinage dans un quartier abritant un nombre important de travailleuses domestiques immigrantes. Pour Hancock, Blanchard et Chapuis (2018), ce sont les stratégies subversives employées par des femmes portant le voile et vivant dans les banlieues de Paris contre les politiques urbaines racistes et sexistes qui les touchent qui sont observées afin de comprendre la dynamique complexe des rapports sociaux qui forgent leur quotidien. L'article de Hancock et Lieber (2017) avait déjà abordé ce thème en investiguant l'application géographiquement ciblée de politiques portant sur la sécurité des femmes qui véhicule que les hommes d'origine maghrébine sont dangereux; ceci pose la question du droit à la ville de ces hommes relativement au sentiment d'insécurité dans l'espace public généré par le harcèlement policier.

La question de l'itinérance des femmes fut également obliérée dans la mesure où chacun des travaux rapportés, en insistant sur l'importance de penser l'espace du logement et celui de la ville en continuité, s'entendait sur une conception de l'espace

privé rabattue sur l'existence d'un domicile fixe. Aussi, la question de l'articulation des rapports de sexe et de l'hétérosexisme, au moment de discuter de la division sexuelle du travail et des violences patriarcales, aurait mérité d'être présentée<sup>9</sup>. L'expérience quotidienne des femmes en situation de handicap fut de même passée sous silence, bien que le droit à la ville soit une question qui les touche particulièrement à la vue de leur surreprésentation dans les victimes de violences patriarcales et de la question de l'(in)accessibilité universelle des lieux de vie (Disabled Women's Network of Canada – Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN-RAFHC) Canada, 2014). En somme, la perspective féministe privilégiée a eu tendance à homogénéiser les diverses réalités des femmes au détriment des plus marginalisées<sup>10</sup>.

### 1.3 Mouvements sociaux pour le droit au logement : entre institutionnalisation et autonomie politique

Le droit à la ville revêt donc plusieurs formes selon le contexte dans lequel il est mobilisé et la façon dont sa relation avec les rapports sociaux est conceptualisée. En dépit de la malléabilité caractéristique de son contenu, Rolnik (2014) souligne le rôle central du logement, voire du droit au logement, dans les mobilisations pour le droit à la ville, ce qui suggère de nombreux points de convergence entre ces deux notions. Au Québec, bien que la ségrégation sociospatiale soit plus insidieuse qu'en France ou qu'aux États-Unis où les banlieues<sup>11</sup> et les ensembles résidentiels protégés constituent

---

<sup>9</sup> Pour une redéfinition de la notion de centralité – inhérente au droit à la ville – en fonction des sociabilités festives lesbiennes, voir les travaux de Cattani et Clerval (2011).

<sup>10</sup> Pour des analyses croisant de multiples rapports de pouvoir avec la notion de droit à la ville, voir les différentes contributions au volume 76 de la revue *Cities* dirigée par Vacchelli et Kofman (2018).

<sup>11</sup> Concernant l'utilisation du terme « banlieue » dans le contexte français : « While there are wealthy banlieues, in particular to the south-west of central Paris, the term has become almost entirely associated with negative ideas in everyday, media and political discourse. Since the 1960s, the term banlieues connotes peripheral deprived areas with high proportions of social housing and inhabitants of immigrant origin, which have become increasingly stigmatized, to the point of being construed as a major threat to French society and values. » (Hancock et al., 2018, p. 23)

des rappels évidents de l'exclusion territoriale qui sévit (Gauthier et *al.*, 2008), la question des inégalités en ville est bel et bien d'actualité. D'ailleurs, en conclusion de son ouvrage portant sur douze batailles importantes du mouvement pour le droit au logement québécois depuis la moitié du 20<sup>e</sup> siècle, François Saillant (2018) ne manque pas de remarquer la filiation entre le droit au logement et le droit à la ville en vertu des nombreuses revendications qui dénoncent la financiarisation du logement et l'aggravation de « la contradiction entre droit et marché » (p. 202).

Toutefois, plus que pour le droit à la ville, l'appropriation du droit au logement par les différents organismes et groupes contestataires témoigne de la tension entre l'importance de pérenniser les protections sociales via leur institutionnalisation et celle de conserver son autonomie politique. La résistance au néolibéralisme dans le secteur du logement, de l'avis de plusieurs, ne peut se faire au détriment de la satisfaction des besoins primaires qui passent entre autres par le fait d'être logé.e convenablement dans l'immédiat et de manière durable (Nadeau, 2018), ce qu'Henri Lefebvre n'aura abordé qu'avec des mises en garde à l'endroit de l'instrumentalisation du droit à la ville par les pouvoirs publics<sup>12</sup>. Ce débat sur les finalités poursuivies par les mouvements sociaux n'est pas nouveau, particulièrement lorsqu'il est question de la ville et des actions collectives cherchant à reprendre le contrôle du développement urbain (Fontan et *al.*, 2012).

Parmi l'ensemble des luttes visant la défense du droit au logement au Québec<sup>13</sup>, celles revendiquant l'augmentation du nombre d'unités de logement social illustrent bien

---

<sup>12</sup> Alors que le droit au logement figure dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) qui consacre « le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence » (ONU, 1966) et qui fut ratifié par le Québec et le Canada au milieu des années 1970, le droit à la ville ne jouit pas de la même reconnaissance officielle. Cependant, cette reconnaissance n'est pas forcément visée.

<sup>13</sup> Dans le document *40 ans de luttes du RCLALQ pour le droit au logement 1978-2018*, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (2018) retrace les principales luttes menées

cette tension évoquée précédemment : retirer des logements du marché, c'est en freiner la spéculation tout en engendrant l'amélioration des conditions de vie des ménages en situation de mal-logement. Ainsi, la construction et la transformation de biens immobiliers en habitations à loyer modique (HLM), en organismes sans but lucratif (OSBL d'habitation) ou encore en coopératives d'habitation dépendent effectivement de l'intervention conjointe des mouvements sociaux et des différents paliers de gouvernement (Bouchard et Hudon, 2005). Par ailleurs, Latendresse (2008) pointe que la création du modèle coopératif en habitation québécois est une entrave à la néolibéralisation des espaces de la ville autant qu'une tentative de recentrement de la notion de propriété autour de sa valeur d'usage par le biais de l'engagement actif des résident.e.s dans la gestion de leur milieu de vie (Bouchard et *al.*, 2010). De surcroît, il n'y a pas de développement de logements communautaires sans remise en question plus large du capitalisme de la part des franges de la population sur lesquelles ses effets sont les plus pernicioseux. Avant de rendre compte de la manière dont les sciences sociales se sont saisies de la question du développement des coopératives d'habitation, je retracerai brièvement l'histoire de l'émergence du mouvement coopératif en contexte québécois.

#### a) Histoire du mouvement coopératif québécois en habitation

La création des premières coopératives dans le secteur de l'habitation au Québec remonte aux années 1940 avec les coopératives de construction (Bouchard et *al.*, 2010; Légaré et *al.*, 2012). Leur fonctionnement offrait la possibilité à des familles d'accéder à la propriété privée par le biais de l'effort collectif déployé par les membres de la coopérative afin de construire des maisons unifamiliales. La plupart du temps, ces

---

au nom du droit au logement au Québec. Parmi celles-ci, on retrouve les revendications pour un gel des loyers, un contrôle des loyers, un accès à la justice pour les locataires, la fin de la discrimination au logement, la salubrité des logements, un moratoire sur la conversion en condominiums, etc.

coopératives étaient dissoutes dès que l'ensemble des membres était logé (Beaudry et *al.*, 2009).

En 1968, une seconde génération de coopératives voit le jour avec la mise sur pied de la Fédération Coop-Habitat à la suite des recommandations de la Commission de l'habitation du Conseil de la coopération du Québec. Cette nouvelle instance mise sur le déploiement centralisé de coopératives à propriété collective perpétuelle plutôt que privée. En raison de la lourdeur bureaucratique et du manque d'inclusion des populations concernées dans le processus de développement de ce nouveau modèle, la Fédération Coop-Habitat cesse ses activités dès 1974 (Légaré et *al.*, 2012; Bouchard et Hudon, 2005).

Le début de la décennie 1970 voit naître un premier programme de financement fédéral soutenant les initiatives populaires en matière de logement coopératif. Au Québec, comme dans plusieurs villes fortement industrialisées, l'urbanisation bat son plein et les villes sont redéployées en fonction des besoins du capitalisme moderne (Saillant, 2018). Durant cette époque, plusieurs quartiers résidentiels disparaissent en raison des grandes démolitions visant à étendre les centres-villes. C'est le moment des premières luttes urbaines poursuivant l'objectif de sauver ces quartiers des mains des promoteurs immobiliers. Notamment, le combat des citoyens de Milton-Parc à Montréal, contre la destruction de leur quartier au profit de la Cité Concordia, mènera à la construction de 600 logements coopératifs, à partir de 1977, sous le programme 56.1 administré par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> « La Communauté Milton Parc est aujourd'hui composée de 16 coopératives d'habitation et de 6 sociétés sans but lucratif regroupant un total de 616 logements dans 146 immeubles résidentiels. Elle loge 1 500 personnes à revenu faible ou modeste, en provenance de plus d'une cinquantaine de pays. Il s'agit du plus gros ensemble de ce genre au Canada et peut-être même en Amérique du Nord. La Communauté compte aussi dans ses rangs la Société de développement communautaire Milton Parc, qui est propriétaire de locaux commerciaux, un organisme à vocation communautaire ainsi que deux autres organismes à vocation commerciale » (Saillant, 2018, p. 45).

En 1977, le gouvernement québécois décide de financer un autre type d'organisme, soit les groupes de ressources techniques (GRT), qui ont la mission d'accompagner les groupes de citoyen.ne.s dans le démarrage de leur projet coopératif. Devant le déficit engendré par le développement du logement social de type HLM dont la propriété et l'administration sont publiques, la solution préconisée est de « soutenir les initiatives du milieu [...] en favorisant l'existence d'une compétence indépendante des gouvernements » (Bouchard et Hudon, 2005, p. 3). Depuis, suite au retrait du fédéral dans le financement du logement social et communautaire en 1994, c'est le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), conjointement avec d'autres programmes, qui soutient principalement le modèle coopératif en habitation dans la province.

### 1.3.1 Les coopératives d'habitation et l'innovation sociale

Ce court résumé rappelant les moments importants ayant jalonné le développement du logement coopératif au Québec attire l'attention sur les rapports entretenus par les mouvements sociaux, les associations et les divers acteurs étatiques. Dans un jeu de relations complexes avec les pouvoirs publics tergiversant entre le partenariat et la contestation (Bouchard, 2009; Boucher, 2006), les mouvements sociaux revendiquent un droit au logement et à la ville pour les populations qui en sont privées. Ils misent entre autres sur le développement de coopératives d'habitation qui procurent des logements abordables et sécuritaires à des ménages dont les besoins en habitation sont non comblés par l'offre marchande et étatique. La littérature portant sur les innovations sociales, dominante dans le champ académique étudiant l'habitation communautaire au Québec, traite de ces rapports dits « nouveaux » puisque participant d'une régulation associative du logement.

### a) Une régulation associative du logement

Bouchard, Frohn et Morin (2010) définissent l'innovation sociale comme suit :

La notion d'innovation sociale renvoie aux pratiques et interventions ainsi qu'aux produits et services novateurs qui ont trouvé preneur au sein des institutions, des organisations ou des communautés et dont la mise en œuvre résout un problème, répond à un besoin ou à une aspiration (p. 93-94).

Compte tenu de cette conception large de l'innovation sociale, l'habitation communautaire<sup>15</sup>, dont les coopératives d'habitation sont réputées faire partie, est surtout évoquée du point de vue des nouveaux rapports de production, de consommation et de gouvernance qu'elle met de l'avant. D'abord, comparativement aux régulations étatique et marchande qui produisent respectivement de l'habitation en fonction d'une « planification centralisée » (Bouchard et *al.*, 2010, p. 97) et des aléas de l'offre et de la demande, la régulation associative dépend des organismes communautaires ou groupes de citoyen.ne.s qui participent activement à la production des logements dont ils souhaitent faire l'usage. Au niveau du rapport de consommation, la redéfinition offerte par l'habitation communautaire procède d'un déplacement de la propriété privée ou publique du logement vers une propriété collective. Finalement, pour ce qui est du rapport de gouvernance, Bouchard, Frohn et Morin (2010) avancent la démocratie participative caractéristique de l'autogestion des coopératives qui est à distinguer de la tutelle imposée par l'État en matière de logement social et de la priorisation des intérêts du propriétaire face à ceux de ses locataires dans le logement privé.

---

<sup>15</sup> Si cette littérature distingue le logement social, constitué des HLM, de l'habitation communautaire, regroupant les coopératives et les OSBL d'habitation, cette différenciation est, de manière générale, absente des écrits militants des groupes communautaires qui rangent sous la bannière « logements sociaux » l'ensemble des ressources à visée non lucrative.

En plus de l'aspect novateur du logement communautaire à l'égard des pratiques et des relations qu'il produit, celui-ci répond, depuis son émergence, à un besoin que ni le marché ni les pouvoirs publics n'ont réussi à combler. En effet, la cherté des logements sur le marché privé et l'inaccessibilité des HLM ont conduit des groupes de personnes issues de la société civile à prendre le contrôle de leurs propres conditions de logement en proposant des projets leur permettant de conserver un loyer à un prix raisonnable, tout en faisant preuve d'autonomie (Bouchard et Hudon, 2008; Boucher, 2006). C'est donc un tout nouveau rapport à l'habitat – au fait d'*habiter*<sup>16</sup> – qui est généré par l'habitation communautaire, c'est-à-dire « une conception de l'habitat [...] comme espace de création et de maintien du lien social » (Bouchard et *al.*, 2010, p. 97).

#### b) Dynamique interne et participation active

Une fois constituée, une coopérative d'habitation regroupe des membres qui louent individuellement leur logement tout en étant collectivement propriétaires des lieux. Par le biais d'une gestion articulée autour d'un conseil d'administration, d'une assemblée générale et de comités de travail, les membres s'assurent de la bonne santé financière et sociale de l'organisation, à la hauteur de leurs compétences et de leurs intérêts. À ce titre, la mixité socioéconomique visée par l'octroi de subventions autorisant une portion des membres de payer 25% de leurs revenus en loyer, si elle a pour principal objectif de faciliter l'intégration sociale de populations marginalisées, appellerait à une complémentarité au niveau des compétences nécessaires à la tenue de la coopérative (Bouchard et *al.*, 2010). Pour le dire autrement, la diversité des milieux socioéconomiques des membres assurerait l'autonomie de la coopérative en se déclinant en un éventail d'habiletés utiles à la mission.

---

<sup>16</sup> Fenster (2005) utilise l'expression « right to home » (p. 221) qui, lorsque mis en perspective avec « right to housing », met l'accent sur la dimension subjective émanant de l'*habiter* dont il est ici question.

Pourtant, les problèmes de participation sont bien réels et constituent un enjeu majeur pour nombre de coopératives (FECHIMM, 2016). Beaudry, Fontan et Rodriguez (2009), dans leur monographie portant sur la coopérative d'habitation *La Clé des Champs*, évoquent le départ des membres fondateurs, qui sont généralement des ressources-clés dans le démarrage et le maintien de la coopérative, comme un moment charnière empreint de difficultés pour les autres membres lorsque la passation des savoirs n'a pas été correctement orchestrée. On y aborde également la question de la motivation des nouveaux membres à s'impliquer dans un projet déjà sur pied, des conflits interpersonnels qui grugent de l'énergie, ou encore de la perception laborieuse des loyers qui nuit à la santé économique de l'organisme et apporte son lot de complications.

Quant à Bouchard et Gagnon (1998), il et elle vont s'intéresser à la gestion participative des coopératives d'habitation en orientant leurs travaux autour de l'habilitation définie comme « une stratégie qui vise à rehausser le pouvoir de décider et d'agir des membres d'une organisation dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée, tout en respectant les valeurs qui guident son action » (p. 2). Des moyens habilitants favorisant la conciliation de deux objectifs en apparence antinomiques portés par les coopératives d'habitation, soit la création d'une communauté de personnes basée sur la solidarité et l'instauration d'une gestion balançant efficacement les « avantages coûts/bénéfices de la participation » (Bouchard et Gagnon, 1998, p. 5) sont alors identifiés. Les questions relatives à la formation, au leadership, à la distribution des tâches et aux communications sont traitées pour le potentiel d'habilitation individuel qu'elles renferment, à la faveur des visées à la fois humanistes et utilitaristes poursuivies.

Au-delà des dimensions pratiques de l'organisation interne des coopératives, les travaux de Biau et Bacqué (2010) dénotent la diversité des objectifs des collectifs de résident.e.s qui « oscille[nt] entre un collectif pragmatique [...] qui permet une meilleure qualité de vie au quotidien et un collectif porteur d'une dimension politique

au sens large s'inscrivant dans une perspective de transformation sociale » (p. 129). Ceci signifie qu'une fois sur pied, les projets d'habitation communautaire ont le potentiel de continuer à mobiliser leurs membres et peuvent être porteurs d'une idéologie libératrice que l'on souhaiterait étendre à l'ensemble de la société. À titre d'exemple, la monographie de la coopérative d'habitation *La Clé des Champs* (Beaudry et al., 2009) traite de cette volonté politique dépassant le cadre du projet d'habitation. On peut y lire que les étudiant.e.s à la base de cette coopérative veulent une transformation à grande échelle de la société à l'égard des rapports de pouvoir entre classes possédante et dépossédée, en reprenant « aujourd'hui la maison, demain la rue et après-demain la ville » (Beaudry et al., 2009, p. 15).

### 1.3.2 Les femmes et l'habitation communautaire

#### a) Des besoins dits spécifiques

Peu de données existent à propos de l'émergence et du maintien des coopératives d'habitation pour femmes au Canada et les informations sur celles-ci tiennent difficilement compte des divers contextes provinciaux d'implantation. Toutefois, en 1988, Gerda Wekerle publie un article documentant le processus de développement de quelques coopératives d'habitation pour femmes et le point de vue des résidentes sur leur milieu de vie. L'argument principal à la base de la construction de ce type de logement communautaire s'appuie sur l'idée que les femmes ont des besoins spécifiques en matière d'habitation. De ce fait, l'accessibilité des logements sur le plan financier représente un des critères prioritaires dans le développement de ces coopératives et semble être associée à un besoin particulièrement féminin en raison des inégalités socioéconomiques sexuées qui affectent leur capacité à bien se loger.

Concernant la participation des femmes dans ce type d'habitat, Wekerle (1988) note l'importante implication des membres qui s'efforcent de créer un environnement où

elles sont en mesure de reprendre du pouvoir sur leurs conditions de vie, et ce dans une perspective féministe. Bien que l'auteure élabore très peu sur ce qu'elle considère comme un fonctionnement féministe, le fait que les conjoints des résidentes ne possèdent pas de droit de vote et que l'ensemble des décisions soient prises par les femmes semble expliquer ce constat. Aussi, dans les projets destinés aux mères monoparentales, l'adéquation de l'environnement social et matériel avec les besoins des enfants est identifiée comme une manière, pour les femmes, de pouvoir vivre dans un endroit correspondant à leurs réalités.

#### b) Politisation du vieillissement et surreprésentation des femmes vivant seules

La population des femmes vieillissantes et vivant seules fait l'objet d'une attention particulière en raison de sa surreprésentation dans le logement social. Ayant généralement moins de revenus au moment de la retraite (Brenton, 1999; Darab et *al.*, 2017), celles-ci sont plus souvent à l'origine de projets d'habitation communautaire que leurs homologues masculins (Labit, 2013; Labit et Chaland, 2010). La littérature, principalement du côté de la France, fait état de l'alternative que représente l'habitat solidaire<sup>17</sup> quant à la prise en charge du vieillissement en s'érigant contre le modèle étatique des maisons d'hébergement pour personnes âgées, où l'autonomie individuelle est loin d'être une priorité, et les politiques de maintien à domicile qui s'avèrent, dans bien des cas, favoriser l'isolement social (Achin et Rennes, 2009; Labit, 2013; Labit et Chaland, 2010). La solidarité de type réciprocaire entre personnes vieillissantes,

---

<sup>17</sup> Biau et Bacqué (2010) avancent que « l'expression "d'habitat alternatif" recouvre dans [leur] propos des pratiques recevant ici et là des dénominations variées, et que la recherche contribue à définir les unes par rapport aux autres : habitat autogéré, habitat coopératif, co-housing, autopromotion, habitat participatif, éco-habitat groupé ... » (p. 7). À ces dénominations, il est possible d'ajouter celle de l'habitat solidaire. Précisons également que du côté anglophone, c'est le terme *co-housing* qui est le plus souvent utilisé pour décrire les divers types d'habitat alternatif.

constitutive de l'habitat solidaire, est alors valorisée pour ses effets positifs engendrés par la création de liens sociaux significatifs (Labit, 2009; Labit et Chaland, 2010).

Dans un entretien mené par Catherine Achin et Juliette Rennes (2009), Thérèse Clerc, militante féministe et membre fondatrice de la Maison des Babayagas réservée aux femmes de 60 à 80 ans, élabore sur les visées de cette maison qui mise sur une « conception politique et subversive de la vieillesse » (p. 134-135). Refusant de parler des personnes âgées « en termes de compassion » (Achin et Rennes, 2009, p. 136), elle souhaite insuffler à la vieillesse un vent de politisation avec son projet d'habitation afin que l'on cesse de prendre les « vieux » pour des personnes impotentes.

Malgré que l'intérêt premier de Clerc soit la subversion des représentations de la vieillesse, elle aborde les enjeux touchant particulièrement les femmes et les raisons pour lesquelles la Maison des Babayagas s'est dotée d'une règle de non-mixité. À ce propos, elle écrira que le contrôle social du corps des femmes sur lequel repose le système patriarcal demeure important, qu'il soit exercé par les institutions médicales, religieuses ou politiques (Clerc, 2007). La Maison des Babayagas lutte contre l'institutionnalisation de la vieillesse, qu'elle considère comme une question féministe nécessitant une réponse féministe. Sans affirmer que cette époque est révolue, Clerc insiste sur le fait que la génération de femmes à qui la maison s'adresse « s'est toujours occupée des autres » (Achin et Rennes, 2009, p. 137). La non-mixité fut choisie par les fondatrices pour mettre fin à la relation de service aux hommes, et pour éviter de « retomber dans des rapports de pouvoir classiques, que les hommes par exemple [les] voient comme de “vieilles mamans” ayant vocation à [s']occuper d'eux et non réciproquement » (Achin et Rennes, 2009, p. 137). Être entre femmes signifie alors se réapproprier son corps et son travail dans une optique de revalorisation de la vieillesse.

## CHAPITRE II

### CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Étudiées pour leur capacité à répondre à un besoin nouveau en matière de logement tant du point de vue économique que social, les coopératives d'habitation sont considérées comme une manière de mettre en œuvre son droit au logement, compris comme un *droit à habiter l'espace* (Purcell, 2009). Plus que le fait d'avoir un toit sur sa tête, *habiter* implique la mise en œuvre du droit à l'appropriation et à la participation, ce que ce type d'habitat communautaire facilite en s'étant érigé selon les principes de propriété collective perpétuelle et d'autogestion.

D'un autre côté, en révélant le caractère construit de la distinction entre sphère privée et sphère publique sur laquelle repose implicitement la notion de droit à la ville, les critiques féministes de l'urbain ont établi l'importance de penser l'interrelation des espaces en vertu de l'ubiquité des rapports de pouvoir sexués. Selon elles, l'espace du logement et les relations qui s'y jouent occupent une place centrale, de sorte qu'il est impossible de saisir la complexité du rapport des femmes à la ville sans considérer la division sexuelle du travail, qui leur attribue la responsabilité de *prendre soin* d'autrui, ainsi que les violences perpétrées à leur endroit. Autrement dit, dans cette littérature, l'urbanisation des villes est envisagée en fonction des systèmes capitaliste et patriarcal qu'elle participe à (re)produire, et le droit à la ville est revisité afin d'inclure les luttes urbaines féministes visant le dépassement de l'ensemble des rapports de production antagonistes.

La prochaine section exposera le cadrage théorique retenu qui croise l'approche de la géographie sociale rapportant la production de l'espace aux rapports de pouvoir et celle de la sociologie féministe matérialiste prenant l'organisation sexuée du travail comme point de départ pour l'étude du déplacement des rapports sociaux de sexe. Ce faisant, les bases d'une analyse féministe de l'*habiter* en coopérative d'habitation seront jetées.

## 2.1 Les géographies féministes

### 2.1.1 Évolution de la discipline géographique en France et dans les pays anglophones

Les divergences entre la France et les pays anglophones, à propos des contextes de production des travaux académiques en géographie, sont recensées dans maints ouvrages et articles (Chivallon, 2003; Hancock, 2002; Louargant, 2002; Staszak et *al.*, 2001). Du côté anglophone, l'évolution des courants de cette discipline va comme suit : d'une géographie centrée sur une analyse spatiale à la recherche de lois universalisantes dans les années 1960 à une géographie radicale qui place la lutte des classes et les diverses formes d'oppression au cœur de ces recherches durant les années 1970, le courant postmoderne donne le ton aux travaux de plusieurs géographes durant les décennies 1980-1990 (Staszak et *al.*, 2001). C'est à l'aune du deuxième temps de l'évolution de la discipline, celui de l'émergence de la géographie radicale, que certains courants dits minoritaires – « géographie des minorités, géographie féministe, géographie postcoloniale » (Collignon, 2001, p. 135) – voient le jour. Lorsque les critiques issues de la tendance postmoderne s'imposent au sein du champ, ces « nouveaux courants » minoritaires (Collignon, 2001, p. 135) sont réinvestis en vertu d'une mise à mal des métarécits légitimant certains savoirs parce que jugés universels. Dès lors, la géographie, à l'instar des autres sciences sociales, sera traversée par un renouveau épistémologique.

En France, le poids de la tradition universaliste est un des éléments explicatifs de la difficulté des géographes de se saisir de ces courants de recherche axés sur l'éclatement des identités engendré par la critique des discours académiques dominants (Staszak, 2001, p. 16). Mais celle-ci ne serait pas la seule tradition susceptible d'éclairer l'évolution du champ; fort d'un matérialisme s'exerçant à comprendre les discours au regard des conditions dans lesquelles ils sont produits et de pratiques privilégiant le travail de terrain et les études empiriques, le développement de la géographie en France pourrait s'expliquer par le rejet de l'étiquette postmoderne<sup>18</sup> (Staszak, 2001). Pour autant, ce rejet ne signifie pas l'inactivité, mais plutôt le déploiement d'une géographie sociale qui tente bel et bien l'arrimage entre territoire et théorie sociale, tout en tardant à faire une place aux réalités qui ne s'épuisent pas dans les rapports de pouvoir entre classes<sup>19</sup> (Chivallon, 2003; Mosconi et *al.*, 2015; Séchet, 2012). Dans cette ligne d'idées, Chivallon (2001) situe la prolifération des écrits se revendiquant simultanément du féminisme et de la géographie dans l'espace anglo-américain principalement<sup>20</sup>.

### 2.1.2 Évolution de la géographie féministe en contexte états-unien

Dans *Space, Place and Gender*, McDowell (1993) entreprend de dessiner les contours d'une revue de littérature de la géographie féministe. D'emblée, elle stipule que cette géographie ne peut être pensée au singulier, à la fois en raison de la pluralité des

---

<sup>18</sup> Par contre, le courant français dit de la géographie culturelle qui « se limite en définitive à justifier la prise en compte des phénomènes liés aux systèmes de valeurs aux idéologies et aux langages symboliques en général pour montrer comment l'espace est en mesure de les traduire » (Chivallon, 2003, p. 651), dont Paul Claval est l'une des figures principales, s'inspire de l'intérêt pour les représentations de cette mouvance.

<sup>19</sup> Jacqueline Coutras et Jeanne Fagnani sont identifiées comme les deux théoriciennes d'une géographie qui serait féministe en France par Chivallon (2001, 2003).

<sup>20</sup> Synthétique et homogénéisant, ce résumé succinct n'est certainement pas fidèle à la réalité académique des courants desquels il a tenté de rendre compte, forcément marquée par des moments de continuités et d'enchevêtrements plutôt que par de nettes coupures idéologiques.

« differences among feminist scholars about the theoretical bases of gender differences » (McDowell, 1993, p. 158) et en raison de ses phases de développement devant être situées dans leur contexte de production<sup>21</sup>. Plusieurs approches auraient donc teinté les analyses produites dans ce champ académique, dont celles, en amont, d'une géographie tentant de s'appropriier les outils théoriques existant afin de les appliquer à des objets de recherche jugés subalternes puisque relatifs à l'espace occupé par les femmes. Il s'agissait alors de penser des territoires historiquement invisibilisés et de faire apparaître les pratiques associées à la sphère privée.

Cet effort aura permis l'émergence d'une critique des catégories d'analyse de la géographie. Montrer ce qui se passe à l'intérieur de la sphère privée n'est plus suffisant; il faut montrer en quoi la division même de la société en deux sphères distinctes est à déconstruire à la lumière des rapports de sexe<sup>22</sup>. Au-delà d'une approche descriptive ou quantitative, McDowell (1993) parle alors d'une géographie « firmly located within a theoretical analysis of women's oppression » (p. 164) qui s'attarderait aux relations antagoniques entre les sexes plutôt qu'à leur complémentarité ou à leur simple différence (Hancock, 2002). On s'aperçoit alors que pour celles dont le quotidien est marqué par une continuité du travail – productif et reproductif, salarié et gratuit – la division entre espace public et espace privé – travail et hors-travail – n'est pas effective; elles ont donc à composer avec un aménagement de l'espace qui contredit leur réalité (McDowell, 1993, p. 168). À ce titre, McDowell (1993) et Massey (1994) partent de l'idée qu'il existe des inégalités de sexes – et non seulement des sexes – et que ces inégalités structurent les espaces (Séchet, 2017).

---

<sup>21</sup> Pour une revue de littérature des travaux anglophones de géographie féministe en fonction de leurs thèmes et objectifs, voir McDowell (1993).

<sup>22</sup> Cette avenue rappelle celle revendiquée par Delphy (2013[1975]) à propos de la sociologie, ou plutôt des sciences de manière générale : « Une connaissance qui prendrait pour point de départ l'oppression des femmes constituerait une révolution épistémologique [...]. En effet, elle apporterait un point de vue matérialiste jusqu'ici ignoré – celui de l'oppression des femmes – c'est-à-dire un regard nouveau, et non un nouvel objet [...] » (p. 249).

D'une critique de l'invisibilisation des femmes dans les choix d'objets de recherche à celle de l'absence de théoriciennes dans les départements (Bondi, 1992; McDowell, 1993; Rose, 1993), on passe à une critique de la construction des outils théoriques de la discipline, visible, selon Hancock (2002), par la transversalité du genre parmi les thèmes de recherche en géographie<sup>23</sup>. Les *femmes* deviennent une catégorie à déconstruire en soi (McDowell, 1993). À plusieurs égards, ce parti-pris pour une géographie féministe radicale, du côté américain, rejoint celui en faveur d'une analyse conjointe des rapports sociaux et de l'espace adopté par les tenants d'une géographie française dite sociale.

## 2.2 La géographie sociale française et les rapports sociaux

Traitant de la généalogie de la géographie sociale en France, Robert Hérin (1986) articule un plaidoyer en faveur d'une discipline adoptant une conception de l'espace axée sur les rapports sociaux<sup>24</sup> puisque l'espace est avant tout le produit de l'activité humaine. La géographie sociale est définie, par contraste à une géographie humaine parfois dite « physique »<sup>25</sup> (Chivallon, 2003), comme « la discipline des sciences

---

<sup>23</sup> Au moment où elle écrit, la transversalité du genre dans les thèmes de recherche est spécifique à la littérature anglophone selon Hancock (2002) : « Il n'est en fait guère de thème de géographie politique, économique, urbaine, sociale, qui ne prenne en compte la place spécifique des femmes [...] » (p. 258).

<sup>24</sup> Dans son article, Hérin (1986) adopte une définition large des rapports sociaux qu'il rapporte à la notion plus générale de *faits sociaux* (p. 109) ou de *facteurs sociaux* (p. 109). Il abordera toutefois la question des rapports de pouvoir qui font partie, dans la terminologie qu'il emploie, de ce que regroupent les rapports sociaux et se rapproche de la notion de *rapport social* dans son acception matérialiste. D'ailleurs, dans une table ronde portant sur les débats animant la géographie sociale (Gouëset et Séchet, 2017), il précisera que sa définition des rapports sociaux implique nécessairement une dimension conflictuelle. Il n'est toutefois pas évident de saisir dans quelle mesure cette dimension conflictuelle était abordée de front concernant les rapports entre sexes (Séchet, 2012).

<sup>25</sup> Chivallon (2003) met en évidence l'influence, en France, d'une géographie humaine étudiant l'espace et les lieux indépendamment des personnes qui y vivent jusqu'au début des années 1980. À son avis, la géographie française peine encore à se dégager de cette influence.

sociales qui étudie les sociétés sous l'angle des dimensions spatiales des rapports sociaux » (Hérin, 2015, p. 121) :

Par l'analyse des paysages, des espaces et des territoires, on constate qu'il existe des rapports entre espaces et sociétés, que l'espace est l'une des modalités d'expression, de concrétisation en formes tangibles des rapports sociaux et qu'en effet de retour, par ses inerties, par la somme des investissements travail-capital qu'il représente, par les pratiques et représentations individuelles et collectives qu'il contribue à façonner et entretenir, l'espace influe sur les rapports sociaux et leurs évolutions. Analyse des rapports entre rapports sociaux et rapports spatiaux (question de leur respective antériorité ou de leur « consubstantialité »), tel me paraît être le point central de la géographie sociale – ce qui en définit en même temps les objectifs les plus fondamentaux (Hérin, 1986, p. 109).

Selon cette idée, l'espace n'est pas une entité autonome ayant sa propre dynamique interne, pas plus qu'il n'est le simple reflet des rapports entretenus par les humains entre eux; les rapports spatiaux sont *consubstantiels* aux rapports sociaux, ceux-ci s'engendrent mutuellement<sup>26</sup> (Gouëset et Séchet, 2017).

Si les horizons de recherche de cette géographie se sont élargis depuis les années 1980, certaines des avenues privilégiées adoptent un cadre théorique centré sur les rapports de domination considérant la domination et l'émancipation comme intrinsèquement liées (Clerval et *al.*, 2015). En ce sens, Pereira (2015) interroge le statut épistémologique de l'espace pour formuler l'hypothèse que « la structuration de l'espace [...] peut être considérée comme un effet de la lutte des classes » (p. 111). Pour elle, la politisation des dimensions spatiales des sociétés passe nécessairement par

---

<sup>26</sup> Plusieurs variations sur cette relation de co-construction sont proposées par les tenant.e.s d'une géographie critique, mais je retiens surtout que plus qu'une relation de réflexivité, qui présupposerait une certaine autonomie de l'espace relativement aux rapports sociaux, l'espace constitue « un catalyseur des rapports de domination imbriqués dans la mesure où il les reflète, est construit par eux, et en même temps, les renforce » (Clerval et Le Renard, 2015, p. 215).

la reconnaissance que les rapports spatiaux sont issus d'antagonismes de classes<sup>27</sup>. C'est également la position adoptée par d'autres chercheur.e.s qui s'identifient parfois clairement à la géographie sociale et d'autres fois non, mais qui revendiquent une posture académique orientée vers les acteurs et les actrices des luttes sociales et leurs utilisations de l'espace dans ses luttes (Gouëset et Séchet, 2017). De cette posture, une volonté de se focaliser sur les pratiques spatiales renseignant les reconfigurations des rapports de pouvoir en un lieu donné se dégage.

De plus en plus, la géographie sociale francophone tient compte de la pluralité des rapports sociaux (Gouëset et Séchet, 2017). Lorsqu'il est précisément question des rapports de sexe et de l'espace, la même posture théorique s'applique de sorte qu'une déconstruction simultanée des rôles de sexe et des rapports à l'espace s'impose, déconstruction attestant des « rapports d'exploitation et d'appropriation concrets entre hommes et femmes » (Clerval et Delphy, 2015, p. 225). Avant de poursuivre sur cette lancée et de préciser en quoi ces conceptions des pratiques sexuées de l'espace me seront utiles pour la présente recherche, il convient de déployer un second cadre théorique en fonction duquel le *travail* et ses *divisions* occupent une place centrale.

## 2.3 La sociologie féministe matérialiste<sup>28</sup>

### 2.3.1 Le mode de production domestique

Dans *Pour un féminisme matérialiste*, Christine Delphy (2013[1975]) affirme que le féminisme est d'abord un mouvement de révolte rendu possible par la reconnaissance

---

<sup>27</sup> Pereira (2015) s'inscrit dans une démarche qui tient compte de la multiplicité des rapports sociaux et de l'importance de leur articulation.

<sup>28</sup> Pour un ensemble de réflexions partant du fait que la réalité théorique du féminisme matérialiste est marquée par un entrecroisement de perspectives suggérant qu'il est plus juste de parler *des* féminismes matérialistes au *pluriel*, voir le numéro 4 du volume 3 des Cahiers du Genre dirigé par Bidet-Mordrel, Galerand et Kergoat (2016).

de l'origine sociale de l'oppression des femmes. La révolte implique un mouvement vers la fin de cette situation d'oppression et atteste de la possibilité de cette fin. La sociologie de laquelle Delphy se revendique en est une foncièrement matérialiste puisqu'elle considère que toute explication de l'oppression qui se rabat sur des arguments naturalistes – qui oblitérent que les humains font l'histoire et produisent leurs conditions d'existence – participe de cette oppression en lui attribuant un caractère inéluctable. Ainsi, le féminisme matérialiste serait « une démarche intellectuelle dont l'avènement est crucial, et pour les mouvements sociaux, pour la *lutte féministe, et pour la connaissance* »<sup>29</sup> (Delphy, 2013, p. 253).

Au fil de ses analyses, Delphy s'attarde à dégager la base matérielle de l'oppression des femmes en empruntant à Marx les principes généraux de sa théorisation du mode de production capitaliste. Supposé qu'elle accorde la même importance que ce dernier aux rapports sociaux, qui sont ici des rapports de production, c'est avant tout pour réfuter la thèse marxiste selon laquelle il n'y aurait qu'un seul rapport social, le rapport de classes capitaliste, et que ce faisant, l'oppression des femmes serait d'ordre symbolique. Au contraire, l'apport des travaux de Delphy (2013) au féminisme matérialiste aura été de prouver qu'il existe un rapport d'exploitation entre les hommes et les femmes et que celui-ci passe par l'appropriation de la force de travail des secondes par les premiers via le travail domestique. Ce qui sera désormais appelé *mode de production domestique* fait donc apparaître un travail jusqu'alors invisibilisé sous l'égide de la « complémentarité » dite naturelle des sexes et replace les catégories sexuées au sein des rapports les produisant. Le travail exécuté par les femmes dans la famille ne doit plus être exclusivement pensé en termes de surtravail profitant à la classe capitaliste, comme si le sexe était donné d'avance, mais bien en tant qu'exploitation constitutive d'une classe spécifiquement exploitée par une autre, soit la classe des femmes par la classe des hommes. Elle s'objecte alors à l'explication

---

<sup>29</sup> L'italique est de l'auteure.

voulant que le travail domestique ne soit pas rémunéré parce qu'il posséderait seulement une valeur d'usage et non une valeur d'échange, en stipulant que « ce sont les femmes qui sont exclues du marché (de l'échange) en tant qu'agents économiques, et non leur production » (Delphy, 2013, p. 34).

Dans *Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager »*, Delphy (2003) expose la manière par laquelle l'État, par le biais des protections sociales et des équipements sociaux mis en place au nom des femmes, décharge les hommes de faire leur part de « travail ménager » dans les couples cohabitants. D'emblée, elle insiste sur les chiffres qui ne mentent pas à propos de ce « partage inégal », ou plutôt de cette absence de partage comme elle le fait remarquer : lorsqu'elles vivent seules, les femmes célibataires font une heure de travail domestique de moins par jour que lorsqu'elles sont dans une relation de couple avec un homme; en contrepartie, ces derniers consacrent moitié moins de temps à ce travail dès qu'ils cohabitent avec leur conjointe. Les explications de ce phénomène sont le plus souvent ramenées à l'argument que le travail ménager, lorsqu'il est effectué gratuitement par les femmes, donne au patronat l'avantage de payer ses travailleurs moins cher que ce qu'il ne le ferait si ces derniers devaient acheter les services fournis par leurs épouses sur le marché. Ce cas de figure fait porter au capitalisme la responsabilité de l'exploitation des femmes à l'intérieur de la sphère domestique. Or, comme le dit Delphy, cette seconde explication présume que tous les travailleurs sont des hommes et que l'ensemble de ceux-ci sont mariés à une femme. Les hommes célibataires et l'ensemble des femmes salarié.e.s devraient donc, selon cette logique, être rémunéré.e.s davantage puisque ces deux catégories de travailleur.se.s n'ont pas d'épouse responsable d'exécuter leurs tâches ménagères. Comme ces hommes et ces femmes ne sont pas compensé.e.s pour leur situation matrimoniale par leur employeur, cette explication ne peut être retenue. Delphy (2003) oppose cette théorie du « profit pour le capitalisme » au « profit pour la classe des hommes » (p. 52).

Delphy avance que les équipements sociaux réalisant une partie des tâches d'éducation et de prise en charge des enfants et considérés comme étant utiles aux femmes – par exemple les garderies – bénéficient en fait aux hommes puisqu'ils entretiennent l'exploitation des femmes. Lorsque nous avons l'impression que les garderies permettent aux femmes d'être salariées sur le marché du travail plutôt qu'à la maison, l'exemption des hommes à prendre en charge leur part de travail ménager n'est pas remise en question. C'est pour cette raison qu'elle suggère qu'« il faudrait que le partage des tâches précède la demande d'équipements » (Delphy, 2003, p. 65) pour que ceux-ci bénéficient à la fois aux hommes et aux femmes. Autrement, le financement public d'initiatives favorisant la conciliation – pour les femmes – des responsabilités familiales et du travail salarié se fera toujours au profit de la classe des hommes.

### 2.3.2 Le sexage

S'inspirant aussi d'une sociologie marxiste, Colette Guillaumin reprendra à son compte le concept de *classes* inhérent aux rapports sociaux. Pour l'oppression des femmes, cela signifie qu'il existe un fait matériel, un rapport de pouvoir qui se matérialise par l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes, et un effet idéal, « l'idée de Nature » qui laisse croire que ce rapport d'appropriation est inscrit dans la nature des femmes (Guillaumin, 1978, p. 7). Or, si le *fait* et l'*effet* sont indissociables, en quoi l'idéologie naturaliste ne peut être autonome, cela signifie qu'il n'y a pas de catégories sexuées qui existent en dehors du rapport social qui les produit en classes antagoniques. Pas plus que ces catégories<sup>30</sup>, *hommes* et *femmes*, ne peuvent être pensées séparément (Delphy, 2013). Le rapport social de sexe, tout comme les autres rapports sociaux, est un rapport de production matérielle et idéale, antagonique.

---

<sup>30</sup> Pour une analyse féministe matérialiste de la construction des catégories de sexe, voir Mathieu (2013[1971]).

Guillaumin distinguera son concept d'appropriation de celui d'exploitation sous le mode de production domestique par le biais d'une analogie de la situation des femmes avec celle des esclaves ou des serfs : « ce n'est pas la force de travail, distincte de son support/producteur en tant qu'elle peut être mesurée en "quantités" (de temps, d'argent, de tâches) qui est accaparée, mais son origine : la machine-à-force-de-travail » (Guillaumin, 1978, p. 8). Les femmes ne sont pas libres de vendre leur force de travail puisqu'elles ne se possèdent pas elles-mêmes; elles sont possédées par la classe des hommes. L'accaparement de la force de travail des femmes passe par leur appropriation physique, par l'appropriation de leur corps « pris en bloc » en tant qu'unité matérielle productrice de force de travail (Guillaumin, 1978, p. 9). Et ce système est appelé *sexage*.

Les corps marqués du sexe féminin, réduits à l'état d'objets, sont orientés vers d'autres corps. Particulière au sexage, cette utilisation se distingue d'un corps-outil dont la force serait dirigée vers d'autres objets. Les femmes ont plutôt la charge d'autres humains, soit « la charge physique des membres invalides du groupe [...] ainsi que des *membres valides de sexe mâle* »<sup>31</sup> (Guillaumin, 1978, p. 10). Dans le cadre de la famille, cette charge s'applique donc aux enfants et aux parents dont l'autonomie serait déficiente, aussi bien qu'aux époux, frères, fils, etc. réputés autonomes. Cet entretien est étendu et comprend l'entretien du corps physique et de son environnement matériel, ainsi que la prise en charge de l'affectivité et du développement psychique. Ne faisant l'objet d'aucune mesure, cette charge physique et mentale absorbe les membres de la classe des femmes et engendre le déni de leur individualité; elle contraint leur mobilité à l'espace domestique et érige en transgression ultime les manquements à cette disponibilité pour le travail d'entretien d'autrui. Par ailleurs, un ensemble d'injonctions visant la socialisation des corps des femmes régit cet accaparement de l'espace et du

---

<sup>31</sup> L'italique est de l'auteure.

temps qui, nécessairement, éloigne les femmes de la possibilité d'exister pour elles-mêmes.

Le mariage, via son contrat et les obligations qu'il entérine, est l'acte légal par lequel l'appropriation privée d'une femme par un homme s'opère. Il est la « surface institutionnelle » (p. 21) de l'appropriation, mais, précise Guillaumin (1978), il ne peut être ce rapport puisque celui-ci est collectif et doit être rapporté aux classes de sexe plutôt qu'aux individus. Lorsque certaines femmes – célibataires, veuves ou religieuses – ne se trouvent pas sous l'autorité d'un mari/père, elles sont appropriées collectivement en vertu du rapport de classes; lorsque l'appropriation privée échoue, l'appropriation collective rattrape le coup et le système de sexage n'en est que peu affecté (Guillaumin, 1978). Autrement dit, « l'oppression des femmes n'est pas fondée sur leur exploitation à l'intérieur du mode de production domestique et le patriarcat ne repose pas sur le travail domestique » (Juteau et Laurin, 1988, p. 190). Chez Guillaumin, l'exploitation du travail domestique est rendue possible par l'appropriation matérielle des individus de la classe des femmes.

#### 2.4 La sociologie des rapports sociaux de sexe et le travail

Pour Dunezat (2016), Delphy et Guillaumin seraient en quelque sorte les pionnières, parmi d'autres<sup>32</sup>, d'une sociologie matérialiste féministe qui se développe en France au cours des années 1970, avec et contre Marx. Par leur emprunt du concept de classe et par leur refus de secondariser les luttes féministes à celles du mouvement ouvrier, elles ouvrent la voie à un développement théorique cherchant à comprendre les bases matérielles de l'oppression des femmes.

---

<sup>32</sup> Dunezat (2016) cite également Paola Tabet (1998) et Nicole-Claude Mathieu (1985, 2013[1971], 2013[1989]).

### 2.4.1 La transversalité et l'historicité des rapports sociaux

Au fil du temps, l'idée d'une division sexuelle du travail oppressante, renvoyant les femmes à la maison et les hommes au marché du travail, fut revisitée en fonction de la transversalité des rapports sociaux. La théorisation du mode de production domestique par Christine Delphy a rendu visible le travail effectué par les femmes au sein de la sphère domestique et, du même coup, l'inscription antagonique des hommes et des femmes dans la sphère publique de l'emploi. Ceci dit, le binôme famille/emploi sur lequel repose cette explication de l'exploitation des femmes fit l'objet d'une critique mettant en évidence que la division sexuelle du travail agit constamment et en toutes sphères d'activités. La situation des femmes sur le marché du travail n'est pas qu'une simple conséquence de l'organisation du travail domestique. Elle participe activement au durcissement du rapport social de sexe : « on a affaire à une division sexuelle du travail qui assigne aux hommes comme aux femmes leur place dans la famille et dans la production » (Daune-Richard et Devreux, 1992, p. 13). Selon cette vision, l'oppression des femmes ne tiendrait pas son origine exclusivement dans la famille, ce qui serait contraire à l'idée d'un rapport social fondamental agissant sur l'ensemble du social. Le concept de division sexuelle du travail, pour éviter de réifier l'idée de l'existence présociale d'un espace privé féminin et d'un espace public masculin, ne peut donc partir de cette séparation (Galerand et Kergoat, 2013). De plus, cette position sur la division du travail comme élément organisateur transversal des rapports sociaux réitère l'insuffisance du concept de travail lorsque rabattu sur le seul travail salarié.

Daune-Richard et Devreux (1992) spécifient que les rapports sociaux, en plus d'être transversaux, sont dynamiques, c'est-à-dire qu'ils participent à leur propre reproduction, tout comme ils « font partie du développement global des sociétés » (p. 12). Ce principe d'historicité marque l'importance du rejet du naturalisme en situant les rapports sociaux dans l'histoire (Battagliola et Combes, 1990); les êtres humains produisent leurs conditions matérielles d'existence, ce qu'ils « sont coïncide avec ce

qu'ils produisent et la manière dont ils le produisent » (Galerand et Kergoat, 2014, para. 25).

#### 2.4.2 La division sexuelle du travail comme base matérielle des rapports sociaux de sexe

C'est pourquoi l'assertion féministe matérialiste des années 1970 tient toujours : le travail doit être redéfini pour inclure l'ensemble des activités de production. Reste alors à spécifier la relation entre rapport social et travail, et l'importance de ces deux notions pour la dynamique des rapports sociaux, leur caractère transversal et historique.

Selon Danièle Kergoat (2005), un rapport social « peut être assimilé à une tension qui traverse la société » (p. 95). L'analogie de la tension met de l'avant la confrontation sous-jacente à la conceptualisation en termes de rapports sociaux, ceux-là mêmes qui font advenir les classes aux intérêts antagoniques. Pour saisir cette confrontation, Galerand et Kergoat (2013) proposent de faire du travail l'enjeu des rapports sociaux, le travail étant ici compris dans sa définition extensive comme toutes « activités humaines de production du vivre en société » (Galerand et Kergoat, 2014, para. 22). En observant comment le travail s'organise, il serait possible de saisir comment les rapports sociaux se (re)produisent et se déplacent. Cette définition du travail ne perd pas de vue l'idée de la confrontation; au contraire, le travail y est toujours animé par les principes organisateurs que sont la séparation et la hiérarchisation. La *division sexuelle du travail* présuppose la *hiérarchisation*, ce qui vient contrecarrer l'idée d'une complémentarité naturelle entre les groupes de sexe.

Ceci ne revient pas à dire que la division sexuelle du travail est en tout temps et en tout lieu la même. Certainement, elle varie selon les contextes sociohistoriques puisque « si une division du travail est observable dans toutes les sociétés connues et tout au long de l'histoire, ses modalités concrètes montrent de très fortes variations

spatiotemporelles » (Galerand et Kergoat, 2013, s. p.). La distinction effectuée entre *modalités* et *logiques* par Chabaud-Rychter, Fougeyrollas-Schwebel et Sonthonnax (1985) est éclairante à ce sujet :

Nous avons, dans notre travail sociologique, un double objectif : rendre compte de la structure du travail domestique, de ses aspects fondamentaux, et en même temps de ses modalités actuelles. Car l'histoire permet d'établir que le travail domestique se constitue au sein d'un ensemble de transformations structurelles de la société, liées à l'apparition du capitalisme. [...] Cela ne signifie pas que le travail domestique de maintenant soit identique à ce qu'il était au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où il se constitue. L'histoire nous montre justement aussi que les modalités du travail domestique changent constamment. L'intelligibilité de ses modalités actuelles suppose donc que l'on saisisse selon quelles logiques il s'est transformé depuis son émergence (p. 11).

Bien que ce soit le travail domestique qui est spécifiquement visé par les auteures, l'importance de comprendre les logiques sous-tendant les recompositions des rapports sociaux est réaffirmée. Un changement dans la façon de concevoir la relation entre rapport social et travail est opéré vis-à-vis celle admise par la théorisation en termes de mode de production domestique : d'une base matérielle de l'oppression située dans le travail domestique, il est maintenant question d'une base matérielle située dans la division (sexuelle) du travail plus largement, prenant en considération la transversalité et l'historicité des rapports sociaux (de sexe), et leur consubstantialité.

#### 2.4.3 La consubstantialité et la co-extensivité des rapports sociaux

Dans *Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux*, Danièle Kergoat (2012) fait le point sur deux des propriétés des rapports sociaux, soit la consubstantialité et la co-extensivité, qui doivent nécessairement être rappelées au moment de penser conjointement la classe, le sexe et la race. La première est illustrée à l'aide de l'image du nœud – les rapports sociaux « forment un nœud qui ne peut être séquencé au niveau

des pratiques sociales » (p. 126-127) – et la deuxième insiste sur la co-production des rapports sociaux, sur leur engendrement mutuel. Pour Kergoat, ces propriétés rendent compte du dynamisme des rapports sociaux, celui qui les rend mouvants et sujets aux déplacements via les pratiques sociales et, simultanément, qui les agence et fait du nœud qu'ils forment une masse aux contours constamment redéfinis<sup>33</sup>.

Qualifiant l'engouement ayant érigé l'intersectionnalité en paradigme<sup>34</sup> de réactualisation par rapport à certains travaux portant sur des pratiques au croisement de la classe et du genre ayant été marginalisés dans le champ académique français des années 1970, Kergoat critique l'économie du dynamisme inhérent aux rapports sociaux dont fait preuve le concept d'intersectionnalité au moment de penser les catégories qu'il croise. Ne pas « dissocier les catégories sociales des rapports sociaux à l'intérieur desquelles elles ont été construites » (Kergoat, 2012, p. 133) est l'un des objectifs de la consubstantialité qui, à l'inverse, ferait défaut aux cadres conceptuels se rangeant du côté des cartographies, qualifiés de statiques. La consubstantialité des rapports sociaux endosse les tensions desquelles émergent les catégories, tout en ne les réifiant pas, et refuse de les penser en dehors des pratiques qui les produisent, ici et maintenant.

---

<sup>33</sup> À propos du dynamisme des catégories de sexe et de leurs contenus et limites, Daune-Richard et Devreux (1992) soutiennent que « lorsqu'on travaille sur des catégories de sexe socialement construites, alors la question sociologique des frontières et des contours des catégories se pose. Si l'on examine les rapports de production, d'un point de vue sociologique les frontières entre classes restent floues. Pour [elles], la question se pose – et doit être posée – aussi pour les rapports de sexe. À partir du moment où il y a rapport social, toute une dynamique du social, par-delà les grands découpages opérés au niveau macrosocial (prolétaires-capitalistes, hommes-femmes), se construit d'une façon mouvante et contradictoire qu'il faut se donner les moyens d'aborder. D'où la nécessité de construire des objets de recherche permettant de rendre compte de chacune des deux catégories de sexe et de travailler à la fois au cœur et aux limites de ces catégories, sur la bicatégorisation elle-même » (p. 2).

<sup>34</sup> Pour un approfondissement des enjeux émanant de l'évolution des théories de l'intersectionnalité et du paradigme de recherche résultant de cette évolution, voir Bilge (2009).

#### 2.4.4 La (re)production des rapports sociaux et leurs déplacements

En s'accaparant les notions de rapport social et de travail, les féministes matérialistes participent à une sociologie qui donne à voir le réel en termes d'antagonismes et de pratiques sociales organisées. Ces notions sont intrinsèquement liées, ce que Kergoat (2005) énonce comme étant propre à deux principes. Le premier, le principe d'engendrement, réfère à la co-production des rapports sociaux et des pratiques sociales, au fait que « les rapports sociaux produisent et reproduisent, par la médiation des enjeux, les pratiques sociales lesquelles en retour agissent sur les tensions que sont les rapports sociaux » (Kergoat, 2005, p. 95). Le deuxième, le principe heuristique, renvoie plutôt à la force explicative des rapports sociaux, c'est-à-dire au fait qu'ils « servent à comprendre les pratiques observées » (Kergoat, 2005, p. 95).

D'ailleurs, c'est en ces termes que la question de la résistance doit être abordée. À l'inverse d'une sociologie de la domination qui se focaliserait sur la seule reproduction de l'oppression, la sociologie des rapports sociaux, telle que forgée par les tenants du féminisme matérialiste, est foncièrement une sociologie de l'émancipation (Galerand et Kergoat, 2014). Si le travail est l'enjeu des rapports sociaux du point de vue de leur reproduction, il est également celui de leur subversion; c'est par l'observation des pratiques sociales que le déplacement des tensions qui divisent le social doit être saisi. Galerand et Kergoat (2014) parleront d'allers-retours dialectiques entre domination et résistance – et non pas d'opposition – ce qui apparaît logique lorsqu'on pose que les classes antagoniques produites par l'oppression sont le lieu à partir duquel la production de solidarités et d'appartenances est rendue possible<sup>35</sup>. Le travail agit alors en tant que « levier essentiel » (Galerand et Kergoat, 2013, s. p.) de la domination et

---

<sup>35</sup> Kergoat (2005) précise toutefois que « les procès de cette production sont fort différents selon que l'on appartient au groupe des dominés ou à celui des dominants » (p. 98).

de l'émancipation, de ce qui se maintient et ce qui se transforme, se déplace dans un sens comme dans l'autre.

Cette dialectique qui se joue au niveau des rapports sociaux, donc au niveau collectif, ne laisse pas en reste la question du sujet individuel. S'attarder à l'organisation des pratiques sociales et aux recompositions des rapports sociaux qu'elle révèle procède d'une tentative d'arrimage des niveaux individuel et collectif et d'une mise en œuvre du principe d'engendrement des rapports sociaux :

En d'autres termes, je dirais que nous avons beaucoup avancé sur le *pourquoi* les choses se passent de telle ou telle manière ; par contre, le *comment* reste énigmatique : comment les acteurs sociaux – individuels et collectifs – supportent-ils, reflètent-ils, s'opposent-ils, contournent-ils... les rapports sociaux? Comment expliquer les pratiques sociales autrement qu'en termes de réponse ou d'aménagement aux déterminismes sociaux? Comment aborder le problème du changement en tenant compte à la fois des structures et des acteurs?

Pour être traitées, de telles questions passent nécessairement par l'étude de la façon dont les acteurs sociaux se réapproprient les rapports sociaux et de ce fait les *transforment* en pratiques sociales. Cette place tournante entre l'abstrait et le concret, nous la situons dans l'interface entre le sujet et le collectif (Kergoat, 2001, p. 106).

Lorsqu'il est précisément question des rapports sociaux de sexe, l'émancipation, définie comme « le mouvement par lequel le rapport de forces entre les classes de sexe peut être déstabilisé » et « non pas le renversement [...] des rapports sociaux de sexe » (Galerand et Kergoat, 2008, p. 67) en lui-même, peut être appréhendée via le *rapport au travail* entretenue par les femmes. Puisque la place occupée par ces dernières au sein de la division sexuelle du travail rend saillante la transversalité du rapport social de sexe et, par le fait même, la contradiction de la dichotomie travail/hors-travail sous-jacente à l'articulation des espaces domestique et professionnel, le rapport au travail des femmes est considéré comme étant subversif dès lors qu'il démontre des signes

d'une prise en compte du travail total, qu'il fait des liens entre ce qui relève respectivement des sphères dites de la production et de la reproduction. Mais pour se traduire en pratiques émancipatrices, ce potentiel subversif doit surmonter les obstacles qui jalonnent le passage de la prise de conscience individuelle à la construction d'un sujet collectif de lutte.

## 2.5 Construction des questions de recherche

De la revue de littérature, je retiens que le modèle de développement des coopératives d'habitation est considéré comme une forme de résistance à la néolibéralisation des villes et que leur fonctionnement favorise à la fois l'usage de l'espace selon les besoins des habitant.e.s et l'implication au niveau de la gouvernance des lieux. Il a toutefois été démontré qu'il est nécessaire de faire une lecture genrée de ces constats. Pour y arriver, j'ai retenu les approches de la géographie sociale et de la sociologie féministe matérialiste qui prennent l'espace comme une production humaine toujours clivée selon les différents rapports sociaux, et les rapports sociaux comme des rapports hiérarchisés issus de l'organisation du travail. Ce choix de nouer *espace* et *travail* ainsi que *séparation public/privé* et *rapports de sexe* conduit à envisager *La Luciole* comme un lieu d'observation des rapports hommes-femmes à la base de la réflexion sur le *droit à habiter l'espace* de la coopérative d'habitation. Le travail de théorisation me conduit à articuler la question de la production de l'espace à celle de la production des classes sexuées.

Conséquemment, la question qui animera ce mémoire est la suivante : *de quelles manières le droit à habiter l'espace est-il négocié par les femmes des coopératives d'habitation vivant seules?* Pour y répondre, je m'attarderai à l'appropriation de la formule coopérative en habitation par les résidentes de *La Luciole*, coopérative exclusivement habitée par des femmes vivant seules âgées de 50 ans et plus.

Le chapitre III, en s'intéressant au parcours en habitation précédant l'arrivée à la coopérative des femmes de *La Luciole*, traitera des questions suivantes : comment les parcours en habitation éclairent-ils les besoins en logement des femmes rencontrées? Comment ceux-ci expliquent leur arrivée en coopérative d'habitation et, de surcroît, la fondation de la coopérative dans sa forme actuelle? En quoi l'arrivée en coopérative est-elle perçue comme une amélioration des conditions de logement?

Puis, au regard des récits portant sur le fait de vivre seule en coopérative d'habitation pour femmes, le chapitre IV s'articulera autour de ces questions : quels rapports les femmes entretiennent-elles avec l'espace? Avec l'espace de leur logement et les espaces partagés? Que font-elles dans ces espaces et pour qui le font-elles? En quoi ces rapports sont-ils tributaires de leur position dans les rapports sociaux de sexe et de la dichotomie public/privé sur laquelle ceux-ci prennent appui?

Enfin, le cinquième chapitre posera la question de la participation au travail généré par la formule coopérative et se demandera : comment le travail de gestion formel est-il organisé à la coopérative? Comment le travail d'entretien d'autrui est-il organisé? Quels rapports au travail et au collectif cette organisation entretient-elle? Quelle est la place occupée par les hommes dans les discours portant sur la non-mixité?

Posant en alternance la question de l'appropriation de l'espace et celle de la participation, les thèmes investigués dans les prochains chapitres partent d'une conception de la coopérative d'habitation comme milieu de vie, certes, mais surtout comme manière alternative d'*habiter* dont le potentiel (contre-)subversif, du point de vue de la reproduction des rapports de sexe, peut être saisi via l'analyse des discours des résidentes d'une coopérative d'habitation pour femmes vivant seules.

## 2.6 Méthodologie

Pour répondre à ces questions, une analyse qualitative des discours des résidentes de la coopérative d'habitation *La Luciole*, regroupant une vingtaine de femmes vivant seules et âgées de 50 ans et plus, a été réalisée, en plus d'une analyse de contenu de deux documents datant de la fondation de la coopérative.

### 2.6.1 Choix du terrain de recherche

D'emblée, mener une recherche portant sur les logiques sexuées marquant le *droit à habiter l'espace* dans une coopérative d'habitation où aucun homme ne réside peut paraître paradoxal, mais deux motivations principales ont guidé ce choix de terrain de recherche. Premièrement, il m'a semblé que derrière cette non-mixité choisie pouvait se cacher une certaine politisation du genre et de la question du logement. L'absence d'hommes demande des explications, c'est plutôt leur présence qui représente le *statu quo*; le fait de pouvoir obtenir le point de vue des femmes de la coopérative concernant cette absence me semblait donc une avenue particulièrement féconde pour mes questions de recherche. Deuxièmement, considérant que les femmes représentent 61% des personnes résidant en coopératives et que 50% d'entre elles vivent seules comparativement à 40% des hommes (CQCH, 2017, p. 18), la non-mixité de *La Luciole* m'est apparue comme un miroir grossissant de cette réalité démographique. Unique en contexte québécois, cette non-mixité confirme la tendance générale : les membres des coopératives d'habitation sont, plus souvent qu'autrement, des femmes vivant seules. C'est sur la base de ces deux éléments que j'ai jugé pertinent de m'intéresser à la réalité de *La Luciole*, dans ce qu'elle a de spécifique et de semblable.

## 2.6.2 Recrutement

La prise de contact avec la coopérative sélectionnée a été facilitée par la rencontre inopinée avec une de ses résidentes. Au détour d'une conversation sur mon projet de recherche, cette femme m'apprit qu'elle faisait précisément partie de la coopérative d'habitation auprès de laquelle je souhaitais effectuer mon terrain. Éventuellement, j'ai parlé de nouveau à cette femme qui m'a aidée dans mes démarches en me fournissant l'adresse courriel de la présidente de *La Luciole*. J'ai donc contacté la présidente en lui présentant ma recherche et en exposant ma volonté de rencontrer les femmes de la coopérative pour leur parler de mon projet de vive voix. Une fois ma demande soumise à l'assemblée générale, l'accueil favorable dont elle a bénéficié permit de fixer une date pour une rencontre d'informations avec les femmes intéressées.

À la date convenue, soit le 11 octobre 2018, je me rendis à la coopérative pour y rencontrer neuf résidentes. Au terme d'une brève présentation des motivations à la base du projet et de ses objectifs, suivie d'un échange de questions, huit des neuf femmes présentes m'ont fourni leurs coordonnées afin d'être recontactées ultérieurement pour participer à un entretien individuel. Dans la semaine suivante, trois autres membres qui ne pouvaient être présentes lors de cette soirée d'informations m'ont contactée par courriel pour faire partie du projet. J'ai remis des formulaires de consentement résumant les thèmes qui seraient abordés et les conditions de confidentialité auxquelles la recherche était soumise dès ces premières prises de contact (en personne ou par courriel) afin que les participantes potentielles puissent se familiariser avec son contenu avant le jour de l'entrevue.

La sélection des participantes ne fit l'objet d'aucun critère précis au-delà du fait de vivre à *La Luciole* : l'ensemble des résidentes furent conviées à la réunion d'information et toutes celles qui ont manifesté un intérêt à participer à la recherche ont été contactées.

### 2.6.3 Portrait sociodémographique des participantes

Au moment des entrevues, les participantes ont entre 54 et 74 ans, pour une moyenne d'âge de 62 ans. Sept d'entre elles habitent la coopérative depuis le début, soit depuis 2013, une l'habite depuis quatre ans, une autre depuis deux ans et deux des participantes y résident depuis quelques mois seulement. Le niveau de scolarité des femmes rencontrées varie entre la complétion de la 3<sup>e</sup> année du secondaire (1) et l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (2), d'un diplôme d'études professionnelles (2), d'un diplôme d'études collégiales (2), d'un baccalauréat (2) et d'une maîtrise (2), principalement dans les domaines de la comptabilité, du secrétariat et du travail social. La moitié des participantes sont divorcées, et les autres célibataires ou séparées. Quatre femmes n'ont pas d'enfants, cinq en ont entre un et trois, et deux des femmes mentionnent avoir activement participé à l'éducation des enfants de leur ex-conjoint. Alors que cinq femmes tirent toujours leurs revenus d'un emploi salarié et que trois ont des revenus provenant de l'aide sociale ou de rentes d'invalidité, trois autres sont officiellement retraitées avec pour revenus le montant de la Sécurité de la vieillesse du Canada et celui du Régime de rentes du Québec, avec ou sans régime de retraite privé additionnel. La grande majorité des participantes ont un revenu annuel de moins de 28 000\$ et certaines d'entre elles bénéficient présentement d'un supplément au loyer<sup>36</sup>. Finalement, cinq d'entre elles ont été propriétaires, de maisons unifamiliales ou de condominiums, parfois sur une longue période de temps et d'autres sur une très courte période. Toutes sont d'origine québécoise, sauf une dont le père vient des pays baltes et la mère du Québec.

---

<sup>36</sup> « Le programme Supplément au loyer permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), tout en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique. Les locataires qui bénéficient de ce programme paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu » (Société d'habitation du Québec (SHQ), 2019).

#### 2.6.4 Dérroulement des entretiens

Au total, 11 entrevues d'une durée variant entre 1h et 1h45 ont été menées auprès des résidentes de *La Luciole* entre le 24 octobre et le 12 novembre 2018. Sur ces 11 entrevues, neuf ont eu lieu à l'appartement des participantes et deux dans un local de l'université, l'endroit ayant été laissé au choix. Aucune compensation financière n'a été offerte et les frais de déplacement de celles ayant préféré faire l'entrevue dans un local de l'université ont été remboursés.

Chacun des entretiens a débuté par un rappel des thèmes qui seraient abordés et des conditions de confidentialité associées à la participation. Les participantes ont été informées qu'elles pouvaient mettre fin à l'entrevue ou révoquer leur consentement à participer à la recherche en tout temps, puis elles ont signé le formulaire de consentement.

#### 2.6.5 Matériau de recherche

Via une analyse du travail *sur* l'espace et *dans* l'espace duquel l'habitat coopératif procède en tant qu'« objet de la gestion et lieu de celle-ci » (Haicault, 1984, p. 271), une « place équivalente » a été accordée « aux représentations [sociales] par rapport aux pratiques [sociales] » (Daune-Richard et Devreux, 1992, p. 14), le *sens* et l'*action* ne pouvant être compris isolément. Même si cela relève de l'évidence, les résidentes ont été prises pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des actrices sociales qui possèdent une théorie de leurs pratiques (Mathieu, 2013[1989]).

Ceci dit, les entrevues individuelles semi-directives<sup>37</sup> réalisées ont été enregistrées et retranscrites à des fins d'analyse, avec l'autorisation des participantes. Afin de conserver l'anonymat et la confidentialité de celles-ci, des prénoms fictifs leur ont été attribués, tout comme le nom de la coopérative et sa localisation géographique ont été anonymisés.e.s. Chacune des entrevues, basées sur un guide d'entretien uniformisé<sup>38</sup>, s'est terminée par un bref questionnaire sur la situation socioéconomique dont les questions ont été posées à l'oral. De plus, deux documents datant de la fondation de la coopérative ont fait l'objet d'une analyse documentaire. Les principaux thèmes abordés ainsi que la manière dont les données issues de ce matériau ont été traitées seront retracés ici.

#### a) Thèmes de recherche

À l'instar de la démarche de Goyer (2018) et de Bigo (2017)<sup>39</sup>, le parcours en habitation des participantes a été questionné dès le début des entrevues afin de contextualiser l'arrivée à la coopérative et de mettre en lumière des moments charnières de ce parcours qui agissent comme points de comparaison lorsque les femmes parlent de leur vie à la coopérative. Une question-fleuve leur donnant la possibilité d'expliquer les conditions de leur arrivée, entrecroisée de questions plus précises sur leurs divers déménagements,

---

<sup>37</sup> Grinschpoun (2012) explique que les entrevues semi-directives ou focalisées enjoignent l'interviewé.e à parler sur un mode non-directif d'abord, pour ensuite être relancé.e par la personne responsable de l'entrevue concernant « différentes dimensions du guide d'entretien n'ayant pas été explicitées spontanément par les sujets ou ayant été insuffisamment élaborées » (p. 43).

<sup>38</sup> Voir l'annexe A pour la grille de questions utilisées pour les entretiens, suivie du questionnaire sociodémographique.

<sup>39</sup> Goyer (2018), dont la recherche doctorale a « documenté comment la question de salubrité construit l'expérience des locataires » et parfois « empêche les locataires de contrôler leur espace intime et de s'inscrire plus largement dans l'espace social » (p. 115), a questionné le parcours en habitation de ses participants afin de les amener à « s'exprimer sur leur vécu comme locataire » (p.118). Chez Bigo (2017), qui s'est intéressée aux « pratiques en ville et sur le bord de mer, actuelles et passées » (p. 5) de femmes à la retraite, le parcours résidentiel est vu comme faisant « partie intégrante des modalités de relation à la ville » (p. 5). Le parcours en habitation étant important pour comprendre les pratiques sociales de l'*habiter*, chacun des entretiens de ces chercheur.e.s ont débuté avec la mise en récit de ce parcours.

a donc constitué le premier thème abordé lors des entrevues. Le deuxième thème approfondi a concerné la participation aux diverses tâches générées par la formule coopérative, tant au niveau des comités de travail que des assemblées générales et du conseil d'administration. C'est à ce moment que les opinions sur les problèmes vécus à la coopérative ont été abordées et que les femmes ont pu s'exprimer sur leur capacité à concilier leur participation avec leur vie personnelle. Finalement, la non-mixité et le fait de vivre seule ont fait l'objet de questions du point de vue des avantages et désavantages perçus et de la pérennité de la coopérative dans sa forme actuelle.

#### b) Traitement des données

Une première recherche thématique de mots clés relatifs à la mention d'hommes<sup>40</sup> dans les discours des résidentes fut réalisée à l'aide du logiciel NVivo. Ce premier tri du matériel recueilli aura permis d'établir dans quelles circonstances elles parlent des hommes et pour quelles raisons. D'emblée, c'est le récit du parcours en habitation préalable à l'arrivée en coopérative des femmes qui aura fait « apparaître » les hommes, bien que les discours portant sur la participation en coopérative et la non-mixité dénotent l'existence d'une conscience de genre chez les participantes. Dans un deuxième temps, les passages traitant du rapport à l'espace des femmes furent relevés via une seconde recherche de mots clés<sup>41</sup>, l'objectif étant plus spécifiquement de saisir la relation entre le travail – domestique et coopératif, passé et présent – et l'investissement des divers lieux de vie des femmes. De plus, ces mots clés ont permis

---

<sup>40</sup> Les mots clés utilisés pour cibler les mentions des « hommes » sont les suivants : ami, amoureux, boss, chum, conjoint, divorce, employeur, ex, fils, formateur, frère, gars, homme, mari, masculin, monsieur, patron, père, président, propriétaire, séparation et voisin. Seuls les passages pertinents en regard des questions de recherche ont été retenus.

<sup>41</sup> Les mots clés utilisés pour cibler les mentions de l'« espace » sont les suivants : appartement, bâtisse, building, chambre, chez-soi, corridor, cuisine, escalier, espace, étage, immeuble, logement, loyer, maison, pièce, quartier, salle, salle de bain, salon, Ste-Louise, terrasse et territoire. D'autres mots clés relatifs à une évaluation subjective de l'espace ont aussi été recherchés, soit : intimité, place, proximité et sécurité. Seuls les passages pertinents en regard des questions de recherche ont été retenus.

de cibler les récits portant sur les épisodes de mal-logement et les mobilités résidentielles. Dans un troisième temps, pour analyser l'importance accordée aux relations sociales créées en contexte coopératif, j'ai recherché les mentions de femmes<sup>42</sup> dans les discours recueillis. En plus d'éclairer les relations d'aide significatives mises de l'avant par les participantes, les passages obtenus rendent compte du rapport au collectif entretenu par les femmes relativement à l'organisation du travail et des conflits interpersonnels ou de groupe.

Pour ce qui est de l'analyse documentaire, l'ensemble du propos retraçant les objectifs visés par la création de la coopérative et, ce faisant, recensant les besoins en habitation des femmes du quartier selon les fondatrices, fut examiné afin de mettre en perspective les besoins en logement mentionnés dans les récits sur le parcours en habitation des résidentes actuelles.

---

<sup>42</sup> Les mots clés utilisés pour cibler les mentions des « femmes » sont les suivants : amie, candidate, groupe, féminin, femme, fille, madame, membre, sœur et voisine. Seuls les passages pertinents en regard des questions de recherche ont été retenus.

## CHAPITRE III

### PORTRAITS DU QUARTIER, DE LA COOPÉRATIVE ET DES RÉSIDENTES : DES PARCOURS EN HABITATION SEXUÉS

Après avoir brossé un portrait du quartier Ste-Louise et de la coopérative d'habitation *La Luciole* (3.1), je montrerai en quoi les besoins des femmes en logement sont dépeints en fonction du sexe et de la classe par le groupe de fondatrices (3.2). Je m'intéresserai ensuite aux parcours résidentiels des participantes, du point de vue de leurs (im)mobilités, pour avancer que l'arrivée en coopérative répond à une volonté de s'ancrer contre les déplacements résultants de mises en couple, de séparations ou de reprises de logement (3.3).

#### 3.1 Portrait du quartier Ste-Louise et de la coopérative d'habitation *La Luciole*

##### a) Ste-Louise

Située en milieu urbain, la coopérative d'habitation *La Luciole* s'insère dans un quartier populaire connaissant une récente vague de revitalisation (Concertation en développement social de Ste-Louise (CDSSL), 2015). Marqué par la désindustrialisation des années 1960-1970 et associé au chômage et à la pauvreté lors des décennies subséquentes, le quartier Ste-Louise intéresse particulièrement les investisseurs d'aujourd'hui en raison de son potentiel de valorisation immobilière.

On remarque d'ailleurs que de nouvelles populations plus aisées s'y installent et que le revenu moyen des habitant.e.s du quartier est en hausse, malgré que le phénomène d'émigration de la population d'origine vers d'autres quartiers excentrés ne soit pas encore documenté (CDSSL, 2015). Le développement de condominiums et l'arrivée de commerces servant les intérêts d'une classe moyenne aisée sont d'autres signes d'une gentrification déjà entamée dans Ste-Louise. À l'appui, alors que le nombre de locataires a diminué de 7,5% entre les années 2006 et 2011, le nombre de propriétaires a connu une augmentation de 19,4% (CDSSL, 2015).

En comparant les portraits statistiques de Ste-Louise avec ceux des deux quartiers avoisinants, certains indices poussent à conclure à une précarité concentrée à Ste-Louise : il y aurait davantage de personnes vivant seules (23,6%), davantage de personnes à faible revenu (38,8%) et un pourcentage plus élevé de ménages locataires (75,4%) et de familles monoparentales (46,3% des familles) (CDSSL, 2015). Et si la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans y est plus basse que dans le reste de la région, elle est toutefois plus élevée lorsqu'il est question des personnes de plus de 65 ans vivant seules.

Ce faisant, il n'est pas surprenant que 34,5% des ménages aient un taux d'effort<sup>43</sup> de 30% et plus, comparativement à 27,1% pour le quartier le plus proche géographiquement. Ce pourcentage est de 17,1% lorsqu'il est question du nombre de ménages consacrant plus de 50% de leur revenu annuel à se loger (Ville du Québec, 2014). En ce qui a trait à l'état du cadre bâti du quartier, on note que 45,1% des logements ont été construits avant 1946 et que 12,9% d'entre eux sont réputés nécessiter des réparations majeures (Ville du Québec, 2014). Le nombre de logements

---

<sup>43</sup> Le taux d'effort est le pourcentage du revenu mensuel attribué au paiement du loyer.

sociaux, bien qu'insuffisants en regard des besoins de la population, s'avère quant à lui plus important dans ce quartier que dans ceux voisins.

#### b) *La Luciole*

La coopérative est composée d'une vingtaine de logements, tous des 3½ dont la superficie varie légèrement d'un à l'autre. Chacun des logements comporte une chambre fermée, un salon, une cuisine et une salle de bain, avec plusieurs espaces de rangement et des entrées laveuse-sécheuse. Ils sont tous universellement accessibles<sup>44</sup>.

L'immeuble dans lequel se trouve la coopérative possède neuf étages et est muni de deux ascenseurs. Les logements de la coopérative occupent une partie du 2<sup>e</sup> étage et l'entièreté du 3<sup>e</sup>. Les autres étages sont occupés par l'OSBL d'habitation l'*Orée-du-vent (ODV)* accueillant des personnes autonomes de 65 ans et plus. Cette situation amène son lot de particularités puisqu'il est plutôt rare que deux entités à but non lucratif soient co-proprétaires d'un même établissement.

Puisqu'*ODV* fournit un service de repas à ses résident.e.s, le rez-de-chaussée est occupé par une cafétéria et une salle à manger. Les membres de la coopérative peuvent, si elles le désirent, acheter des repas à la pièce provenant de cette cafétéria. Une salle communautaire est également à la disposition des occupant.e.s. Toutefois, certaines règles régissent l'utilisation de cette pièce qui, selon l'acte de co-propriété, est exclusivement destinée aux résident.e.s d'*ODV*. Une entente avec *La Luciole* a été prise stipulant un nombre d'heures par année durant lesquelles les membres peuvent réserver

---

<sup>44</sup> « Un logement universellement accessible offre des aménagements répondant à la majorité des besoins d'une personne en situation de handicap, tout en étant aussi accueillants pour une personne sans limitation. Si un membre de la coopérative a des besoins additionnels, le logement pourra facilement être adapté [...]. Un logement universellement accessible permet aussi de faire face à une perte progressive de capacités et d'autonomie chez les personnes âgées et à des situations temporaires causant des limitations (blessure, maladie, convalescence) » (FECHIMM, 2015, p. 12).

la salle afin de tenir certaines de leurs activités comme les assemblées générales, les rencontres de comités ou encore des événements sociaux. L'immeuble compte une terrasse sur le toit et une petite cour à l'entrée de l'immeuble où se trouvent des balançoires propices aux échanges interpersonnels. À l'entrée, un système de verrouillage automatique gère l'arrivée des visiteurs.

### 3.2 Retour sur la fondation de la coopérative : représentation des besoins en logement des femmes vivant seules

À défaut d'avoir accès aux procès-verbaux des premières réunions ayant mené à la décision de fonder *La Luciole*, quelques documents datant de cette époque et résumant la démarche m'ont été remis. À l'intérieur de ceux-ci, on constate que l'initiative provient d'un groupe de femmes fréquentant le Centre des femmes de Ste-Louise. En 2003, lors d'une série d'ateliers portant sur l'âgisme, les participantes prennent conscience que le mal-logement est un problème majeur pour plusieurs femmes vieillissantes<sup>45</sup> du quartier (*La Luciole*, archives fondation, 2004). Face à ce constat, elles se lancent dans la création d'une coopérative d'habitation : « une seule solution s'offrait à nous : mettre sur pied notre propre établissement à but non lucratif de type c.o.o.p. pour répondre aux besoins pressants des femmes » (*La Luciole*, archives fondation, 2004, p. 4).

Un portrait des futures membres de la coopérative est alors brossé : celles-ci seront des femmes de 55 ans et plus<sup>46</sup>, habitant le quartier de Ste-Louise. Elles auront des revenus ne dépassant pas les 25 000\$<sup>47</sup> annuellement et seront seules, c'est-à-dire sans conjoint,

---

<sup>45</sup> À propos de l'expression « personnes vieillissantes », Simard (2017) pointe qu'« en l'utilisant, on peut couvrir les différents genres, mais aussi des positions différentes dans le cycle de vie et mettre l'accent sur la processualité du vieillissement » (p. 180). Pour ses raisons, l'expression est mobilisée pour parler des réalités du vieillissement des femmes rencontrées dans la présente recherche.

<sup>46</sup> L'âge d'entrée à la coopérative est passé de 55 à 50 ans durant le processus de fondation.

<sup>47</sup> Ce montant a été revu à la hausse durant le processus de fondation.

sans enfant ni colocataire. Elles seront autonomes et, dans le meilleur des cas, auront déjà été impliquées dans un groupe communautaire ou une association. Puis, les objectifs poursuivis par la coopérative sont listés. Sans passer en revue l'ensemble de ces objectifs, ceux illustrant les « besoins *pressants*<sup>48</sup> des femmes » (*La Luciole*, archives fondation, 2004, p. 4) par les membres fondatrices seront rapportés.

Les besoins des femmes en matière de logement y sont établis via la notion de taux d'effort. Statistiques à l'appui, la documentation accessible présente la situation des locataires au Québec en 2001 relativement au pourcentage du revenu alloué au loyer. Le constat dégagé est celui d'un taux d'effort plus grand pour les femmes que pour les hommes, de même que pour les femmes seules comparativement aux hommes seuls. Puisque le taux d'effort au logement des femmes est plus important que celui des hommes et que les femmes sont plus nombreuses à fournir un taux d'effort supérieur à 25% (pourcentage considéré raisonnable), l'objectif principal de la coopérative est d'« offrir à la femme un logement répondant à ses besoins et à sa capacité de payer » (*La Luciole*, archives fondation, 2004, p. 2). De cette manière, les fondatrices justifient de ne s'adresser qu'aux femmes en avançant leur situation jugée plus *pressante* que celle des hommes, bien qu'eux aussi aient des besoins en logement. Selon cet objectif, les besoins des femmes apparaissent qualitativement identiques à ceux des hommes. C'est quantitativement qu'ils sont plus urgents.

Un deuxième objectif concerne la reconnaissance des besoins des femmes. Le constat de départ est celui de l'absence ou de la maigreur des revenus des femmes âgées entre 55 et 65 ans vivant seules :

Ayant été femmes au foyer ou ayant travaillé à faible salaire, [les femmes] se trouvent financièrement très démunies à l'âge où l'homme prend sa retraite; pour elles, c'est impossible. Elles se retrouvent très souvent à

---

<sup>48</sup> Je mets en italique.

l'aide sociale, avec une mince pitence (*sic*). Souvent peu scolarisées ou ayant une scolarité non adéquate, elles ne peuvent retourner sur le marché du travail (*La Luciole*, archives fondation, 2004, p. 3).

Les femmes dont il est question dans ce passage n'ont donc pas toujours été seules et leur pauvreté, tout comme leur faible capital culturel, sont attribuables à leur parcours en emploi peu satisfaisant ou au fait qu'elles sont restées à la maison, ce qui les aura désavantagées une fois séparées de leur conjoint. Ce qu'elles énoncent, c'est que les hommes vieillissants sont en mesure de prendre leur retraite, alors que les femmes vieillissantes, non. Contrairement à ces dernières, ils ne sont pas dans une situation de précarité financière. La mise sur pied de la coopérative est alors justifiée par l'amélioration des conditions de vie des femmes seules qui, à l'âge de la retraite, ne cessent pas de subir les contrecoups de la division sexuelle du travail.

Ces deux passages situent l'utilité de *La Luciole* dans sa capacité à apaiser la pauvreté des femmes en leur fournissant un logement adéquat, stable et peu dispendieux. Cette pauvreté est à la fois pareille, mais plus grave que celle de certains hommes, et particulière puisqu'étrangère aux hommes qui peuvent prendre leur retraite et ne pas vivre de l'aide sociale. Implicitement, cela sous-entend que certaines femmes sont devenues pauvres en devenant seules, alors que les hommes avec qui elles étaient en couple ne se sont pas retrouvés dans cette situation. Encore plus important est le moyen choisi par ces femmes souhaitant « améliorer leur condition [et] vieillir dans la sérénité et la dignité », c'est-à-dire de « se réunir et former des coopératives » (*La Luciole*, archives fondation, 2004, p. 3). La mise en couple cohabitante n'est plus considérée comme une option; plutôt, elles se réunissent, en tant que femmes vivant seules, pour améliorer leurs conditions de vie.

Dès lors, on peut parler d'une reconnaissance que ces inégalités de revenus sont sexuées. La consubstantialité des rapports sociaux, définie dans le cadre théorique (Kergoat, 2012), est donc adressée par les fondatrices de *La Luciole* dont les écrits

laissent supposer que leur précarité économique est simultanément forgée par un rapport d'exploitation capitaliste – au sein duquel elles retrouvent, à leurs côtés, certains hommes – et un rapport d'exploitation patriarcal spécifique à leur classe de sexe<sup>49</sup>. Dans ces documents, les besoins des femmes que la coopérative entend combler sont relatifs à leur pauvreté; il n'est pas fait mention de besoins d'aménagement particuliers liés aux charges familiales ni de besoins liés aux violences faites aux femmes<sup>50</sup>.

### 3.3 Des parcours en habitation sexués : la mise en couple, la séparation et le mal-logement comme motifs de déplacement

Entre le moment où l'idée de fonder cette coopérative d'habitation a germé dans l'esprit des femmes du Centre des femmes de Ste-Louise et l'emménagement des premières résidentes, dix années se sont écoulées. Même si le projet est en branle depuis 2003, cela ne fait que cinq ans, au moment des entrevues, que des femmes habitent *La Luciole*. En 2013, parmi les membres de la coopérative, il ne reste plus aucune femme du groupe fondateur. À ce jour, les documents consultés datant de la mise sur pied sont les seuls qui énoncent une position collective à l'égard des représentations des besoins en logement des femmes et des objectifs visés par la coopérative pour répondre à ces besoins.

L'ensemble des parcours en habitation des résidentes actuelles est certainement marqué par la diversité. Bien que cela relève de l'évidence, ceux-ci ont toutefois un point en commun : l'arrivée en coopérative d'habitation. Malgré l'hétérogénéité des

---

<sup>49</sup> Ces constats concernant la pauvreté des femmes se retrouvent également dans le document *Sortir du privé, un enjeu de société!* produit par le comité femmes du FRAPRU (2010) qui identifie la précarité en emploi et la réalisation de travail non rémunéré comme étant sources d'inégalités économiques qui nuisent à l'obtention du droit au logement.

<sup>50</sup> C.f. Chapitre I, section 1.2.

expériences de vie de ces femmes, elles ont toutes décidé de vivre en coopérative, à un moment où elles vivaient seules, à l'âge de 50 ans ou plus<sup>51</sup>. Cette partie se concentrera sur les récits de l'avant-coopératif des résidentes afin d'en faire l'arrimage avec la prise de position collective de 2004. Durant les entrevues, le thème des déménagements s'est avéré fertile pour comprendre en quoi la stabilité locative fournie par la coopérative répond aux besoins en logement des femmes rencontrées. Nous verrons comment le fait de déménager est parfois tributaire de la position occupée dans les rapports sociaux via les parcours individuels des femmes marqués par les mises en couple, les séparations et les (in)actions de leurs différents propriétaires.

### 3.3.1 *Suivre son conjoint, puis revenir à Ste-Louise*

Toutes les femmes rencontrées n'ont pas insisté sur les mêmes moments de leur parcours en habitation et le temps consacré au récit de cet avant-coopératif a varié d'une entrevue à l'autre. Les éléments biographiques associant les déménagements au fait de se mettre en couple avec un homme, ou de s'en séparer, seront relevés dans cette section.

Au fil des entretiens, une récurrence dans les manières de décrire ses motivations à déménager s'est profilée dans les récits de celles ayant décidé de *suivre leur conjoint* de l'époque. Par exemple, Lucie dira qu'elle avait un conjoint qui « était transféré, fa'qu'[elle] *le suivai[t]* », Denise parlera d'un gars qui « l'a emmenée » en Saskatchewan et Rachel relatera sa décision de déménager dans une ville éloignée où vivait son conjoint en citant ce dernier à propos de la distance parcourue hebdomadairement par le couple : « là, ça n'a pas d'allure, tu t'en viens ». Rérat,

---

<sup>51</sup> Les participantes ne vivent pas seules depuis le même nombre de temps; certaines diront qu'elles ont toujours vécu seules, d'autres depuis leur arrivée à la coopérative il y a quatre ou cinq ans, et certaines depuis 15, 20, voire 25 ans. Le fait de vivre seule ne s'inscrit donc pas de la même manière au sein des trajectoires de vie de ces femmes.

Gurtner et Baehler (2014) se sont penchés sur les dynamiques de genre inhérentes à la mobilité résidentielle. Bien qu'ils spécifient qu'une pluralité de facteurs influencent le choix de déménager, ils relèvent que, chez plusieurs couples, « le parcours migratoire [est] souvent défini en fonction de l'emploi de l'homme » (Rérat et *al.*, 2014, p. 61). Comme l'identifie Delphy (2003), les négociations individuelles menées par les couples s'effectuent par rapport aux facteurs structurels d'inégalités conférant le plus souvent des avantages aux hommes en raison de leur plus grand apport aux ressources financières du ménage.

Ici, les entretiens avec les participantes n'éclairent pas l'ensemble des raisons ayant motivé le fait de *suivre son conjoint*, mais il est certain qu'au terme de la négociation de la cohabitation, ce sont les femmes qui se sont déplacées. Fait intéressant, la fin de ses relations amoureuses mène à la décision de *revenir à Ste-Louise*. Les passages suivants exposent cette séquence :

Pis là je me suis séparée et je suis revenue à Ste-Louise. [...] Après, j'ai rencontré un gars, pis là j'ai été 20 ans avec lui. Mais là, avec lui, on s'est promené, mais dans la ville. [...] Moi Côte-Alphonse, Les Rivières, St-Étienne, t'sais, c'est toutes des places que j'ai faites. Mais aussitôt que y'arrivait de quoi, je revenais à Ste-Louise<sup>52</sup>.

Ou encore,

*Avez-vous toujours habité à Ste-Louise?*

Non, non, mais je viens de Ste-Louise. J'ai resté en Nouvelle-Écosse, en Gaspésie, à Brossard, à Trois-Rivières...mais quand je me retrouvais toute seule, je revenais à Ste-Louise [...]. Ça fait des années-là que j'habite à Ste-Louise, mais plus jeune, un chum entre autres, lui il était transféré

---

<sup>52</sup> Entretien avec Denise.

fa'que lui je le suivais. [...] Mais là ça fait longtemps que je suis toute seule [...].

*Mais avant de vivre seule, qu'est-ce qui motivait vos déménagements?*

J'avais un chum, [...] et lui il changeait de lieu, fa'que je le suivais. J'ai été neuf ans avec un et quatre ans avec l'autre. [...] pis j'suis revenue à Ste-Louise<sup>53</sup>.

Ces extraits montrent que la mise en couple est parfois synonyme d'éloignement, alors que la séparation devient le moment du retour dans le quartier d'origine. Le choix de revenir vivre à Ste-Louise, de revenir « dans [s]a place » pour reprendre les mots de Denise, évoque ce sentiment d'appartenance retrouvé au moment des séparations. Dans Fortin (1987), on peut lire que le voisinage, chez les femmes vivant seules, qu'elles soient monoparentales, veuves ou célibataires, devient une source de sociabilité et d'ancrage en raison de l'entraide matérielle et psychique qu'il est susceptible de fournir. Cependant, il est fort probable que si la mise en couple occasionne un déménagement pour les femmes, le scénario se répétera en cas de séparation. Ces déplacements se font alors au détriment d'un ancrage dans le quartier d'origine et dans le quartier d'accueil et apportent leurs lots de conséquences.

Dans ces circonstances, la coopérative agit comme une manière de s'affranchir de la nécessité de *suivre son conjoint*, comme l'avance une des participantes à propos d'une situation passée qui illustre cette mobilité contrainte des femmes dont l'indépendance financière est parfois difficile :

Vivre en coopérative d'habitation, ça pour moi c'est vital. [...] Il y a quelques années, j'étais dans une situation où j'avais quelqu'un à l'extérieur qui voulait bien que j'aie là. Pis là je me suis dit « mais je suis très bien placée parce que mon autonomie, je l'ai ». Moi, j'ai pas besoin de

---

<sup>53</sup> Entretien avec Lucie.

faire un choix économique [...]. J'ai pas à le faire ce choix-là. J'ai vraiment pas à le faire.

La recherche menée par Bigo (2017) portant sur les mobilités résidentielles à l'âge de la retraite informe sur les logiques de déplacements des femmes vieillissantes. En préambule, elle précise que les préférences résidentielles sont intimement liées aux parcours de vie marqués par les rapports sociaux, pour ensuite se pencher sur ce qui motive les mobilités des femmes en couple, à l'âge de la retraite. Premier constat : bien souvent, l'arrivée à la retraite des femmes n'entraîne pas de déménagement pour le couple. Les femmes vont plutôt attendre la retraite de leurs conjoints pour déménager et lorsque les hommes prennent leur retraite, le couple déménage avant même que les femmes ne cessent leurs activités professionnelles. Pour ces femmes, la négociation se situe davantage au niveau du lieu où le couple déménagera que du moment. Pour celles qui vivent seules, Bigo (2017) écrira que le choix d'une nouvelle résidence témoigne principalement de la concrétisation d'un désir de liberté amené par l'éloignement du lieu de travail et l'absence de compromis à faire avec un conjoint. Par rapport aux objectifs de la présente recherche, je retiens que le fait d'habiter seule et en coopérative déclenche également ce type de récits axés sur la possibilité de faire des choix pour soi en matière de mobilité résidentielle, c'est-à-dire celui de ne plus avoir à suivre un conjoint, entre autres. Toutefois, il est à distinguer que les femmes de l'enquête de Bigo (2017) sont majoritairement issues de classes moyennes et aisées et que leurs choix en matière de mobilités résidentielles, même lorsqu'elles vivent seules, sont forcément moins contraints financièrement que ceux de certaines femmes de la coopérative.

### 3.3.2 (Im)mobilités et mal-logement

Neuf des participantes auront été locataires pour la majeure partie de leur vie, bien que trois d'entre elles aient fait mention de brefs moments où elles ont été propriétaires, seules ou avec un conjoint. Via les récits de Chantale, Denise, Marthe et Myreille, cette

section abordera le fait de devoir déménager, ou d'être incapable de le faire, en tant que locataire vivant une situation de mal-logement. Par la suite, l'exclusion territoriale à laquelle peuvent être soumis.e.s les locataires vieillissant.e.s sera discutée afin de mettre en lumière la décision « préventive » de se joindre à une coopérative d'habitation<sup>54</sup>.

a) Ne pas pouvoir déménager ou y être obligée

Lorsque le décès de la mère de Chantale survient, cette dernière tente, après plusieurs années passées à ses côtés en tant qu'aidante naturelle, de retourner sur le marché du travail, puis se retrouve finalement sur les bancs d'école. Malgré son nouveau diplôme en poche, elle subit de la discrimination en raison de son âge et n'obtient, pendant plusieurs années, que des contrats de travail de courte durée situés loin de son domicile. Elle vit alors « huit ans de vache maigre »<sup>55</sup>. À ce moment, elle souhaite améliorer sa situation en logement, mais n'en a pas les moyens. Elle endure déjà depuis longtemps des voisins qui l'intimident parce qu'elle s'est plainte du bruit qu'ils faisaient jusque tard dans la nuit, ainsi que des problèmes de froid causés par un propriétaire négligent. Chantale est mal-logée, mais n'a pas les moyens de déménager. Et c'est le même scénario pour Denise qui, sans habiter un logement mal-entretenu, vit dans la précarité depuis que des problèmes de santé l'ont obligée à arrêter de travailler et qu'elle dépense 50% de son revenu pour le loyer. Chantale et Denise sont donc immobilisées contre

---

<sup>54</sup> Parmi les 11 participantes, deux ont été propriétaires sur une base régulière durant leur parcours en habitation, à la fois durant leur vie de couple – chacune ayant été respectivement mariées pendant 25 et 26 ans – et après leur divorce. Bien que ces deux femmes aient effectivement déménagé plusieurs fois au cours de leur vie, les déménagements ayant eu lieu durant leur vie de couple ne seront pas abordés ici puisque les raisons motivant ces mobilités résidentielles n'ont pas fait l'objet d'explications et n'ont pas été utilisées à des fins de comparaison avec leur expérience à la coopérative.

<sup>55</sup> Entretien avec Chantale.

leur gré, elles souhaiteraient améliorer leur situation de logement mais leur précarité financière est telle qu'elles n'en ont pas les moyens.

Pour Marthe et Myreille, c'est la reprise de leur appartement abordable à des fins de conversion en condominium qui les délogera et obligera la première à déménager dans un appartement de très petite taille et la seconde à déménager dans un autre quartier. Elles sont contraintes à la mobilité.

Cette dynamique de déplacements, qui parfois contraint à rester sur place et d'autres fois force le départ, rejoint les notions d'exclusion territoriale et d'insécurité locative mises en parallèle par Simard (2017) dans ses travaux sur la participation sociale des personnes vieillissantes au sein de comités logement montréalais. D'une part, il observe la gentrification sous l'angle de l'exclusion territoriale qu'elle engendre, définie par le rétrécissement de l'espace social causé par le confinement au domicile, par exemple. Puisque l'exclusion territoriale consiste en une perte de « liberté géographique » (Billette et Lavoie, 2010, p. 12 cité dans Simard, 2017, p. 179), les cas de Chantale et Denise sont des manifestations de ce phénomène : de par un taux d'effort au logement trop important, elles sont restreintes à l'espace de leur logement, empêchées de s'approprier d'autres lieux de vie qui répondraient davantage à leurs besoins.

D'autre part, rappelant que l'embourgeoisement exacerbe la vulnérabilité des locataires âgé.e.s qui souvent occupent leur logement depuis de nombreuses années en les mettant à risque d'une reprise de logement légale ou illégale, il propose la notion d'insécurité locative qui, complémentaire à l'exclusion territoriale, se caractérise par la dépossession de son logement – et parfois même de son quartier – sous l'effet de la gentrification. Les cas de Myreille et Marthe sont deux exemples de cette mobilité résidentielle dépossédante.

## b) Anticiper l'exclusion territoriale

En revisitant ces concepts, Simard (2017) propose d'élargir à la réalité des déplacements forcés ce qui est généralement entendu par « exclusion territoriale » et qui renvoie au confinement au domicile. Devant la possibilité d'une exclusion territoriale, certaines personnes choisissent de se relocaliser et ainsi de contrôler leurs conditions de déménagement. C'est le cas de plusieurs des femmes rencontrées dont la candidature à *La Luciole* procède de l'intention de prévenir une situation future de mal-logement qui les contraindrait à l'(im)mobilité.

Thérèse mentionne avoir choisi de venir vivre en coopérative pour être à l'abri d'une reprise de logement : « ça te sécurise, tu te ramasses pas à dire... le propriétaire, il décide qu'il met son fils ou sa mère ou *whatever*, pis il te met dehors pis t'es obligée de redéménager encore. Parce que c'est difficile de déménager rendue à mon âge, c'est du stock ». C'est en anticipant le fait d'être dépossédée de son logement et de devoir vivre un déménagement que Thérèse trouve sécurisant d'habiter en coopérative d'habitation. Pour Myreille et Isabelle, il s'agit plutôt de prévenir une situation de précarité financière aggravée par un loyer élevé au moment de la retraite. Toutes deux issues du milieu communautaire et toujours salariées, la coopérative évoque une retraite qui ne serait pas synonyme de mal-logement. Finalement, les ascenseurs de l'immeuble ont joué un rôle dans la décision de Lucie et Nathalie de venir vivre à *La Luciole* puisque les deux ont voulu prévenir le confinement au domicile en raison d'un aménagement de l'espace déficient qui constituerait une entrave aux déplacements en cas de perte de mobilité temporaire, qu'il soit question d'escaliers dangereux ou simplement de l'absence d'alternative aux escaliers.

### 3.3.3 Vivre seules, en coopérative

En s'intéressant aux trajectoires résidentielles des femmes de *La Luciole* sous l'angle des déménagements, un parallèle entre les déplacements visant la cohabitation conjugale qui éloigne du quartier d'appartenance et ceux découlant de l'embourgeoisement qui déloge ou confine est établi : la marginalisation territoriale des participantes résulte des rapports sociaux de sexe et de classe consubstantiels, et la stabilité locative caractéristique des coopératives d'habitation est une réponse à ces multiples formes de déni de droit à la centralité. Comme Chantale qui dira qu'elle avait « dont hâte de [s]'en aller dans [s]a place », les femmes rencontrées disent se sentir chez elles à la coopérative. Être *chez soi* et être dans *son quartier* sont deux expressions mobilisées pour exprimer le sentiment de satisfaction et de contrôle sur son environnement tirant son origine de la stabilité résidentielle. La décision d'habiter en coopérative marque la fin des déménagements pour les résidentes qui se projettent vivre à *La Luciole* tant et aussi longtemps qu'elles seront en mesure de participer à sa gestion. Comparativement aux besoins en logement que souhaitaient combler les femmes du groupe fondateur, c'est un droit de vivre seule et de vivre bien – de vieillir seule et de vieillir bien – qui est concrétisé par cette formule, au-delà de la conscience de pouvoir rester sur place et de ne plus être « à la merci des propriétaires »<sup>56</sup>.

Ces allers-retours entre le temps de l'avant-coopératif et le moment de l'arrivée offrent un éclairage sur les mobilités des femmes dans un urbain structuré par les rapports sociaux de sexe et de classe. Les prochains chapitres rétréciront l'espace observé en se focalisant sur ce qui se passe à l'intérieur des murs de la coopérative et de ses logements.

---

<sup>56</sup> Entretien avec Chantale.

## CHAPITRE IV

### PRATIQUES SPATIALES DE LA SOLITUDE RÉSIDENTIELLE ET DE LA NON-MIXITÉ

En stipulant, dans le règlement de régie interne, que la coopérative sert à loger des femmes vivant seules exclusivement, les membres de *La Luciole* définissent qui peut (des femmes seules) ou ne peut pas (des hommes seuls et des cohabitants.e.s, hommes ou femmes) partager l'espace de la coopérative et ses logements avec elles. Par cette opération de définition de leur milieu de vie, elles s'assurent, à la fois individuellement et collectivement, une certaine prise sur le type de relations susceptibles de s'y dérouler et sur la mission de la coopérative. À l'évidence, elles construisent un rapport à cet espace qui implique centralement le genre.

Ce chapitre porte sur le sens donné par les résidentes à cette pratique de *l'habiter entre femmes seules*. Dans un premier temps, nous verrons que *vivre sans homme*<sup>57</sup> procure un sentiment de liberté par rapport à l'obligation de *faire pour l'autre*; cette liberté acquise forge le rapport au logement, à la coopérative, au quartier, et même au corps (4.1). Puis, *ne pas avoir peur* sera envisagé comme l'un des avantages pressentis de l'entre-femmes-seules puisque l'absence d'hommes évite de mettre en œuvre des

---

<sup>57</sup> Les femmes rencontrées ont mis en perspective le fait de vivre seule avec celui de vivre des relations cohabitantes affectives et conjugales avec des hommes; puisqu'aucune n'aura fait mention d'autres types de relations amoureuses cohabitantes, vivre seule est rapproché de *vivre sans homme*. Cependant, pour une des femmes qui aura été aidante naturelle pour ses parents durant plus d'une décennie, *vivre seule* s'oppose à *vivre avec ses parents*, à l'intérieur du domicile.

stratégies défensives dans les espaces partagés (4.2). Finalement, une brève synthèse concernant la solitude résidentielle et la non-mixité soulignera l'importance de s'intéresser à l'organisation du travail coopératif aux prismes des pratiques spatiales déployées par les habitantes (4.3).

#### 4.1 La solitude résidentielle et le sentiment de liberté

Dans son ouvrage *Une vie à soi*<sup>58</sup>, Érika Flahault (2009) prend pour postulat de départ qu'il est possible de faire le choix délibéré de vivre seule<sup>59</sup>. En refusant de contraindre la solitude résidentielle des femmes à la vision négative qui l'accompagne généralement, elle dresse un portrait en trois temps des femmes seules qu'elle a rencontrées, en fonction du degré d'affranchissement qu'elles manifestent à l'égard des rôles sexués traditionnels de la vie conjugale hétérosexuelle, soit les « femmes en manque », les « femmes en marche » et les « apostates du conjugal ». Alors que ces trois archétypes de la solitude ne sont pas forcément homogènes ni exclusifs, la première catégorie décrite par Flahault (2009) met en relief l'existence de femmes dont la perte ou le départ du conjoint est difficilement vécu, c'est-à-dire comme un manque. Les « femmes en marche », quant à elles, se trouvent dans un processus d'affranchissement des contraintes conjugales tantôt marqué par le plaisir, tantôt par la douleur. Finalement, les « apostates du conjugal » nous sont présentées comme des « femmes qui se sont délibérément détournées de la relation conjugale cohabitante »

---

<sup>58</sup> Ce titre n'est pas sans rappeler celui de l'ouvrage de Virginia Woolf (1996[1929]), *Une chambre à soi*, qui est une critique des conditions matérielles dans lesquelles les femmes de son époque sont tenues, plus précisément de leur situation d'épouse et de mère qui est un frein à leur liberté intellectuelle.

<sup>59</sup> Flahault (2009) a pour objectif de recherche de « montrer que la solitude résidentielle constitue un mode de vie à part entière et peut même procéder d'un choix actif dans certaines conditions » (p. 10). Pour ce faire, elle entreprend un survol historique des manières de dépeindre les femmes seules dans la presse de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui, puis « une analyse sociologique de récits de vie de femmes seules » (p. 10). Elle fait état de ses échanges avec 31 femmes, âgées de 31 à 85 ans, à propos de leur solitude résidentielle, en portant « une attention particulière au cadre de vie et à la présentation de soi » (p. 97) lors de ses entretiens biographiques.

par leur « mise à distance volontaire d'une pratique sociale majoritaire – celle de la vie en couple » (Flahault, 2009, p. 145-146).

Dans le contexte de la présente recherche, des femmes vivant seules ont effectivement été rencontrées, mais d'abord en raison de leur présence en coopérative d'habitation. Ce n'est qu'a posteriori que la nécessité d'interroger le sens de cette solitude résidentielle s'est imposée. Celle-ci n'a donc pas fait l'objet d'un traitement à part entière qui aurait pu consister à saisir en détail les ressorts de cette solitude, les raisons initiales pour lesquelles elles ont choisi, ou non, d'habiter seules, notamment. Par contre, il a bel et bien été question de cette solitude en tant que condition d'entrée à la coopérative *La Luciole* et des motivations liées à son maintien. Cette partie montrera en quoi les femmes rencontrées peuvent être placées sous le profil des « apostates du conjugal », par leur mise en pratique volontaire d'une distance physique entre elles et un conjoint potentiel. En somme, cette mise à distance génère un contrôle sur les modalités de la relation amoureuse ou affective, sur la manière de « mettre [son corps] en rapport avec les autres » (Guillaumin, 1992, p. 125).

#### 4.1.1 Exemption du travail d'entretien d'autrui au sein de la sphère privée : court-circuiter la négociation de la distribution du travail domestique<sup>60</sup>

Pour la majorité des résidentes, la décision de ne pas cohabiter avec un homme prend appui sur la dichotomie *chum-conjoint*. Les contenus sémantiques de ces deux termes sont opposés en vue d'explicitier la possibilité d'entretenir des relations amoureuses alors que les deux membres du couple possèdent chacun leur logement. Un *chum*, « ça

---

<sup>60</sup> Dans le *Dictionnaire critique du féminisme*, Fougeyrollas-Schwebel (2000) définit le travail domestique comme « l'ensemble des tâches liées aux soins aux personnes accomplies dans le cadre de la famille – foyer conjugal et parentèle –, travail gratuit effectué essentiellement par les femmes » (p. 235).

vient te voir de temps en temps »<sup>61</sup>, « la fin de semaine ou une fois dans la semaine »<sup>62</sup>, « ça ne s'installe pas chez toi »<sup>63</sup> et c'est synonyme d'une « liberté d'attache »<sup>64</sup>. En soi, le *chum* ne constitue pas un obstacle à l'usage de son temps, de son espace et de son énergie. À l'inverse, la figure du *conjoint*, lorsqu'elle apparaît dans l'entretien au sujet des expériences personnelles de mises en couple, est celle de l'homme avec lequel on partage son espace de vie quotidien.

Il est évident que la volonté de *vivre sans homme*, pour plusieurs des femmes rencontrées, est liée aux avantages procurés par le fait de ne pas entretenir matériellement un conjoint; le fait d'être seule sur son territoire court-circuite la nécessité de négocier la division sexuelle du travail, la rend caduque. À cet égard, leurs récits font état de situations de « partage inégal du travail ménager »<sup>65</sup> qu'elles n'ont plus à subir. Pour Isabelle, cela se manifeste par la charge mentale occasionnée par la planification des repas : « J'ai pas à me soucier, ah les maudits soupers, ça j'étais tannée de ça. [...] avec mon ex, ni l'un ni l'autre on aimait faire la cuisine. Mais lui il s'en remettait à moi pour comme décider ce qu'on faisait, toujours. C'était toujours un fardeau ». Chez Nathalie, c'est le sentiment de toujours *faire pour l'autre* qui rend le fait de vivre seule avantageux : « Donc, là c'est par rapport à être en couple en fait parce que dans le sens, même moi, mon mari, le dernier, il foutait rien, mais rien rien rien, même pas cuire un œuf. [...] Pis j'ai trop, trop fait pour l'autre. C'était trop ». Le scénario se répète avec Sylvie qui relève qu'elle n'est plus « obligée de laver la salle de bain » avant de faire une sortie, ou, en parlant d'un conjoint, « d'y faire de la tarte avant de partir »; avec Rachel qui ne veut plus de quelqu'un pour qui elle devrait « préparer des repas » et « faire [du] lavage »; et finalement avec Thérèse qui répond

---

<sup>61</sup> Entretien avec Chantale.

<sup>62</sup> Entretien avec Thérèse.

<sup>63</sup> Entretien avec Rachel.

<sup>64</sup> Entretien avec Sylvie.

<sup>65</sup> Titre de l'article *Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager »?* de Christine Delphy (2003).

« *been there, done that*, [...] j'veux pu laver les bobettes de l'autre » aux nombreux « chums qui auraient bien voulu vivre avec une femme pour régler leur manque d'autonomie dans la cuisine, pis dans la maison ».

La charge du *vivre avec son conjoint* survient également dans les échanges lorsque les femmes discutent des différents défis liés au vieillissement qui attribuent aux femmes un manque d'autonomie financière et aux hommes un manque d'autonomie pour l'entretien de soi. Admettant que les femmes sont plus pauvres que les hommes en vieillissant, comme elles ne manquent pas de le soulever, vieillir pose néanmoins davantage de difficultés pour les hommes, disent-elles, en raison de leur manque d'autonomie dans la maison. Elles font ici référence à ceux qui vivent seuls, mais certaines font valoir que plusieurs hommes n'ont pas l'autonomie nécessaire pour vivre seuls, et qu'ils cherchent donc à tout prix à rester en couple ou à refaire leur vie avec une autre femme dans le cas d'une séparation tardive. Ce faisant, les femmes gagnent à la fois en autonomie financière et en autonomie d'organisation de leur temps et d'occupation de leur espace en arrivant à la coopérative. Les passages précédents, en relatant le refus des femmes de retourner à cette dynamique qu'elles ont connue où elles étaient les principales responsables des tâches domestiques dans le foyer, s'imprègnent de l'idée d'une liberté acquise par la solitude résidentielle, d'un travail exécuté pour soi qui n'est donc plus exploité au sens où Delphy (2003) l'entend, puisqu' « il trouve une compensation immédiate [...] [et] est rémunéré en nature » (p. 53). Si cette liberté est parfois vécue sur le mode de la culpabilité comme le montre l'étude de Flahault (2009), cela ne semble pas être le cas ici. Plutôt, de nouveaux rapports à l'espace – privé et public – et au temps se déploient suivant un recentrement sur soi.

#### 4.1.2 Rapport à l'espace du logement

Avoir une *place à soi* et se sentir *chez soi* est une thématique récurrente dans les discours des résidentes rencontrées. Cette appropriation de l'espace privé, pouvant être attribuée à plusieurs facteurs, sera d'abord analysée du point de vue du logement en tant que lieu du travail domestique et lieu de repos.

Les féministes se sont attardées à déconstruire cette séparation allant supposément de soi entre sphère privée et sphère publique, en arguant que si la première est considérée comme un lieu de répit en vertu de l'emploi exercé dans la seconde, cette dichotomie n'est possible qu'en niant le travail domestique accompli par les femmes; la maison ne représente pas un lieu de repos pour celles-ci. Chabaud et Fougeyrollas (1978), en centrant leurs analyses sur la structuration des espaces-temps par la division sexuelle du travail, vont établir que l'espace domestique est régi, pour les femmes, par l'exécution du travail domestique :

L'observation fait apparaître que les hommes sont exclus de l'espace-temps du travail domestique, tant dans la maison que dans la ville. La cuisine est le lieu qui est par excellence approprié par les femmes et dont les hommes sont exclus (les femmes disent *ma cuisine*, les hommes *sa cuisine*). Cette appropriation s'étend à d'autres lieux de la maison : les lieux de rangement, placards, armoires, etc. : mais également quelquefois la maison tout entière peut faire l'objet d'une quasi réglementation édictée par les femmes à partir du travail domestique; les femmes deviennent les garantes de la fonctionnalisation des pièces et des meubles qui est à l'origine un élément de la mise en place et de la structuration du travail domestique spécifique de la période capitaliste. On n'utilisera pas le salon dans la vie quotidienne, ni les chambres avant le moment du coucher, etc. (p. 427).

Elles poursuivent :

Mais ce qui apparaît plus généralement comme une appropriation de l'espace de la maison par les femmes n'est pas une appropriation pour leur usage personnel, mais une appropriation dans l'exercice du travail

domestique : c'est pour l'homme et les enfants que la maison doit être propre, rangée, etc. D'où le caractère paradoxal de l'exclusion des hommes : c'est en tant que lieu d'un travail nécessaire à leur reproduction et exécuté pour eux par les femmes que la cuisine leur est fermée (p. 427).

Cette fonctionnalisation des pièces du logis est bel et bien présente dans les récits sur la cohabitation avec un conjoint : Sylvie ne regrette pas le temps où elle devait laver la salle de bain ou faire des tartes; Thérèse, Rachel, Isabelle et Nathalie ne veulent plus être dans la cuisine pour un homme. Mais cette fonctionnalisation de l'espace en vertu des tâches domestiques à exécuter n'existe plus dès lors que les femmes me parlent de leur logement à la coopérative. Il est désormais question de pièces où l'on pratique des loisirs ou de la détente : Nathalie fait de la sculpture et du yoga dans son salon et Françoise y fait du dessin, alors que Thérèse profite de son *lazyboy* sur lequel elle s'installe « avec [s]a doudou, [s]a télévision, [s]a musique ou [s]on livre ».

On repère par ailleurs que le fractionnement de l'espace domestique en pièces distinctes est évacué au profit d'une vision du logement comme un tout, c'est-à-dire comme un espace délimité duquel il est possible de profiter dans son entièreté. On parle de sa « vie de château »<sup>66</sup>, du fait de se sentir comme une « princesse » dans un « petit écrin » ou un « coffre-fort »<sup>67</sup>, d'avoir l'impression d'être dans une « forêt »<sup>68</sup>, dans un « petit cocon »<sup>69</sup> ou dans « une bulle »<sup>70</sup>. La thématique du calme et du réconfort<sup>71</sup> – voire du silence qui enjoint à faire le vide – contraste avec celle d'un espace privé comme lieu du travail domestique. Ce rapport au privé issu de la solitude résidentielle pose la question du domicile comme lieu appropriable par les femmes. On se rend compte que

---

<sup>66</sup> Entretien avec Chantale.

<sup>67</sup> Entretien avec Sylvie.

<sup>68</sup> Entretien avec Françoise.

<sup>69</sup> Entretien avec Sylvie.

<sup>70</sup> Entretien avec Françoise.

<sup>71</sup> Cette thématique est utilisée à la fois pour parler du sentiment de liberté issu de la solitude résidentielle et du sentiment de contrôle sur son environnement qui vient avec le fait d'être propriétaire collectif, cf. Chapitre III, section 3.3.

l'espace du logement est soumis à la division sexuelle du travail si bien que son usage dépend des tâches à réaliser pour l'entretien des autres membres de la famille, ici du conjoint : la cuisine et la salle de bain sont les pièces associées au travail ménager et l'accès au salon et à la chambre à coucher, qui sont des lieux de détente, est restreint. Or, quand les femmes vivent seules, l'accès aux différentes pièces du logement est total. Ces pièces sont les leurs et elles s'y sentent bien.

#### 4.1.3 Rapport à l'espace de la ville

Pour ce qui est de l'espace de la ville, comme le note Flahault (2009) à propos des « apostates du conjugal », celui-ci constitue à plusieurs égards un prolongement de l'espace privé *pour soi*. Alors que Myreille pratique des sports nautiques non loin de la coopérative, que Sylvie joue au tennis dans un parc avoisinant et que Rachel prend des marches le long d'un sentier pédestre du coin, le quartier est vécu, par plusieurs femmes, sur le mode du loisir. Ainsi, « leur espace de référence va bien au-delà des limites de leur habitat : il s'inscrit dans une aire de vie étendue et revendiquée » (Flahault, 2009, p. 160) qui est beaucoup plus que le lieu du déroulement des activités domestiques. Et cette appropriation de l'espace public est même « prolongée par de lointains voyages en solitaire » (Flahault, 2009, p. 159), ce que cette réponse de Lucie expliquant pourquoi elle considère que vivre seule est un choix assumé suppose :

Moi j't'indépendante aussi, pis je vais au théâtre toute seule, je fais pleins d'affaires avec des amies... T'sais je suis allée voir un concert il y a deux semaines; y a pas personne qui veut venir avec moi, j'y vais. T'sais, à Rome, n'importe où, je vais manger au restaurant... J'ai pas de barrière d'être une femme toute seule. Peut-être que je vais rencontrer un gars à un moment donné pis il y aura quelque chose, mais moi, je déménage pas d'ici c'est sûr.

Dans cet extrait, le fait de vivre seule à la coopérative est directement associé à une indépendance relative à l'investissement de l'espace public, comme si, pour Lucie,

c'était là la condition préalable à la possibilité même de cette appropriation. À ses yeux, le fait de vivre seule est une marque d'indépendance, cette indépendance lui permet d'user des espaces culturels de la ville ou de voyager, et la pérennité de cette indépendance implique qu'elle ne déménage pas, qu'elle continue à vivre seule. Myreille évoquera aussi cette relation entre la solitude résidentielle et le fait de *sortir* à l'extérieur de son logement : « En fait, j'ai pas vécu seule beaucoup jusqu'à l'âge de 40 ans, mais depuis que je suis seule, je suis une personne qui sort beaucoup, qui s'occupe, qui s'intéresse. Fa' que je peux pas te dire que j'ai du temps mort, ou du temps pour m'ennuyer. » Pour Chantale qui s'est occupée de ses parents malades en partageant leur domicile pendant de nombreuses années, vivre seule lui aura permis de prendre position sur les injustices qu'elle a vécues au cours de sa vie en prenant la rue d'assaut avec ses camarades de luttes rencontrés dans quelques organismes du coin :

Ben moi avant je revendiquais pas d'affaires, j'tais ben gênée, j'parlais pas. Mais quand ma mère a commencé à être malade, t'sais avec l'aide sociale aussi, les discriminations, des problèmes...ça m'a comme révoltée pis là j'ai commencé à aller dans des manifs! T'sais après que ma mère est décédée, j'suis allée dans des manifs!<sup>72</sup>

À cette liberté de déplacement acquise, il est possible d'opposer son discours concernant les déplacements effectués au sein de la ville en fonction de la charge matérielle de ses parents. À cet époque, les déplacements se faisaient rares pour elle en raison de la charge des soins à donner :

Parce que moi quand j'ai eu soin de ma mère, j'ai vécu beaucoup d'isolement, quand t'es aidante naturelle, t'as peur de quitter la personne.

---

<sup>72</sup> Une autre résidente mentionnera son implication, depuis 50 ans, dans diverses luttes touchant principalement le logement. Comme cette résidente a toujours vécu seule (ou presque), il est difficile de lier son expérience de la solitude résidentielle à sa militance active, par comparaison avec une période où elle n'aurait pas vécu seule. Par contre, il est fort probable que le fait de ne pas avoir la charge matérielle d'autres individus ait influencé le temps investi dans la défense du droit au logement, ainsi que l'occupation de l'espace engendrée par cette militance.

Pour faire les courses, j'avais peur qu'il arrive quelque chose le temps que j'étais partie [...], j'allais faire les courses à la course.

Ici, la charge du travail d'entretien d'autrui qui reposait exclusivement sur les épaules de Chantale à la fois motivait les déplacements de celle-ci et en organisait les modalités d'exécution. Bien que le thème des déplacements dans la ville dans l'avant-coopératif ne fit pas l'objet d'une exploration intentionnelle, l'exemple de Rachel qui fut mère monoparentale et qui avait choisi d'opter, par le passé, pour un logement situé près d'une école primaire dans l'optique d'une maximisation de ses déplacements renseigne sur l'occupation de l'espace pour les autres. Ces situations ne sont pas sans rappeler les recherches portant sur les usages différenciés des espaces selon les sexes qui seraient l'illustration du prolongement de la division sexuelle du travail à l'extérieur du domicile<sup>73</sup> (Coutras, 1996). Chez Coutras (1993), on parlera explicitement de la mobilité des femmes à l'extérieur du logement comme étant axée sur la réalisation de tâches familiales, qui est en fait une mobilité devant être organisée efficacement afin de « faire coexister dans la journée, les tâches professionnelles et domestiques » (p. 163)<sup>74</sup>.

---

<sup>73</sup> Cf. Chapitre I, section 1.2.1.

<sup>74</sup> Concernant la diminution volontaire de la distance entre l'école des enfants et le domicile familial, Haicault (1984, p. 272) propose la notion de *charge mentale* : « La notion de charge mentale paraît la plus adéquate à rendre compte de la superposition dont il est ici question. L'enjeu consiste à organiser, donc faire tenir ensemble, les successions de charge de travail, de les imbriquer, de les superposer, ou, au contraire, de les désimbriquer, de fabriquer des continuités : sortes de fondus enchaînés, de jouer sans cesse sur ce qui marche ensemble et ce qui est incompatible. [...] Et encore, les temps sociaux sont, eux aussi, immergés dans des temporalités différentes et particulières, susceptibles donc de réduire leur prégnance pour peu qu'on joue avec les distances, c'est-à-dire avec l'espace. Ainsi, peut-on remarquer dans les histoires des familles de notre échantillon, une période où on va chercher à réduire d'abord la distance qui sépare des lieux de garde des enfants pour, plus tard, tenter de réduire celle qui sépare les enfants de leurs lieux scolaires; cette exigence rencontre celle qui consiste à vouloir réduire la distance ou le temps, qui séparent le domicile des deux lieux de travail. »

#### 4.1.4 Rapport à soi : appropriation individuelle et autonomie

Guillaumin (1992), dans *Le corps construit*, rappelle que « le corps est l'indicateur premier du sexe » (p. 117). Une information qu'elle considère aller de soi, certes, mais qui mérite d'être rappelée en même temps que la relation qui unit les rapports sociaux de sexe et la bicatégorisation sexuée :

Autour de l'appareil reproducteur externe, femelle ou mâle, une construction matérielle et symbolique est élaborée, destinée à exprimer d'abord, à mettre en valeur ensuite, à séparer enfin, les sexes. Cette construction double un rapport social matériel qui n'a, lui, rien de symbolique : celui de la division socio-sexuelle du travail et de la distribution sociale du pouvoir. Une telle construction fait apparaître comme hétérogènes l'un à l'autre, d'essence différente, les hommes et les femmes (Guillaumin, 1992, p. 117-118).

Le corps, dans ces circonstances, est un lieu à partir duquel ce rapport de pouvoir s'exprime. C'est pourquoi je me pencherai ici sur l'acquisition de l'individualité qui passe par le corps : quand le corps est approprié, qu'il est constamment « absorb[é] dans d'autres individualités » (Guillaumin, 1978, p. 17) – telle est la thèse à la base du sexage – comment penser l'individualité, l'autonomie des femmes?

Dans la vie de Marthe, la solitude résidentielle s'impose depuis toujours. À l'instar de plusieurs autres femmes de la coopérative, elle n'aura pas d'enfants; à l'inverse, elle ne cohabitera que sur une courte période de temps avec celui qu'elle a appelé par le passé son conjoint, avec qui la relation amoureuse se sera surtout entretenue à distance. Elle explique sa motivation à vivre seule comme suit :

En fait, quand je suis revenue des États-Unis, j'avais un conjoint. J'avais un conjoint, un Américain. Moi je voulais revenir vivre ici. Fait que je suis restée en lien avec ce gars-là pendant à peu près... un bon huit ans. Fait qu'on voyageait, y venait passer du temps ici, pis je passais une coupe de mois là-bas, on faisait pas mal des allers-retours [...]. Moi j'suis une

personne autonome, pis je me définis pas par rapport à une relation de couple, j'*ai* une relation de couple, une relation amoureuse, tout ça, mais je me définis pas uniquement par rapport à ça. Ça c'est pour moi une dimension importante. L'autonomie, la capacité de faire mes affaires, régler mes affaires, pis d'*avoir* une relation oui.

Pour Marthe, *avoir* une relation ne met pas son individualité en péril. Elle a toujours apprécié garder une distance pour ne pas se confondre avec ses relations amoureuses, pour que celles-ci ne la définissent pas et qu'elle puisse conserver une autonomie.

De la même manière, la formulation « faire ce que je veux, quand je veux » revient souvent dans les entretiens menés auprès des résidentes lorsqu'elles abordent les avantages de vivre seule, ce qui évoque une certaine maîtrise de leur temps et de leurs déplacements. Elles disent « *je* veux ». Mais ce temps libéré des contraintes de la vie conjugale ne fait pas l'objet d'une mesure au sens propre, les femmes n'ont pas forcément *plus* de temps à leur disposition. La distinction entre temps libre et temps pour soi est donc pertinente : les femmes font plutôt ce qu'elles veulent de ce temps libre, elles l'occupent comme bon leur semble, alors que ce temps pourrait, à l'inverse, être à la disposition des besoins d'autrui, refléter la « disponibilité permanente des femmes pour le travail domestique » (Chabaud-Rychter et *al.*, 1985, p. 41). Aussi, pouvoir avoir un horaire décalé, manger au milieu de la nuit ou faire des sorties sans que cela fasse l'objet de compromis sont des éléments mentionnés par les femmes comme des preuves de leur emprise sur le déroulement de leur journée.

Guillaumin (1992) avance que les interventions sur les corps visant leur sexualité sont nombreuses et continues<sup>75</sup>. De l'enfance à l'âge adulte, un ensemble d'interventions

---

<sup>75</sup> Haicault (2000) parle en ces termes de la doxa de sexe qui « intériorisée très précocement, installe dans la pensée, voire dans le corps, une organisation symbolique du sens [...] » (p. 66). Tout comme les injonctions sexuées de Guillaumin (1992), la doxa de sexe reproduit les rapports sociaux de sexe en se manifestant (Haicault, 1983).

directes<sup>76</sup> et d'injonctions forgent les corps des hommes et des femmes, dans l'optique d'une maximalisation de l'espace pour les premiers et d'une limitation pour les secondes. Que cette limitation, pour les femmes, passe par l'interdiction de s'éloigner de la maison, de s'adonner à des loisirs masculins engageant le corps entier<sup>77</sup> ou par l'obligation d'être disponible de manière permanente pour l'ensemble des membres de la famille, elle marque les usages de l'espace et du temps dont la maîtrise, toujours selon Guillaumin (1992), est « au moins corrélativ[e] et probablement constructric[e] de l'autonomie et de la maîtrise de [leur] propre corps » (p. 130). Les injonctions qui dictent les manières d'occuper le temps et l'espace sont sexuées en vertu des rapports de pouvoir de sexe, et non en raison de l'expression d'une pudeur naturelle. La possibilité d'être autonome et de se considérer comme tel, de posséder son propre corps parce que l'on possède son temps et ses déplacements dans l'espace, apparaît inégalement distribuée entre les sexes.

Quand le logement cesse d'être fractionné en pièces distinctes (la cuisine, la salle de bain, etc.) en fonction du travail domestique qui s'y accomplit (Chabaud et Fougeyrollas, 1978), qu'il est pris dans son ensemble comme un endroit possédé – entièrement possédé –, le corps est soumis au même traitement, il est pris comme un tout. Sans insinuer une primauté de l'effet de l'espace sur le corps ou, à l'inverse, du corps sur l'espace, c'est plutôt d'une constitution mutuelle dont nous sommes témoins, comme si les fonctionnalisations de l'espace et de l'identité allaient de pair. À l'usage de l'espace pour les autres correspond des identités pour les autres : être mère de, être grand-mère de, être conjointe de, être fille de. À l'usage de l'espace pour soi correspond une identité pour soi, la possibilité de s'appartenir, « de pouvoir vraiment être

---

<sup>76</sup> Parmi les interventions directes soulevées par Guillaumin (1992) se trouvent les « modifications du corps par chirurgie » (p. 120), les mutilations sexuelles, la mode et l'absorption de la nourriture qui influence la taille et le poids.

<sup>77</sup> « [...] les filles dans leurs jeux propres ne font pratiquement jamais intervenir leurs pieds comme moyen de propulsion » (Guillaumin, 1992, p. 126).

pleinement exprimée, pleinement soi »<sup>78</sup> comme le dira Rachel. Le corps devient l'épicentre d'une appropriation étendue aux autres espaces de vie et le droit à la centralité est obtenu par la possibilité de s'approprier l'espace-temps privé<sup>79</sup>.

La solitude résidentielle des femmes de *La Luciole* pousse à réfléchir sur cette possible maîtrise de soi. En tant que pratique spatiale, elle semble ouvrir sur une appropriation de l'espace du logement, des déplacements qui y tiennent place et de ceux à l'extérieur de cet espace, et du temps quotidien. Et, conséquemment, elle agirait comme moteur de l'appropriation de soi. C'est « mon espace à moi » dira Isabelle de son appartement, et, d'un même élan, que cet espace est « comme une partie d'[elle] ». Dans la prochaine section, les logiques genrées de cette pratique spatiale seront mises en parallèle avec celles de la non-mixité et du sentiment d'insécurité, représentatif à la fois de la construction symbolique du corps féminin comme étant vulnérable et de la violence, plus que réelle, dont il est la cible.

#### 4.2 La non-mixité et le sentiment de sécurité

Que ce soit au moment de discuter de leurs parcours antérieurs en habitation ou de leurs représentations de la non-mixité et de ses impacts sur le quotidien, le thème de la

---

<sup>78</sup> Entretien avec Rachel.

<sup>79</sup> Dans *Une chambre à soi*, Virginia Woolf (1996[1929]) insiste sur les conditions matérielles de l'existence des femmes qui rendent difficile la production d'œuvres littéraires ou visuels de qualité. La solution à ces difficultés, selon elle, réside dans le fait d'avoir à disposition une pièce à soi, « tranquille ou à l'abri du bruit » (Woolf, 1996, p. 77), ainsi que cinq cents livres de rente puisqu'« il est indispensable qu'une femme possède quelque argent et une chambre à soi si elle veut écrire une œuvre de fiction » (p. 8). Alors que cette idée semble éloignée du propos de la présente recherche, elle montre en fait que les conditions matérielles d'existence qui permettent la réalisation d'œuvres artistiques sont les mêmes que celles qui rendent possible la liberté intellectuelle. Woolf (1996[1929]) refuse donc de se prononcer sur les « aptitudes » des femmes – aptitudes supposément naturelles – tant il est « beaucoup plus important de savoir de quel argent de poche et de quelles chambres les femmes disposent » (p. 158) au moment de juger leur talent littéraire. Je retiens ici la parenté du sentiment de liberté et de possession de soi des femmes de la coopérative avec celui dont les prérequis ont été établis par Woolf : le rapport à soi est tributaire du degré d'autonomie – financière et spatiale – des femmes.

sécurité s'est imposé de manière omniprésente dans les récits des femmes rencontrées. Pour plusieurs d'entre elles, l'entre-femmes-seules évite aux membres d'être confrontées, au sein des espaces partagés <sup>80</sup>, à des attitudes sexistes et des comportements violents.

#### 4.2.1 Sexisme et machisme : expériences vécues ou appréhendées

Denise est heureuse de pouvoir accueillir de nouvelles membres dans un climat favorisant le respect lorsqu'elle pense que, comme elle, elles ont pu vivre des situations désagréables avec des propriétaires *macho* avant d'arriver à la coopérative. Alors qu'elle se cherchait un logement et qu'elle vivait seule, Denise a été confrontée à un propriétaire qui lui a demandé si quelqu'un d'autre, en faisant référence à un homme ou un conjoint potentiel, allait signer le bail pour elle :

Quand je disais que j'étais une femme seule, y a des propriétaires qui osaient me demander « ben avez-vous quelqu'un pour signer pour vous? » Eille, on n'est pas en 1920 monsieur là! [...] Fa'que oui, oui, c'est important pour une femme seule... t'sais qu'il n'y aille pas un tata qui dise « ben y'as-tu quelqu'un qui va signer pour vous? » [...] Déjà c'est un stress de se chercher un logement, fa'que si tu te fais dire des niaiseries comme ça par un propriétaire macho, pis j'sais pas quoi là, j'aime mieux dealer avec une femme qui sait les besoins d'une femme.

---

<sup>80</sup> Alors qu'une définition de l'espace le considérant comme étant toujours déjà clivé par des rapports de pouvoir a été retenue dans le cadre théorique (cf. Chapitre II), la pertinence de la littérature concernant le sentiment d'insécurité des femmes et leur présence dans l'espace public pour le présent propos ne concerne pas l'espace public au sens large, mais bien celui de l'espace de la coopérative duquel les hommes sont absents. En outre, c'est spécifiquement envers des voisins ou des propriétaires, réels ou fictifs, qu'un sentiment d'insécurité existe chez certaines femmes de la coopérative. L'espace public peut donc être défini comme l'espace de la coopérative où les femmes se rencontrent ou sont susceptibles de se rencontrer. Cet espace est physiquement composé des couloirs, de la salle communautaire et d'autres espaces ouverts à toutes. Le logement de certaines des femmes peut également, à l'occasion, être considéré comme faisant partie de l'espace public puisque certaines accueillent des réunions de comité chez elles.

Alors que les femmes seules qui se cherchent un logement ne sont pas toujours en position de répondre à ce type de commentaire en raison des dynamiques de pouvoir qui régissent la relation locataire-propriétaire, Denise estime qu'interagir avec une femme est un gage d'absence d'attaques sexistes. Tandis que cette dernière réfère à un événement particulier survenu durant sa recherche de logement, d'autres anticipent les attitudes sexistes et machistes auxquelles la présence de co-membres masculins donnerait potentiellement lieu. Par exemple, en pensant à la possibilité que la coopérative loge un homme, Chantale dira que le risque serait grand que celui-ci agisse comme « un coq dans le poulailler », ce qui changerait la dynamique présentement établie entre les membres. Quant à elle, Denise mentionne qu'elle verrait d'un mauvais œil les « jokes de mononcle » qui nuiraient à l'atmosphère respectueuse de la coopérative.

#### 4.2.2 Violences physiques : expériences vécues ou appréhendées

Au-delà des commentaires sexistes et des attitudes machistes, les participantes ont soulevé les violences, physiques et sexuelles, vécues ou appréhendées, comme une motivation à rester entre femmes. Avant de demeurer à la coopérative, Chantale a occupé le même logement durant plusieurs années et elle relate que même si elle changeait ponctuellement de voisins puisque ceux-ci déménageaient, elle subissait continuellement de la violence de leur part :

Pis là en dernier, le dernier voisin que j'ai eu, c'était un gars qui était toujours sur le party, qui fumait du gazon, pis y avait deux chiens pitbulls, en plus, pis il faisait de l'intimidation parce que je me plaignais au propriétaire qu'il faisait trop de bruit. Il mettait les chiens devant ma porte, des fois, ils étaient assis toute la gang dans mon escalier. J'avais de la misère à entrer chez nous. C'est beaucoup d'intimidation se faire crier, se faire dire des chars de bêtises par le voisin [...] Y a un bout de temps j'ai eu plusieurs voisins comme ça...Je changeais de voisin pis ça changeait pas le problème, je me ramassais toujours dans le même genre.

De son côté, Nathalie, à l'instar d'autres femmes, aborde la question de la non-mixité en précisant que celle-ci la laisse plutôt indifférente. Par contre, du même élan, elle énonce les avantages qu'elle peut représenter, notamment celui de ne pas être confrontée à un voisin mal intentionné, comme il lui est arrivé dans le passé : « Ça m'est déjà arrivé d'avoir un espèce de voisin dégueulasse. Au moins t'es sûre que c'est pas... il viendra pas frapper à ta porte ».

L'emploi de la formule sémantique « ça ne me dérange pas, mais... », au moment de se prononcer sur le fait de refuser les hommes à la coopérative, sert également à attribuer les avantages perçus de la non-mixité aux autres femmes, à celles qui auraient vécu de la violence de la part d'hommes au cours de leur vie, comme le montrent les propos de Thérèse :

Je pense aussi qu'y en a qui sont, qui ont peut-être vécu... je sais pas, je connais pas toute l'histoire de vie de toutes et chacune, mais je sais qu'il y en a qui ont vécu des abus, il y en a qui ont vécu des choses moins drôles avec des hommes pis qu'y en veulent pu, y veulent pu les avoir à proximité.

Paradoxalement, la non-mixité est parfois identifiée comme étant plus sécuritaire pour des femmes qui vivent seules en ceci qu'elles seraient plus vulnérables que si elles vivaient avec un conjoint. Dans ce cas, les hommes constituent à la fois une menace extérieure probable et une présence protectrice à l'intérieur de l'espace privé :

Il y a beaucoup de femmes, je vois ça dans mon milieu de travail, qui ont été violentées [...]. Peut-être que ça [le fait d'afficher la non-mixité] amènerait des gens qui justement se sentiraient plus en sécurité, pourquoi pas. Parce qu'il y a des gens qui ont jamais habité toutes seules, admettons, pis qui sont plus vieilles. Là qu'elles vont se retrouver dans un endroit, ça les sécurise que ça soit que des femmes. Je peux comprendre quand même<sup>81</sup>.

---

<sup>81</sup> Entretien avec Nathalie

Dans l'ensemble de ces exemples, l'hypothétique présence d'hommes est décrite comme nourrissant un sentiment d'*insécurité*. Inversement, l'entre-femmes-seules joue un rôle actif dans l'actualisation d'un sentiment de *sécurité*, comme l'exprime Isabelle : « y a quelque chose dans le fait que mon étage, c'est l'étage de la coop, c'est toute une gang de femmes [...]. Il y a quelque chose de rassurant, de sécuritaire d'être entourée d'une gang de femmes, pour moi »<sup>82</sup>. Tout se passe comme si, parce qu'elles sont des femmes, les co-habitanes ne pouvaient être actrices de violences physiques ou sexuelles; leur présence est donc rassurante comparativement à celle des deux figures masculines mises de l'avant, soit celle du mononcle sexiste et/ou pervers et celle de l'homme capable de violences physiques envers sa conjointe et/ou pour protéger sa conjointe.

#### 4.2.3 Occupation de l'espace et stratégies d'évitement

Au sein de la littérature, les violences exercées contre les femmes ont fait l'objet d'une attention particulière par rapport au déni de citoyenneté qu'elles entraînent. Comme l'énonce Lieber (2002) en se référant aux travaux de Lister (1997), les menaces à l'intégrité physique et psychique des femmes<sup>83</sup>, incarnées par les violences et le harcèlement qu'elles subissent dans les espaces privé et public, sont autant d'atteintes à leur autonomie nuisant à l'exercice de leurs droits civils, politiques et sociaux.

Qui plus est, ce qu'avance Lieber (2002, 2008) concernant le sentiment d'insécurité vécu par les femmes dans l'espace public est particulièrement intéressant. Que le

---

<sup>82</sup> Entretien avec Isabelle.

<sup>83</sup> À l'instar de Lister (1997) citée dans Lieber (2002), Jaspard (2005) définit les actes de violences interpersonnelles comme autant d'atteintes « à l'intégrité physique et psychique de la personne » (p. 149). Dans le cas des violences envers les femmes, ces actes s'inscrivent « dans une problématique de genre qui analyse la violence masculine comme un mécanisme social contribuant à maintenir la subordination des femmes envers les hommes » (p. 149).

danger soit imminent et réel ou simplement appréhendé, les pratiques spatiales des femmes en sont dérivées (Valentine, 1989). Les violences, parmi lesquelles figure le harcèlement qui est interprété comme « une première étape conduisant à des violences plus graves » (Lieber, 2002, p. 48) pouvant susciter un sentiment de peur, « amène[nt] certains groupes à considérer comme probable le fait d'être victimes d'attaques à leur personne » (Desroches, 2015, p. 83) et instituent une division de l'espace contraignant les femmes à éviter l'espace public. Loin d'être « naturelle », la vulnérabilité associée à leurs corps dépend de la violence subie et des discours qui naturalisent cette violence en rendant les femmes responsables de sa perpétration (Valentine, 1989).

Dans l'espace public, tout comme dans l'espace privé, les rapports de pouvoir prennent corps, prescrivent des conduites et sanctionnent les écarts à ces conduites, réitérant de cette façon la hiérarchisation entre les sexes et la bicatégorisation qui lui est intrinsèque. En écho aux propos de Guillaumin (1992) sur les injonctions faites aux femmes qui limitent l'occupation de l'espace, les comportements sexistes, qu'ils se manifestent sous forme « de plaisanterie, d'insultes, de sifflements, de regards insistants » (Dagenais, 1980, p. 24) ou de violences physiques, « fonctionnent comme de véritables "rappels à l'ordre" » (Condon et *al.*, 2005, p. 268-269; Gilow, 2015). Procédant d'une construction de la sphère publique comme étant interdite aux femmes et, par antagonisme, de leur réclusion obligatoire dans le privé, ce sexisme rappelle que la présence des femmes en dehors de la sphère domestique, surtout lorsqu'elles sont seules, est une transgression aux normes sexuées (Condon et *al.*, 2005; Hancock et Lieber, 2017).

À la lumière de ces travaux, il n'est pas souhaitable de se demander si la non-mixité est un moyen efficace contre les violences sexistes, mais plutôt de dégager les avantages perçus au niveau du sentiment de sécurité qu'elle procure. Parmi les principales techniques de gestion des violences vécues dans l'espace public proposées par Lieber (2002), je retiens celle de l'*évitement* par *autorestriction* qui consiste à ne

pas fréquenter certains endroits à certains moments de la journée. Dans le cas présent, la non-mixité est bel et bien un comportement d'évitement : éviter les hommes, c'est éviter d'avoir à s'en défendre, éviter d'être confrontées aux comportements sexistes et/ou violents qui leur sont attribués, éviter d'en avoir peur. Toutefois, cet évitement ne procède pas d'une *autorestriction* vis-à-vis de l'occupation de l'espace; au contraire, gérer l'accès des hommes à l'espace public de la coopérative est une manière pour les femmes de s'assurer de ne pas avoir à gérer le leur et de se sentir libres et autonomes dans leurs allées et venues. À ce propos, quelques exemples qui évoquent un sentiment de liberté – corrélatif au sentiment de sécurité – directement lié à la non-mixité de l'espace public coopératif ont été relevés dans les entretiens. De manière explicite, ces passages associent le fait d'*éviter* d'être en présence d'hommes à celui d'agir librement au niveau du choix de ses vêtements<sup>84</sup>.

Par exemple, Isabelle mentionne que si elle le voulait, elle pourrait « sortir dans le corridor en jaquette, en pyjama, pis ça serait correct, pas de brassières » que ce ne serait « pas grave » puisqu'elles sont entre femmes. Même son de cloche chez Lucie et Thérèse à propos du fait de sortir de son appartement en robe de chambre :

D'avoir quelqu'un [un homme] qui vienne vivre ici, elles aimeraient pas ça. Mais tu sais, je te dirais qu'il y a des filles qui se promènent en pyjama pis en robe de chambre pour aller porter leur vidange, pis il y a des filles qui disent « ça pas de bon sens, faut pas tu fasses ça ». Pourquoi? On est juste des filles. On est juste nous autres.

---

<sup>84</sup> Un autre type de situation est soulevé par Nathalie et réfère à un comportement de groupe qui serait inhibé par la présence d'hommes. Nathalie raconte que lors d'une rencontre de travail, les femmes se sont mises à chanter, toutes ensemble, une même chanson. Elle se rappelle ce moment lorsqu'elle pense aux conséquences d'une mixité qui aurait, selon elle, le potentiel de gêner les femmes et de mener à une autorégulation de leur comportement. Elle se demande si les hommes « nous trouveraient comme genre une (*sic*) hurluberlue quand on se met à chanter » et se dit que « peut-être que les filles feraient pas ça dans la réunion ».

Dans ces extraits, c'est bien l'absence d'hommes qui permet de se montrer en public en pyjama : ce n'est « pas grave », même s'il est dit que ce comportement peut déranger certaines femmes. C'est que les femmes de la coopérative se connaissent et partagent, à certains moments, leur intimité, au sens où elles se côtoient dans l'espace privé. Le pyjama, ou la robe de chambre, fait partie de cet espace privé, de l'*intimité* pour reprendre les propos de Lucie :

On se voit en pyjama des fois aussi. [...] Andrée je vais l'appeler « je vais aller chez vous ». [...] elle se couche tôt, fa'que elle est en pyjama. Régine, des fois, elle est en robe de chambre, je vais prendre mon café, elle me dit « je suis en robe de chambre ». C'est spécial. [...] T'sais on est plus *intimes* que des voisines dans un autre type de logements disons.

Sortir de son logement en pyjama est rendu possible par l'entre-femmes-seules, alors même que les femmes elles-mêmes sont susceptibles de juger ce comportement. J'avance que c'est parce que leur jugement – ou la peur de subir ce jugement – n'est pas érigé en atteinte à l'intégrité physique ou psychique comme le sont les violences sexistes. Autrement dit, les femmes n'éprouvent pas d'insécurité à faire déborder un comportement dit privé au-delà de la porte de leur logement lorsqu'elles ne perçoivent pas de menace; que le risque soit réel ou non importe peu ici.

À l'inverse, ne pas porter de pyjama en public parce qu'il s'y trouve des hommes consisterait en un comportement d'autodéfense – autre technique de gestion de la violence utilisée par les femmes et décrite par Lieber (2002) – c'est-à-dire une adaptation de la conduite pour se sentir en sécurité (Gilow, 2015). Cette adaptation endosse l'injonction faite aux femmes de ne pas rendre encore plus visible ce corps qui, féminin, ne devrait pas se trouver seul. Suivant cette logique, s'empêcher de sortir de chez soi une fois en pyjama rend compte de l'efficacité de l'idéologie naturaliste légitimant la responsabilisation des femmes par rapport aux violences patriarcales perpétrées à leur endroit; leur corps est inévitablement vulnérable, il leur faut donc le protéger et assumer les conséquences d'un manquement à cette obligation. Le rapport

de pouvoir entre les sexes, dont cette idéologie est issue et qui marque l'inscription subordonnée des femmes – par rapport aux hommes – dans l'espace, est réitéré par cet exemple.

#### 4.3 La solitude résidentielle et la non-mixité pour comprendre le travail coopératif

Dans leur article portant sur le droit à la ville des lesbiennes à Paris, Cattan et Clerval (2011) se réfèrent aux travaux sur le développement du quartier Park Slope à New York qui s'est érigé, au fil du temps, en quartier socialement attractif pour les lesbiennes qui disent s'y sentir « en sécurité en tant que lesbienne » (p. 4). Elles parlent alors de la réussite de ce quartier lesbien comme d'un « acte politique d'appropriation d'espaces résidentiels qui échappent aux négociations et aux relations avec les hommes » (Cattan et Clerval, 2011, p. 4). Transposée à l'échelle de la coopérative, cette affirmation invite à voir la pratique de l'*habiter entre femmes seules* comme une tentative d'appropriation de l'espace de la coopérative et de ses logements. Les femmes rencontrées court-circuitent les négociations tant dans l'espace privé que dans les espaces partagés et maximisent leur empreinte spatiale; à l'inverse, la présence de conjoints ou de co-membres masculins empièterait sur cet espace acquis. La solitude résidentielle et la non-mixité sont deux manières de gérer la proximité des hommes et mènent à des usages de l'espace déclinés sous le thème de la liberté.

La participation sociale dépend largement de la « possibilité d'être mobile » (p. 2), du fait de ne pas restreindre ses déplacements, selon Gilow (2015). Jusqu'ici, la question de la participation des femmes au travail qui leur garantit de pouvoir continuer à vivre dans un logement coopératif a été négligée. Pour le moment, j'avance seulement que la participation active à ce travail prend corps dans les constats dégagés dans le présent chapitre : quantitativement, l'entre-femmes-seules se traduit par le non-recours à l'évitement par autorestriction des espaces partagés – notamment les espaces où le

travail de gestion de la coopérative tient lieu – et, qualitativement, il se déploie par l’usage de ces espaces pour soi ou pour la coopérative<sup>85</sup>. Ainsi, puisque le temps libéré du travail d’entretien d’un conjoint est réinvesti dans la gestion de la coopérative, du moins partiellement, il importe de saisir comment le travail coopératif est organisé. Dans le prochain chapitre, il sera question de la transversalité de la division sexuelle du travail et des spécificités de *La Luciole* en matière de partage des tâches coopératives.

---

<sup>85</sup> Ce deuxième point intéresse particulièrement puisque lorsqu’il est question de *concilier* le travail coopératif, c’est avec le travail salarié et non le travail domestique que ce dernier est mis en relation par les femmes rencontrées. Pour plus d’informations concernant la conciliation des temps de travail des femmes en coopérative, voir le projet « Présence des femmes, pouvoir des femmes » de la FECHIMM qui révèle que la faible prise en compte de la conciliation « travail/famille/implication » est considéré « par les femmes coopérantes comme étant un des premiers freins à leur pleine participation au sein de leur milieu de vie » (FECHIMM, 2019, p. 2).

## CHAPITRE V

### ORGANISATION DU TRAVAIL COOPÉRATIF

La *Déclaration sur l'identité coopérative*, adoptée à Manchester en 1995 lors de l'assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale réputée être à l'origine du mouvement coopératif, stipule les différentes valeurs et principes guidant l'ensemble des organisations coopératives que l'on retrouve dans différents secteurs d'activités (FECHIMM, 2018b). Le document insiste notamment sur la participation de l'ensemble des membres d'une coopérative à l'élaboration des politiques qui la régissent aussi bien qu'au processus décisionnel menant à la tenue de ses activités. On parle alors d'organisations démocratiques où le principe « un membre, une voix » fait loi (Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC), 2018).

Une coopérative d'habitation a donc pour but premier de fournir un logement abordable à ses membres qui, en retour, s'assurent par leur implication du bon fonctionnement de celle-ci. En vertu du principe de gestion démocratique, il revient à l'assemblée générale des membres d'élire un conseil d'administration (CA), composé d'un.e président.e, d'un.e vice-président.e, d'un.e secrétaire, d'un.e trésorier.e et d'un.e conseiller.e. Selon l'article 89 de la *Loi sur les coopératives*, « le conseil d'administration a tous les pouvoirs pour administrer les affaires de la coopérative ». Par contre, l'assemblée générale a la possibilité de « déterminer parmi ces pouvoirs ceux que le conseil d'administration ne peut exercer qu'avec son autorisation » (*Loi sur les coopératives*, art. 89), ce qui atteste de la souveraineté de l'assemblée qui doit entériner un règlement pour s'attribuer certains pouvoirs autrement réservés au CA.

Les pouvoirs spécifiques de l'assemblée générale des membres de la coopérative d'habitation *La Luciole*, comparables à ceux de bon nombre de coopératives, concernent entre autres l'élection du CA et la constitution des comités de travail suivants : comités de sélection, de bon voisinage, d'entretien, des finances et de secrétariat. Les tâches de ces comités sont consignées dans le règlement de la coopérative. Ceux-ci sont ouverts à toutes celles qui souhaitent s'y impliquer en fonction de leurs compétences et intérêts, mais également des besoins en matière de ressources humaines relatifs à leur charge de travail respective. Bien que les comités soient réputés autonomes, ils demeurent sous la responsabilité de l'assemblée générale et du CA qui détiennent le droit de leur confier des mandats spécifiques et d'en étudier les recommandations.

#### a) Participation et travail coopératif

En joignant une coopérative d'habitation, un membre s'engage à participer à la gestion de celle-ci. Cette participation se fait via l'implication au sein du CA et/ou des comités thématiques et l'assistance aux assemblées générales. En contrepartie de cette participation, la coopérative s'engage à fournir différents avantages dont celui du rabais de membre qui réduit le montant du loyer. Les différentes obligations des membres, dont la participation relève, font l'objet d'un contrat – le contrat de membre – qui est partie intégrante du bail.

En ce sens, la participation consiste en l'exécution d'un certain nombre de tâches desquelles dépend le bon fonctionnement de la coopérative, et si « certaines [coopératives] réussissent à mobiliser dans l'enthousiasme, d'autres peines à motiver l'ensemble de leurs membres » (FECHIMM, 2016, p. 21). Ce faisant, la participation semble être liée à la motivation des membres à l'égard du projet coopératif et peut donc être bonne ou mauvaise, tant en termes de quantité que de qualité. Bien que le contrat

de membre mentionne généralement un nombre d'heures approximatif afin d'équilibrer l'investissement individuel, on parle de « problèmes de participation » lorsque les volontaires se font rares pour certaines tâches ou lorsque ce sont toujours les mêmes personnes qui s'impliquent dans les divers comités (FECHIMM, 2016).

Au terme pratique de *participation* sera préféré celui de *travail coopératif* qui s'inscrit dans le droit-fil du cadre théorique privilégié dans la présente recherche. Par travail coopératif, j'entends l'ensemble des tâches et activités menées à bien par les membres de la coopérative d'habitation *La Luciole* en regard des différentes responsabilités officielles des comités listées dans le règlement de régie interne et des initiatives personnelles soutenues au nom d'un souci constant pour l'amélioration des relations entre les membres. L'expression englobe autant les tâches formelles, couchées sur papier et entérinées en assemblée, soit le travail prescrit, que celles informelles qui tissent la trame du quotidien. Elle se veut saisir l'étendue du travail réel accompli *pour* la coopérative et *pour* les membres qui la composent.

*Le droit à habiter l'espace* suggère d'avoir la possibilité de participer aux décisions concernant la production de l'espace (Purcell, 2003). À *La Luciole*, ce droit à la participation prend racine dans la mise au travail collective des résidentes. Cette partie porte donc sur l'organisation du travail coopératif fondée sur l'entre-femmes-seules. D'abord, l'investissement de la structure coopérative sera saisi par le truchement des difficultés organisationnelles rencontrées par les femmes depuis la création du conseil d'administration en 2013. Nous verrons que ces problèmes participent d'une division du travail reproduisant les rapports sociaux de sexe (5.1). Ensuite, la logique de collectivisation des tâches caractérisant l'instauration de nouvelles pratiques sera analysée pour sa capacité à distribuer les responsabilités et les pouvoirs plus équitablement (5.2). Puis, le travail de *care* réalisé à l'intérieur de la coopérative sera mis en perspective avec celui ayant marqué les relations conjugales cohabitantes précédemment évoquées par les participantes, au moment de discuter de la solitude

résidentielle (5.3). Finalement, l'organisation du travail coopératif – comprenant le travail prescrit et le travail de *care* – sera éclairée des représentations entretenues à l'égard de la non-mixité mises de l'avant par les résidentes (5.4). Un bref retour sur les éléments analysés sera effectué, en développant sur la nécessité de penser les espaces de participation dans leur multiplicité et leurs relations (5.5).

## 5.1 Investir la structure organisationnelle coopérative

### 5.1.1 Problèmes rencontrés

#### a) Un conseil d'administration déserté

Tel que mentionné précédemment, l'assemblée générale des membres d'une coopérative d'habitation doit constituer un conseil d'administration. Depuis la formation du premier conseil d'administration de *La Luciole* en 2013, le même problème survient, année après année : un nombre insuffisant de personnes se propose pour occuper les différents postes du CA. Au moment des entrevues, l'assemblée générale annuelle venait d'être tenue et quelques participantes m'ont partagé leur surprise et leur joie devant le fait que, pour la première fois, il y avait eu plus de candidates que de sièges à combler. Habituellement, certaines membres doivent se proposer contre leur gré et il n'est pas rare de perdre une ou plusieurs administratrices en cours de mandat sans pouvoir facilement les remplacer.

Parmi les femmes rencontrées, plusieurs ont accepté, par le passé, d'occuper un poste sur le CA parce qu'il manquait de volontaires. Rachel, par exemple, était bel et bien intéressée par une éventuelle implication sur le CA; par contre, elle ne s'attendait pas à devoir s'y rendre aussi rapidement. Deux mois après son arrivée à la coopérative, elle s'embarque donc pour un mandat au secrétariat puisque le CA est incomplet. Quant à elle, Sylvie mentionne avoir été encouragée à se présenter pour un poste au CA alors

qu'elle était à la coopérative depuis trois mois seulement. Elle refuse en raison de son manque d'expérience, préférant suivre quelques formations avant de faire le grand saut. La présidence qu'Isabelle a assumée pendant un an ne correspond pas au type de « leadership d'arrière-plan » dans lequel elle se dit plus à l'aise d'évoluer, tandis qu'une autre participante se considère plus efficace et utile dans l'exécution d'un travail de soutien en raison de son émotivité. Nathalie avance plutôt son manque de confiance pour expliquer l'ambivalence de son expérience au poste de secrétaire qu'elle occupe depuis peu au CA : « c'est juste moi, il faut que je m'habitue, [...] c'est dans ma personnalité aussi de... il y en a qui vont "ouais, j'ai confiance et tout", mais moi... au début... "est-ce que je vais être capable", t'sais? » Le manque d'expérience, de « leadership » et de « confiance en soi » figure parmi les raisons mentionnées par les femmes rencontrées concernant les réticences à s'impliquer au CA<sup>86</sup>. Le manque de temps figure aussi parmi les principales raisons invoquées, surtout chez celles qui occupent encore un emploi salarié.

#### b) S'épuiser *pour les autres* au sein du conseil d'administration

Malgré que plusieurs membres ne souhaitent pas siéger sur le conseil d'administration, celui-ci doit poursuivre ses activités. Bon an, mal an, le travail du CA repose donc sur les épaules de deux à quatre membres plutôt que sur celles de cinq. Cette situation est rapportée par les participantes sous le thème de l'épuisement et de l'essoufflement. Une de celles ayant déjà occupé la présidence évoque un *burn out* évité de justesse et deux autres, l'inquiétude de leurs proches devant la charge de travail à assumer. Certaines

---

<sup>86</sup> Le rapport de la FECHIMM (2018a) sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la participation en coopérative d'habitation mentionne que ces dernières sont plus sujettes à présenter un « syndrome de l'imposteur » qui « se caractérise par la perception d'un manque d'expériences, d'expertises, d'habiletés et de connaissances » (p. 31). Ceci mènerait à une auto-dévalorisation de leurs compétences, surtout en situation où elles doivent prendre la parole.

me parleront des heures noires de la coopérative où le problème de froid<sup>87</sup> divisait les membres entre elles et où le manque d'expérience dans la gestion financière et sociale d'un bien immobilier se manifestait par l'éclatement de conflits et une répartition des tâches plus ou moins équilibrée. L'autogestion, principe valorisé par l'esprit coopératif, peut dès lors « être envisagée selon deux points de vue, soit selon ce qu'elle *favorise*, soit selon ce qu'elle *exige* comme responsabilités » (Bouchard, 1997, p. 159) : ce que l'organisation en coopérative permet en termes de prise de responsabilités, elle le rend du même élan obligatoire.

C'est en regard de ces obligations que les participantes déploient un discours sur l'engagement consistant à mettre ses compétences au service des autres. La charge de travail portée par certaines devient plus supportable lorsqu'elle est justifiée par la logique du sacrifice. Devant le constat que certaines femmes de la coopérative n'ont eu que très peu d'opportunités d'apprendre les rudiments de la gestion, celles qui possèdent des habiletés en la matière, développées dans le cadre du parcours en emploi, voient le fait d'occuper les postes à plus fortes responsabilités du CA comme une responsabilité sociale. Thérèse parle de l'impossibilité de quitter la présidence à un moment où elle en avait trop à faire de cette manière :

C'est sûr que y a des périodes où je travaillais fort pis j'étais tannée. [Mes proches] disaient « tu peux pas leur dire que t'es pu présidente? ». J'ai dit « ouain, c'est pas si facile que ça ». Parce que personne voulait [la présidence]. [...] Premièrement, une elle voulait pas se présenter au CA : « on n'est pas capable nous autres ». [...] Y en a qui disait « ah, j'vas y

---

<sup>87</sup> À *La Luciole*, un « comité du froid » fut mis en place afin de se pencher sur le problème de planchers froids vécu par certaines membres qui font les frais d'un vice de conception au niveau de l'isolation de l'immeuble. Cette situation est particulière puisqu'elle induit un travail supplémentaire pour les membres de la coopérative qui doivent faire affaire avec le Syndicat de co-propriété composé de deux administrateur.rice.s et de deux observateur.rice.s provenant à la fois de *La Luciole* et de l'OSBL de l'*Orée-du-Vent*, tous deux co-propriétaires du bâtiment. Depuis l'entrée des femmes à la coopérative en 2013, ce problème génère son lot de complications puisqu'il est peu fréquent que deux entités à but non lucratif soient co-propriétaires d'un immeuble à logements. Ce faisant, les conseils des professionnel.le.s à l'égard de l'application de l'acte de co-propriété qui régit les relations entre les deux parties sont parfois inadaptes et la prise de décision collective en assemblée générale qui en résulte s'en voit complexifiée.

aller, mais pas présidente [...], toi t'es bonne, nous autres on n'est pas capable ». [...] Mais c'est vrai que j'ai peut-être plus d'expériences dans mon passé.

Ainsi, le fait d'avoir développé des compétences en matière de gestion semble prédisposer à l'investissement de la présidence ou du conseil d'administration. Toutefois, cet investissement apparaît comme étant plus accaparant que prévu et l'idée de le faire *pour les autres* survient au moment où le manque de relève s'impose comme un problème persistant.

### c) Prises de paroles difficiles lors des assemblées générales

Associées aux premières années de fonctionnement de la coopérative, les assemblées générales houleuses reviennent de manière récurrente dans les échanges. Alors qu'il y a beaucoup à faire et que la plupart des femmes ne sont pas familières avec le fonctionnement en assemblée générale, des conflits éclatent. Quelques-unes évoqueront la violence des interactions et le silence auquel les femmes ne prenant pas part aux conflits étaient confinées.

Toutefois, les moments de discorde ne sont pas exclusivement responsables de la répartition inégale du temps de parole. La présence de femmes qui ont plus de facilité à s'exprimer et qui utilisent davantage l'espace des assemblées générales pour émettre leur opinion pose également problème dans l'optique d'une vision démocratique du moment de mise en commun que sont les assemblées :

Mais ça c'est une autre affaire t'sais, on a comme une espèce de dynamique qu'on essaye de modifier parce que longtemps, [...] c'était toujours les mêmes femmes qui émettaient leurs opinions. Pis y a quand même, quand

tu jases avec les autres madames qui parlent pas beaucoup, ben c'est aussi intelligent pis brillant. Malheureusement elles ont pas beaucoup de place<sup>88</sup>.

Alors que certaines prendraient *trop* de temps de parole, d'autres n'en prendraient pas suffisamment. De ce fait, l'inégale distribution des prises de parole en assemblée, les réticences à occuper un poste au conseil d'administration et l'épuisement causé par le manque de relève pour ces postes constituent les trois difficultés majeures rapportées par les membres relativement à l'investissement de la structure coopérative.

### 5.1.2 Division sexuelle du travail et reproduction des rapports sociaux de sexe

Acker (2006), dans son article *Inequality Regimes*, se penche sur les modalités de la reproduction des inégalités de classe, de sexe et de race dans différentes organisations. Malgré que l'expression de cette reproduction soit diversifiée et plurielle, les organisations qu'elle observe n'évoluent pas en vase clos; les *inequality regimes* desquels elles dépendent sont à étudier en regard de ceux qui façonnent le reste de la société<sup>89</sup>. Nous retrouvons le précepte féministe matérialiste selon lequel les rapports sociaux sont transversaux – et la division sexuelle et sociale du travail dynamiquement jouée ou déjouée par les actrices et les acteurs sociaux – ce qui invite à examiner *La Luciole* sous l'angle de l'organisation sexuée du travail et des rapports au travail. Que ce soit par rapport au faible nombre de femmes souhaitant siéger au conseil d'administration, au fait que peu d'entre elles soient en mesure ou veuillent occuper la présidence ou à la difficulté de se saisir des assemblées générales comme d'un espace

---

<sup>88</sup> Entretien avec une résidente.

<sup>89</sup> Dunezat (1998) fait l'hypothèse que « les rapports sociaux de sexe déterminent le type de structure que se donnent les participantes à un mouvement social » (p. 176). Dans le cas présent, les rapports sociaux de sexe seraient non seulement reproduits par la structure organisationnelle, mais cette dernière en serait directement dérivée au départ.

de mise en commun, il est évident que la formule coopérative prescrite pose des défis organisationnels à *La Luciole*.

Selon Françoise, c'est parce qu'elle ne regroupe que des femmes que *La Luciole* s'est « retrouvée avec un CA, mais personne qui voulait y aller ». Ceci ne signifie pas pour autant que les membres manquent de motivation à l'égard du projet coopératif, mais plutôt qu'elles s'impliquent ailleurs : ce sont spécifiquement les postes du CA qu'une majorité de membres ne veut pas occuper. Autrement dit, les postes hiérarchiquement supérieurs rebutent. Dans cette situation, il est impossible de faire l'impasse sur les logiques de genre, se situant bel et bien au niveau des rapports sociaux, auxquelles les raisons invoquées par les femmes mentionnées plus tôt – manque d'expérience, manque de leadership et manque de confiance en soi – peuvent être rattachées, bien qu'elles soient associées à des caractéristiques dites individuelles attribuables à la personnalité des femmes dans les discours recueillis<sup>90</sup>. Mais alors, comment expliquer que certaines femmes deviennent effectivement présidentes ou endossent les responsabilités exigées par le fait de siéger au CA? Au premier abord, il peut sembler incongru de tenter de déceler une logique propre aux rapports sociaux de sexe en contexte de non-mixité puisque si on explique par la division sexuelle du travail le fait

---

<sup>90</sup> Dans *Le syllogisme de la constitution du sujet sexué féminin*, Danièle Kergoat (2001) remarque une récurrence dans les discours des ouvrières rencontrées à propos de leur rapport à l'univers de travail, soit la peur relative au changement, que celui-ci concerne le poste de travail, l'usage de nouvelles techniques ou même la formation. Le changement serait toujours considéré comme préjudiciable, même s'il peut être bénéfique pour l'ouvrière : « Prenons l'exemple de la formation : si celle-ci aboutit à un échec, on a le sentiment que l'on "perdra la face", mais si l'on réussit, c'est alors tout un dangereux mécanisme de transgression des rôles traditionnels et des normes égalitaristes du groupe ouvrier féminin qui s'enclenche » (Kergoat, 2001, p. 108). L'objet de cette étude n'étant pas centré exclusivement sur les mécanismes pouvant expliquer le sous-investissement du CA par les femmes, l'ambivalence de ces dernières à occuper des postes dont l'appellation suggère l'endossement d'une certaine organisation hiérarchique ne peut pas être rapportée sans nuance aux conclusions de Kergoat sur la peur du changement. Par contre, il est tentant de voir, dans l'expression de ses réticences individuelles, l'expression d'une réticence sexuée au bénéfice d'une division sexuelle du travail. Aussi, Desroches (2018) identifie la « socialisation politique genrée » qui « dissuade [les femmes] de s'engager dans les lieux de prise de décisions » (p. 6) comme un des mécanismes expliquant le difficile investissement des espaces de participation par les femmes.

de ne pas vouloir aller au CA, on ne peut logiquement concevoir que, dans les faits, des femmes s'y rendent.

En explicitant les relations unissant rapports sociaux et classes de sexe, Kergoat (2005) souligne que les « groupes sexués ne sont pas le produit de destins biologiques mais sont d'abord des construits sociaux » qui se forment « par tension, opposition, antagonisme, autour d'un enjeu » (p. 95). Et cet enjeu est la division sexuelle du travail répondant aux principes de séparation et de hiérarchisation qui, tel qu'évoqué dans le cadre théorique, déterminent des travaux dits *pour* hommes et *pour* femmes tout en attribuant aux premiers une valeur ajoutée les distinguant des seconds. C'est par ce point focal que doivent être saisies les difficultés organisationnelles rencontrées par *La Luciole* dans la mesure où cette séparation et cette hiérarchisation n'ont pas besoin de personnes considérées biologiquement hommes ou biologiquement femmes pour se (re)produire; c'est le rapport antagonique qui crée les groupes sexués et non l'inverse. Je fais donc l'hypothèse que le mode d'organisation coopératif prescrit une séparation et une hiérarchisation des tâches qui a pour effet de produire des rapports différenciés au travail et aux autres, en fonction des rôles occupés. Ce mécanisme démultiplie les contradictions entre résidentes; les compétences mobilisées afin d'assurer la présidence – ou dans une moindre mesure, d'être administratrice – sont érigées en compétences essentielles, voire « générales » puisque c'est précisément sur celles-ci que l'administration de la coopérative se fonde officiellement. À ce titre, les autres compétences ne sont pas toujours reconnues comme telles puisque dans les moments de crise ou d'épuisement, elles ne s'avèrent pas autant « utiles », ne semblent pas servir l'intérêt général de la coopérative. Tout se passe comme si la constitution d'un CA ne pouvait se faire sans l'adhésion à une forme de reconnaissance sociale de la valeur supérieure de certaines compétences au détriment d'autres.

Cette dynamique repose sur la croyance qu'une gouvernance idéale est ancrée dans la rationalité, auquel cas l'expression d'émotions s'avère nuisible. Ce faisant, il arrive

qu'une dévalorisation de ses propres compétences jugées inadéquates survienne et empêche l'investissement de la structure, ou du moins la mobilité dans la structure coopérative<sup>91</sup>. Par contre, la présente démonstration a adopté une vision déterministe des conséquences de l'imposition d'une structure organisationnelle hiérarchique et a passé sous silence que les membres de *La Luciole*, en rejouant cette structure, contribuent à son maintien, tout comme elles s'y opposent lorsqu'elles font de la participation au CA et aux assemblées une préoccupation collective, un élément à améliorer afin de mettre fin à l'essoufflement généralisé. Dans la prochaine section, les pratiques tirant leur origine de cette préoccupation et qui, à mon avis, relèvent d'une réappropriation de la structure organisationnelle coopérative seront traitées.

## 5.2 S'approprier la structure organisationnelle coopérative

Malgré les difficultés vécues relatées précédemment, les participantes qui ont connu les heures noires de la coopérative s'entendent pour dire que l'ambiance s'est grandement améliorée avec le temps. Si l'amélioration du climat est parfois imputée au départ de certaines personnes, elle est plus souvent qu'autrement attribuée à de nouvelles pratiques. Cette partie vise à discerner les logiques insufflant ces changements portés à l'organisation du travail coopératif. Plutôt que d'insister sur ce qui pose problème à *La Luciole* dans l'endossement de la structure coopérative, j'établirai comment ses membres ont modifié leurs façons de faire pour mieux s'approprier la structure.

---

<sup>91</sup> Nous verrons plus loin en quoi ces difficultés organisationnelles ne sont pas sans rappeler l'idéologie naturaliste qui associe le masculin à l'universel souhaitable et le féminin au particulier nuisible en rapportant les réflexions des participantes au sujet des effets de la non-mixité sur l'organisation du travail coopératif (c.f. Chapitre V, section 5.4).

Dans l'extrait ci-dessous, Myreille regrette le fonctionnement en convention de membres datant des premières années de la coopérative, alors que l'immeuble était en cours de construction :

Évidemment, on était en convention de membres, avant de venir ici, pendant je me souviens plus si c'est deux ou trois ans, on a fonctionné en convention de membres. Ça, moi, j'aimais beaucoup ça. Je trouvais ça intéressant au niveau de la démocratie que tout le monde ait toute l'information, qu'on travaille ensemble. [...] On était toujours en assemblées générales, finalement. Tout se décide ensemble.

Dans ce passage, deux éléments sont à retenir : le désir que le travail soit mieux réparti entre les membres et celui que chacune ait accès à l'ensemble de l'information concernant la coopérative, ce qui serait actuellement problématique par rapport à la présence d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration. Avec le souci à l'égard de l'amélioration du « climat des assemblées pour que plus de personnes se sentent à l'aise d'intervenir », qui est « quelque chose qui préoccupe plusieurs membres de la coop »<sup>92</sup>, les trois logiques guidant la formalisation de nouvelles pratiques sont dégagées. Sans revenir sur l'ensemble de ces pratiques<sup>93</sup>, la création d'un poste distinct de coordonnatrice au comité de secrétariat et l'instauration d'un principe de marrainage seront décrites, puis analysées pour le changement dans la division du travail qu'elles induisent. Elles sont deux exemples probants des logiques à l'œuvre dans l'appropriation de la structure par les coopératrices.

---

<sup>92</sup> Entretien avec Myreille.

<sup>93</sup> En annexe B, une description des pratiques dégagées selon les trois axes que sont l'amélioration de l'accès à l'information, l'amélioration de la répartition des tâches et l'amélioration de la répartition du temps de parole en assemblée, et qui ne sont pas abordées dans ce chapitre, est fournie.

### 5.2.1 Nouvelles pratiques et amélioration du fonctionnement

#### a) Le poste de coordonnatrice au comité secrétariat

Le comité de secrétariat est formé de la secrétaire siégeant au conseil d'administration, d'une coordonnatrice et d'environ cinq autres membres. Alors que, par coutume, la personne qui coordonne le comité siège aussi sur le CA, le fonctionnement du comité de secrétariat fut modifié parce que la tâche de la secrétaire était « trop gigantesque »<sup>94</sup>. Les démissions d'un certain nombre de secrétaires, au fil des ans, semblent avoir éveillé le souci de mieux répartir les responsabilités parce que, comme le dit Françoise, « quand ça démissionne toujours les secrétaires, pose-toi des questions ».

#### b) Les marraines

Depuis peu, la coopérative a officialisé la fonction de celles qui s'occupent de l'arrivée des nouvelles : les marraines. En réponse aux difficultés d'intégration, les marraines sont là pour initier les nouvelles aux différents comités, les guider dans le fonctionnement en coopérative, faciliter leur arrivée, voire même leur donner des renseignements sur les commerces du quartier. Aux dires de Lucie, même s'il n'y avait pas formellement de marraines auparavant, il y avait toujours quelqu'une qui jouait un peu ce rôle :

Mais y avait pas le mot « marraine », mais y avait tout le temps quelqu'un quand même [...]. Parce que t'sais quelqu'un qui a jamais vécu dans une coopérative, y a plein de règlements. La régie interne pis tous les comités ont leur règlement, le conseil d'administration. Juste les assemblées... moi parce que j'ai été dans une autre coop... mais t'sais si t'es pas dans un syndicat ou dans une association, tu sais pas comment ça marche dans une assemblée.

---

<sup>94</sup> Entretien avec Françoise.

L'institution de ce rôle poursuit les objectifs précédemment évoqués : facilitation de l'accès à l'information afin de favoriser la participation et répartition du travail d'intégration des nouvelles membres.

### 5.2.2 Être coachée ou se coacher soi-même : formalisation et collectivisation de nouvelles pratiques

Dans une recherche portant sur la forme d'organisation en collectives choisie par de nombreux groupes de femmes au Québec et au Canada durant les années 1970-1980, Anadon, Masson, Tremblay et Tremblay (1990) identifient ce qu'elles considèrent, dans cette pratique, comme une volonté de générer du changement social orienté vers l'extérieur – dans la société – et à l'intérieur même de la collective. En observant des groupes ayant choisi d'opérer une transition d'un modèle composé d'un CA et d'une assemblée générale à celui de la collective où « le pouvoir est théoriquement partagé entre toutes » (Anadon et al., 1990, p. 60), elles dénotent que l'adoption de l'égalité en tant que principe organisationnel tient une place forte. Entre autres, un des objectifs principaux recensés réside dans le désir de mieux partager les responsabilités et les pouvoirs. De même, Martin (1990) établit que les structures favorisant la collectivisation des tâches et la démocratie participative caractérisent généralement les organisations féministes, tout en précisant que les « structures of many feminist organizations are impure mixtures of bureaucracy and democracy rather than a single type » (Martin, 1990, p.195).

*La Luciole* ne se définit pas, à proprement parler, comme une organisation féministe. Bien que certaines membres s'affirment féministes, d'autres disent que même si l'impulsion du projet a certainement été teintée d'une vision féministe du logement, celle-ci ne serait plus activement affirmée dans la gestion quotidienne. Par contre, l'amélioration de l'accès à l'information visant à faciliter la participation éclairée de

l'ensemble des membres à la prise de décision, les diverses tentatives de distribuer les responsabilités plus équitablement et le souci de créer un climat sain à la coopérative sont autant de points en commun avec les structures organisationnelles féministes décrites par Anadòn et ses collègues (1990) et Martin (1990).

« On a eu des heures noires. C'est parce qu'au début, t'es mal coachée. Là, on est capables de se coacher nous autres même », évoque Françoise. Ce passage défend non seulement l'apprentissage du fonctionnement coopératif par les femmes, mais qu'il est souhaitable de *se coacher soi-même*, d'être autonome et d'évaluer, à l'intérieur même des murs de la coopérative, les changements à adopter pouvant faciliter la gestion. Si *La Luciole* a encore des défis à surmonter, certaines pratiques mises en place obtiennent les résultats escomptés en faisant une place à celles qui s'exprimeraient moins et en distribuant les tâches de celles occupant des postes à plus fortes responsabilités; ces changements relèvent d'une réorganisation du travail qui vient moduler la hiérarchisation des tâches et la répartition des pouvoirs.

Ce faisant, les pratiques retracées plus haut et celles en annexe peuvent être saisies du point de vue des modifications apportées à la division du travail coopératif. D'abord, notons que pour assurer une meilleure répartition de la charge de travail entre les membres, une reconnaissance de l'étendue du travail réalisé doit préalablement avoir lieu. L'exemple de la création d'un poste distinct de coordonnatrice au comité de secrétariat est à cet effet révélateur dans la mesure où le sens donné à cette pratique traduit ce cheminement :

C'est que dans le fond ici, ça prend plus que juste une secrétaire au CA. C'est vraiment un comité. [...] Au départ, les deux premières années, j'aimais pas ça parce que je trouvais qu'on reproduisait ce qui se passait dans la société. [...] Moi je disais toujours « on reproduit ce qu'il y a dans la société, on se rend pas compte, la secrétaire aussi en a, elle en a, elle en peut pu ». [...] Mais là en fin du compte, faut dire que la façon dont on a procédé, c'est qu'on a revalorisé le secrétariat. On s'est informatisée. On

fait les procès-verbaux nous-mêmes, on se corrige à l'intérieur du comité pour les assemblées générales. [...] Moi-même je suis allée au CA la première année pis je me suis dit « ça a pas d'allure être secrétaire, avec toute cette tâche-là ». [...] Ce qu'on a pensé, c'est qu'il pourrait y avoir une secrétaire au CA, que la secrétaire au CA n'a pas à coordonner le comité, c'est trop gigantesque. [...] Pis même c'est drôle parce qu'on fait, à l'intérieur du comité, comme là ça va être mardi, à l'intérieur du comité, celle qui est secrétaire au CA, on va lui dire « si ça ne va pas, tu nous en parles à nous autres, on va t'aider. T'es pas toute seule ». Parce qu'on trouvait aussi, c'est que cette femme-là devenait isolée, c'est pas correct ça. Mais t'sais ça a vraiment été valorisé le secrétariat. Pis moi des fois je leur dis, le secrétariat, c'est ça qui fait qu'on a une histoire. Les procès-verbaux, c'est ça qui fait qu'on trouve nos affaires, fa'qu'on va le faire comme il faut.<sup>95</sup>

La valorisation dont parle cette participante dans cet extrait tient à la reconnaissance de la lourdeur des responsabilités portées par la secrétaire siégeant au CA, mais aussi à la collectivisation de cette tâche, d'où la volonté d'affirmer que le secrétariat, « c'est vraiment un comité ». Il s'agit donc d'une double reconnaissance : la secrétaire du CA voit l'ampleur de sa tâche reconnue et, d'un même élan, celles qui participent à alléger cette tâche voient leur travail de soutien de la secrétaire reconnu. La coopération prend ainsi une tangente féministe dans la mesure où ce travail est plus équitablement divisé et que les compétences requises à son accomplissement sont attribuées à l'ensemble du comité en question<sup>96</sup>. La délégation de certains dossiers du CA à des membres n'en faisant pas partie, mentionnée en annexe B, procède de la même logique. Pour ce qui est de la création du rôle des marraines, une reconnaissance du travail relationnel comme du travail coopératif s'ajoute à la logique de collectivisation.

---

<sup>95</sup> Entretien avec une résidente.

<sup>96</sup> À *La Luciole*, la surreprésentation des femmes dans l'occupation du poste de secrétaire au CA, comparativement à leur nombre total et à leur sous-représentation aux postes de président.e et vice-président.e (FECHIMM, 2018a) ne se pose pas en raison de la non-mixité. Or, dans l'optique d'une analyse en termes de rapports sociaux de sexe, le problème de cette surreprésentation se pose bel et bien, mais en d'autres termes : le travail de la secrétaire ne pouvant pas, idéologiquement, être visibilisé en étant davantage investi par les hommes en vertu de la non-mixité, il est reconnu lorsqu'il commence à être collectivisé et réorganisé, à être exercé par un plus grand nombre de femmes, par tout un comité.

Quand les femmes disent vouloir faire de la coopérative un lieu où chacune se sent à sa place, elles invoquent les combats personnels qu'elles mènent et qui sont en fait de nouvelles manières d'organiser le travail coopératif. Certains de ces combats se transforment en pratiques formelles, alors que d'autres, selon les circonstances, n'obtiennent pas l'appui du groupe. Cependant, nous voyons que lorsqu'une pratique est formalisée, elle constitue le plus souvent une tentative de collectivisation du travail et, ce faisant, déplace les lignes de division du travail pour tendre vers l'édification d'un rapport plus juste à celui-ci. Le rapport aux autres – au collectif – suit cette impulsion dans la mesure où une distribution plus équitable des responsabilités et des pouvoirs atténue les clivages internes. Je précise toutefois que si j'ai choisi de présenter les difficultés recensées par les participantes en premier et les pratiques mises en place qui agissent comme des améliorations au fonctionnement interne ensuite, cette chronologie n'est pas représentative de la réalité dans la mesure où les difficultés et les améliorations coexistent plutôt qu'elles ne se suivent.

### 5.3 Organisation du travail d'entretien des relations et d'autrui

Lors de l'introduction de ce chapitre, la *participation* a été distinguée du *travail coopératif* qui englobe l'ensemble du travail réel fait dans l'enceinte de la coopérative. La présente partie traitera donc d'une portion du travail réalisé à la coopérative dont les modalités n'ont pas encore été abordées. Il s'agit du travail d'entretien d'autrui et des relations entre membres, tel que défini dans le cadre théorique au moment de parler du sexage, accompli par et pour les membres, entre elles.

### 5.3.1 Le travail de *care* et le travail domestique

Dans *Qu'est-ce que le care?*, Molinier, Augier et Paperman (2009) retracent la définition donnée par Joan Tronto du *care*, c'est-à-dire toutes expériences ou activités qui visent « à apporter une réponse concrète aux besoins des autres – travail domestique, de soin, d'éducation, de soutien ou d'assistance, entre autres » (p. 11). Ce terme est parfois traduit par *souci des autres*. Selon Tronto (cité dans Molinier et *al.*, 2009), il est politiquement primordial de dénaturer le *care* trop souvent compris comme l'expression naturelle de qualités féminines. Elle propose par opposition d'envisager ce *care* en tant qu'activité et mise en pratique de savoirs et de compétences résolument acquises.

À la différence des conceptualisations du travail domestique forgées par les féministes matérialistes, le *care* aurait l'avantage d'inclure l'implication subjective du travail et le désavantage de lui imputer une dimension normative, comme si pour que le travail domestique soit du *care*, il faut qu'il soit accompli de manière non mécanique (Dussuet, 2017). Pour Dussuet (2017), puisque le travail domestique « implique des manières de faire spécifiques que l'on peut caractériser comme une "posture" d'attention à autrui », il pourrait, « au sens conceptuel de travail non rémunéré effectué dans un rapport social caractéristique de la sphère privée, [...] être analysé globalement comme *care* » (p. 109). Dans le cas présent, la conceptualisation en termes de travail de *care* permet de cibler des comportements ou des actions exercées *pour les autres* ou *pour la coopérative* et de mettre en évidence le travail d'entretien des relations entre membres (des sociabilités) et d'autrui (entretien physique et psychique) tel qu'il est mis en récit dans les entretiens.

### 5.3.2 Les niveaux individuel, interindividuel et collectif du travail de *care*

Vivre en coopérative implique d'entretenir des relations avec ses voisines, ne serait-ce que pour le temps des réunions de comités, du conseil d'administration ou des assemblées générales. À ces espaces-temps, ajoutons ceux qui sont organisés par le comité de bon voisinage et qui visent précisément la création de liens sociaux entre les femmes. En nature, ces moments de socialisation formalisés ne sont pas différents de ceux qui auraient lieu plus spontanément entre les membres; les sociabilités, dans le quotidien coopératif, font l'objet d'une attention constante de la part des femmes, autant pour le bien de la coopérative que pour celui des résidentes, que ce soit au moment de se croiser dans l'ascenseur ou de participer aux *Vendredis amicaux*<sup>97</sup>. Il est difficile de tracer la ligne entre le travail d'entretien des relations *entre* membres et celui, individualisé, d'entretien psychique et physique des autres. Les niveaux individuel, interindividuel et collectif se chevauchent à l'instar de la dichotomie formel/informel qui, si elle marque en théorie ce travail, n'est que peu significative en pratique.

Un exemple concret de la position occupée par le travail d'entretien des relations et d'autrui est donné par Marthe au sujet d'une initiative du comité de bon voisinage consistant à demander aux femmes ce qu'elles font, individuellement, afin d'« améliorer les conditions, les relations avec les femmes de la coop ». Ce projet s'inscrit dans le droit-fil de la mission du comité de « veille[r] à la bonne entente à l'intérieur de la coopérative » (*La Luciole*, régie interne, 2011) :

Quand le comité de bon voisinage m'a demandé « qu'est-ce que tu vas faire pour améliorer les relations entre les membres de la coopérative? », ben j'ai dit « j'vas continuer à faire ce que je fais, je vais les rencontrer personnellement, je vais prendre du temps à un moment donné "hey,

---

<sup>97</sup> Nom donné aux rencontres estivales hebdomadaires organisées par le comité de bon voisinage.

comment ça va, qu'est-ce que tu fais de bon". Je vais m'intéresser à des personnes, à des individus. » Parce que c'est comme ça qu'elle est la relation déjà, pis quand ça c'est là, après ça la collectivité, c'est beaucoup plus facile. C'est beaucoup plus évident.

Prendre des nouvelles des autres et s'intéresser à leur vie personnelle est ici une façon d'améliorer les relations entre femmes visant à la fois le bien-être des individus, de la relation qu'elles entretiennent et du collectif duquel elles font partie. À une initiative formelle élaborée par un comité, Marthe répond en rendant visible le travail effectué au quotidien.

Suivant une réflexion semblable, Françoise avance que lorsqu'elle sent qu'il est plus difficile pour une des membres de s'intégrer, elle prend le temps de s'arrêter pour demander des nouvelles, s'enquérir des membres de sa famille qu'elle sait être importants pour elle. En prenant soin, Françoise estime que le groupe se portera mieux puisque, selon sa philosophie, tout le monde a sa place à la coopérative. De même, la création des marraines citée plus haut, ainsi que d'autres pratiques mentionnées en annexe B, est à inclure dans ce travail d'entretien des relations dont l'étendue est difficilement saisissable.

### 5.3.3 Rapport au travail d'entretien des relations entre membres : une charge moins lourde que prévu

En se remémorant les premiers mois passés à la coopérative, certaines des femmes rencontrées énoncent que même si elles voyaient d'un bon œil les liens sociaux et affectifs qu'elles pourraient créer avec d'autres femmes, elles avaient peur de devoir partager avec elles une trop grande part de leur intimité. Denise raconte :

Moi au début, ce qui me faisait peur, c'était que ma voisine me dise « viens donc prendre un café! » Tu comprends, [...] que tout le monde veuille aller prendre un café chez tout le monde. Mais finalement c'est pas ça qui est

arrivé, pas du tout [...]. Mais j'étais pas la seule à penser comme ça, tu vois.  
Y en a d'autres qui avaient cette crainte-là.

Sylvie mentionne avoir pensé qu'elle subirait de la pression à devoir être toujours en groupe ou à devoir rendre des comptes sur ses absences. Ses plus grandes craintes, en postulant dans une coopérative, étaient de ne pas pouvoir « passer une semaine sans donner de signes à personne » lorsqu'elle aurait envie d'être seule et qu'il y ait trop souvent des voisines désirant prendre ou donner des nouvelles à sa porte.

Face à ces craintes et pour s'assurer de conserver une intimité tout en vivant dans un endroit où l'esprit d'entraide et de solidarité est valorisé, les femmes adoptent différentes techniques. À quelques reprises, on mentionne l'usage du téléphone qui évite d'aller cogner chez sa voisine à un moment inopportun, comme l'indique ce passage où Lucie explique pourquoi elle considère qu'elle est capable d'avoir une intimité en coopérative : « parce que y a jamais personne qui cogne à la porte. Moi et les autres, on s'appelle avant, “je peux-tu aller... je peux-tu traverser ?” [...] Moi, partout où je vais, j'appelle ». Pour une autre, il s'agira plutôt d'éviter d'entrer dans les détails de sa vie personnelle avec les autres femmes afin de la protéger. Pour certaines, ne pas participer à l'ensemble des activités sociales organisées par la coopérative est un moyen de valoriser les moments passés en solitaire. Puis, pour Thérèse, c'est plutôt simple; elle est « capable de dire non », ce qui fait qu'elle ne se sent pas envahie.

De manière générale, les participantes ne sentent pas leur intimité mise en péril par le fait de vivre à proximité de leurs voisines. Du point de vue des définitions données plus haut concernant le travail d'entretien des relations effectué à la coopérative, ces extraits dénotent d'abord une peur de se voir envahie par ce travail – qui deviendrait une obligation –, suivie d'un soulagement concernant la charge du travail d'entretien réel à effectuer individuellement.

#### 5.3.4 Rapport au travail d'entretien physique et psychique d'autrui : des solidarités ponctuelles

« Je vais te dire, un homme qui vieillit, y a ses petits bobos, ses problèmes de santé. Ça me tente pas d'être l'infirmière d'un homme »<sup>98</sup>. La volonté de ne pas être responsable de la santé d'un homme s'ajoute, chez certaines femmes, à celle d'être dégagée de leur entretien matériel pour justifier le désir de continuer à vivre seule. Mais comment alors penser les relations unissant les femmes lorsque l'une d'entre elles tombe malade ou se blesse? Parce que le vieillissement et les pertes d'autonomie temporaires qu'il peut engendrer sont bel et bien un sujet d'actualité à la coopérative.

À la lumière des entretiens, il apparaît que les différentes formes de soins portées aux autres femmes sont vécues comme de l'entraide ou de la solidarité. Quand Chantale se déchire le ligament du genou et ne peut pas sortir de son appartement durant deux mois, quelques-unes de ses voisines se relaient pour faire ses courses. De même, Chantale relate avoir aidé une ancienne voisine ayant une basse vision à faire quelques petites tâches chez elle. Le scénario se répète pour Denise qui est reconnaissante envers ses « voisines-amies », comme elle les appelle, de lui avoir offert leur aide alors qu'elle était malade et pour Thérèse qui a vu sa mobilité temporairement réduite en raison d'une opération aux jambes et dont les amies se sont assurées qu'elle ne manquait de rien. Ces moments d'entraide, même s'ils tiennent place dans des périodes marquées par la maladie ou les blessures physiques, sont perçus comme des marques de solidarité et sont remémorés de manière positive par les différentes membres.

---

<sup>98</sup> Entretien avec Rachel.

### 5.3.5 Collectivisation du travail de *care*

Dans le quatrième chapitre, le travail domestique a été traité en fonction de la pratique de la solitude résidentielle. Il a été question du sentiment de liberté acquis à l'égard de l'usage de son temps et de son espace par le refus de cohabiter avec un conjoint. Parallèlement, la mise en évidence des solidarités ponctuelles prenant forme dans les moments de perte d'autonomie temporaire et du geste de prendre des nouvelles des autres a révélé que les femmes ne cessent pas de prendre soin; elles le font, mais pour leurs voisines plutôt que pour un conjoint, et ce travail est collectivisé puisque « tout le monde le fait pour chacune »<sup>99</sup>. À l'inverse des modalités d'exécution entourant le travail domestique ou de *care* effectué préalablement dans la sphère privée, celui fait pour ses voisines, qu'il soit psychique ou physique, se traduit par une réciprocité et une collectivisation.

Les femmes se retrouvent donc dans la posture de celle qui *prend soin* ou *de qui l'on prend soin* en alternance. Et, lorsqu'elles ont besoin d'aide, elles prennent conscience que les autres sont là, qu'elles se relaient et s'organisent pour prendre soin, ensemble. Cet aspect de la vie en coopérative est d'ailleurs apprécié, contrairement à la contrainte que représente la charge d'autrui, imposée sur le mode du libre-accès aux corps des femmes dans la famille (Guillaumin, 1992). Cette proximité – ce partage de l'espace de la coopérative avec d'autres femmes – fait l'objet d'une organisation particulière telle que les soins prodigués à autrui ne relèvent pas de la disponibilité permanente du corps des femmes *pour* les autres femmes. De plus, l'imbrication des dimensions formelle et informelle a l'avantage de rendre visible l'étendue de ce travail d'entretien des relations et d'autrui – au sens d'« activités humaines de production du vivre en société » (Galerand et Kergoat, 2014, para. 22) – qui, dans les faits, produit la vie en

---

<sup>99</sup> Entretien avec Lucie.

coopérative, la rend possible. Le rapport à cette forme de mise au travail apparaît collectivisé et le rapport aux autres qu'elle entraîne plus égalitaire.

#### 5.4 Les hommes en creux du travail coopératif

Par le biais des questions posées en entrevue, les participantes ont été amenées à réfléchir sur les possibles avantages et désavantages de leur non-mixité en regard de l'accomplissement du travail coopératif. Deux tendances générales se sont dessinées au niveau des réponses :

- La coopérative bénéficierait de la logique et de la rationalité des hommes par rapport à l'émotivité des femmes;
- Les femmes de la coopérative tirent profit de la non-mixité qui les oblige à faire des apprentissages qu'elles ne feraient pas autrement.

Je précise que ces logiques sont concomitantes dans la mesure où elles sont mobilisées, en alternance, par les mêmes femmes, tout comme elles le sont par des femmes différentes, mais concernant un même enjeu. Ces deux tendances ne sont donc pas mutuellement exclusives et les contradictions qu'elles donnent à voir, loin d'être résiduelles, attestent du rapport ambivalent à la non-mixité des membres de *La Luciole*, comme je vais le montrer maintenant.

##### 5.4.1 La logique de la complémentarité naturelle des sexes

- a) Dans le travail en comités et au conseil d'administration : division sexuelle du travail et idée de Nature

Plus au moins marquée chez certaines participantes, la logique de la complémentarité naturelle des sexes est caractérisée par l'impression qu'être entre femmes constitue un

désavantage pour la prise de décision collective. Les hommes et les femmes ne penseraient pas de la même manière et, ce faisant, l'équilibre à la coopérative serait précaire en vertu d'une absence de « complémentarité naturelle » :

[Les hommes] ont une autre vision, même si on n'est pas toujours d'accord avec eux, y ont une autre façon de voir les choses, une autre façon de régler les problèmes. [...] Les hommes pis les femmes, on n'a pas les mêmes points de vue, [...] sont moins émotifs que nous autres, sont plus... Y a des femmes qui sont peut-être plus catégoriques, plus logiques, pis je pense que je suis peut-être dans cette gang-là, mais il y en a qui sont plus, plus émotives<sup>100</sup>.

Dans cet extrait, la logique et la rationalité des hommes sont valorisées au détriment de l'émotivité des femmes (les autres femmes dans l'extrait ci-dessus) qui apparaît comme un obstacle à la résolution de problèmes. Pour une autre, ce n'est pas spécifiquement la vision pragmatique associée aux hommes dont manquerait la coopérative, mais simplement l'opinion de ces derniers puisqu'hommes et femmes seraient « différents à la base »<sup>101</sup>. C'est donc à toutes fins pratiques que la mixité est perçue comme gage d'un processus plus éclairé et efficace.

Derrière cette idée que les hommes et les femmes possèdent des caractéristiques propres à leur nature, la notion de « différence entre les sexes » revêt une signification qui l'éloigne de la réalité matérielle des rapports sociaux. Selon Guillaumin (1979), si des différences existent bel et bien entre les hommes et les femmes, elles ne se situent pas au niveau d'une subjectivité propre liée à une anatomie différenciée, mais bien à celui des différents rapports au monde induits par l'appropriation sociale des femmes. L'indépendance des sexes, construite par l'idéologie de la complémentarité naturelle,

---

<sup>100</sup> Entretien avec une résidente; l'ensemble des citations contenues dans cette partie ne seront pas associées aux noms fictifs octroyés aux participantes.

<sup>101</sup> Entretien avec une résidente.

cache donc le fait que les classes de sexe sont en fait dépendantes, qu'elles existent par la relation antagonique qui les lie et non à l'extérieur de celle-ci.

Dans le cas présent, l'idée de Nature reconduite impute à la nature des femmes une émotivité originelle qui les empêcherait de réaliser efficacement le travail coopératif. Supposé que les hommes et les femmes existent naturellement, ces dernières seraient « “plus naturelles” que les hommes » (Guillaumin, 1978, p. 8). À l'inverse, au moment de régler des problèmes, les hommes, rationnels, facilitent le travail. Ceci rejoint les propos de Guillaumin (1979) concernant la « possibilité d'une énonciation égalitaire » entre deux éléments mis en relation par la notion de différence, ici les sexes masculin et féminin : quand l'on dit que « X et Z sont différents l'un de l'autre », ce que l'on dit en réalité, c'est que « X est différent de Z » (p. 14). L'égalité entre les deux termes de l'équation s'avère factice et la hiérarchie bien réelle. Le groupe des hommes est le référent, celui des femmes la marge.

J'attire l'attention, dans l'extrait susmentionné, sur l'interchangeabilité des caractéristiques dites masculines. Alors que celle-ci aurait le potentiel de défier l'idée de Nature plaçant les femmes du côté de l'instinct et de l'émotivité, elle ne semble pas remettre en cause la différence des sexes; même si une femme fait preuve de logique, cette caractéristique ne devient pas moins masculine. De surcroît, les femmes se voient valorisées par rapport à leur degré d'adoption d'attitudes masculines, ce qui ne modifie en rien les contenus idéologiques des catégories de sexe qui, hiérarchiquement institués, rendent l'interchangeabilité des qualités sexuées souhaitable dans un sens uniquement. Cette situation renvoie aux observations de Danièle Kergoat (2001) concernant la constitution du sujet sexué féminin. Son analyse des pratiques langagières d'ouvrières spécialisées donne à voir un syllogisme récurrent dans les discours produits qui éloigne les femmes de la possibilité même de se constituer en collectif. En effet, l'absence de solidarité et les jalousies sont dépeintes par les ouvrières rencontrées comme étant spécifiques à l'entre-femmes alors que, d'un même élan, elles déclarent que ces

caractéristiques ne s'appliquent pas à elles, individuellement. Par le fait même, elle rejette leur appartenance au groupe des femmes, ce qui pousse Kergoat (2001) à avancer que « toutes bases pour la création d'un collectif sont ainsi sapées » (p. 109). Bien que la jalousie ne soit pas en cause dans le présent contexte, l'émotivité attribuée aux autres femmes, qui signifie que celles qui font preuve de logique ne peuvent être des femmes, se présente sous la forme d'un syllogisme semblable. Ceci n'est pas sans rappeler l'un des éléments soulevés en première partie de ce chapitre concernant le constat que les rapports sociaux de sexe continuent d'agir même en contexte de non-mixité en vertu d'une division sexuelle du travail transversale conduisant à des rapports au travail sexués – différenciés et hiérarchisés – au sein même du groupe.

#### b) Des femmes qui se *chicanent*

« Les deux premières années, ça a été... y a des gens qui sont partis. Y en a au moins trois qui sont parties à cause qu'y avait de la chicane. Y a ça aussi, des fois, avec des femmes »<sup>102</sup>. En continuité avec les attributs jugés féminins mentionnés plus haut, l'idée que les femmes se chicanent davantage parce qu'elles sont des femmes donne du poids à l'argument voulant qu'avec des hommes, les assemblées générales se dérouleraient peut-être mieux. Les situations conflictuelles exacerbent la production de représentations naturalisées des hommes et des femmes :

Individuellement, toutes les femmes sont des femmes formidables. Individuellement, on a vraiment des belles membres, bonnes membres, des belles membres. Mais tout ça ensemble [...] Des fois je me suis surpris à me dire « ça serait-tu moins pire s'il y avait des hommes qui étaient témoins de ça? Les madames seraient-tu moins... partir en claquant la porte, elles feraient-tu ça? » Pis est-ce qu'elles se laisseraient aller à l'émotion comme ça? En même temps je me haïssais parce que je me disais « ah câline, je vais dans les préjugés, c'est poche que je pense ça ». Mais ça m'a tracassé,

---

<sup>102</sup> Entretien avec une résidente.

ça m'est venu à l'idée quand ça allait mal. [...] Je trouve que, je me demande si on n'aurait pas été plus nuancées, moins chicanières. C'était pas le beau côté des femmes, pour certaines réunions. Je me disais « me semble que ça se passerait pas de même si c'était mixte », mais je le sais pas<sup>103</sup>.

Cette membre est ambivalente face aux causes des chicanes; si l'argument de la nature est tentant, il n'est pas convaincant, notamment parce que ce ne sont pas l'ensemble des femmes qui tombent dans l'émotivité. Cependant, ce questionnement est explicite relativement à la place occupée par les femmes et par les hommes lors des assemblées, à savoir que la présence d'hommes inhiberait certains comportements des femmes établis comme étant problématiques. La mixité est donc vue d'un bon œil à partir du moment où le fait d'être entre femmes occasionne un déséquilibre, un trop-plein de nature et d'impulsivité, nuisant à l'accomplissement du travail et au maintien d'un climat agréable.

### c) Les femmes et les *chicanes*... avec les hommes

Les conflits qui sévissent entre *La Luciole* et leur co-proprétaire, dont le représentant est un homme, génèrent leurs lots de réflexions à l'endroit des rapports hommes-femmes. Les *féministes* et les *modératrices* sont parfois identifiées comme deux archétypes, les premières étant problématiques parce qu'elles sont la cause même des *chicanes* avec le co-proprétaire, les deuxièmes l'étant tout autant par leur passivité qui semble être la raison du prolongement des conflits. Les femmes sont à la fois trop

---

<sup>103</sup> Entretien avec une résidente. Bien que je n'aie pu faire l'observation directe de ces situations conflictuelles lors des assemblées générales ou des réunions, il est intéressant de comparer les réflexions de cette résidente aux observations des assemblées générales de mobilisations de chômeurs et chômeuses par Dunezat (2008) qui relève que « le fait [...] rare de quitter l'AG par énervement est masculin [...] ». Il relate alors que certains hommes « se spécialise[nt] dans cette pratique, tout en revenant plusieurs fois, étant donné que les femmes [...] s'efforç[ent] de les rattraper » (para. 28). À la coopérative, ce comportement survient et il est considéré comme étant typiquement féminin par plusieurs résidentes.

impulsives et trop passives, mais dans l'ensemble des scénarios, trop près de leur nature sexuée lorsqu'elles sont appelées à confronter des hommes.

#### 5.4.2 La logique de la compétition entre les sexes

a) Dans le travail en comités et au conseil d'administration : rompre avec la division sexuelle du travail

En contrepartie, il arrive que la non-mixité mette en évidence la nécessité de ne pas reproduire les mécanismes sexués de maximalisation/limitation qui nuiraient à l'apprentissage, par les femmes, de la gestion coopérative. *Prendre sa place* est une manière de dire, chez certaines, que la place assignée aux femmes ne convient pas et qu'il faut donc en *prendre* une autre. Associée à la non-mixité, cette expression statue sur la possibilité offerte par l'entre-femmes-seules au regard d'une prise de pouvoir – d'espace – au sein de la coopérative, bien que nous ayons vu précédemment qu'il ne suffit pas d'une absence d'hommes pour que les femmes s'emparent collectivement de la structure coopérative. La dichotomie maximalisation/limitation ne se résorbe pas dans un calcul quantitatif des espaces de pouvoir occupés, mais bien dans un arrimage entre possibilités et conditions d'accès.

C'est toutefois bel et bien une logique misant sur la compétition entre les hommes et les femmes au regard des opportunités de gérer la coopérative qui caractérise certaines des opinions entretenues à propos des effets de la non-mixité. Pour l'une d'entre elles, la non-mixité vient diminuer le risque de reproduire la division sexuelle du travail :

Je pense qu'il y a ben des madames « ah, monsieur chose est donc bon, ah monsieur chose connaît ça, ah monsieur chose a travaillé là-dedans », t'sais leur faire confiance. Pis il y a toujours un homme qui connaît plus ça. Au lieu que la madame... parce qu'on n'est pas des jeunes de 20 ans. On est des gens de notre génération. C'est des madames qui n'ont presque pas d'expériences de travail dans la gang. Donc, c'est sûr que l'homme a été

vu un petit peu plus longtemps comme sauveur, comme celui qui connaît, comme celui qui va à l'extérieur. [...] Quand tu peux pas te dire, « tel monsieur va le faire », regarde, c'est toi qui dois le faire. Ça aide à mon avis, ça motive, ça stimule à faire un effort pis à t'essayer parce qu'il n'y en a pas de monsieur qui va le faire à ta place<sup>104</sup>.

Pour une autre, c'est l'anticipation d'une lutte de pouvoir entre hommes et femmes pour les postes du conseil d'administration qui lui fait voir la non-mixité d'un bon œil. Une des participantes est également formelle sur les avantages potentiels de la présence d'hommes : « Aucun avantage. Je pense pas que ça nous donnerait un avantage au point de vue du travail. [...] On n'a pas besoin nécessairement d'un homme [...] on peut faire aussi bien sans qu'il y aille un homme ». Les femmes auraient donc la possibilité de faire les apprentissages nécessaires à la bonne gestion de la coopérative, si elles ne possèdent pas déjà ses compétences.

Cette logique est donc tributaire d'une non-mixité valorisée du point de vue de la mise à mal d'un accaparement, par les hommes, de tâches qui leur sont traditionnellement attribuées, soit les tâches en lien avec l'univers du travail salarié et celles issues de postes à plus fort pouvoir décisionnel.

#### b) Des femmes *seules* qui s'affirment

Dans la logique de la complémentarité naturelle des sexes, l'idée de Nature enjoint à penser les femmes comme étant incapables de s'entendre par nature en raison de leur trop forte émotivité; leur nature est la cause des conflits. Là n'est pas la seule explication avancée pour comprendre l'intensité des *chicanes* entre femmes. D'autres

---

<sup>104</sup> Entretien avec une résidente. Cette citation est intéressante dans la mesure où elle relaie les propos de Thérèse, citée plus haut (cf. Chapitre V, section 5.1.1), à propos de son impression que certaines membres s'en remettaient à ses compétences en matière de gestion pour ne pas s'impliquer à la présidence, ce qui vient corroborer que la hiérarchisation des tâches induite par les rapports sociaux de sexe peuvent se reproduire malgré l'absence d'hommes.

vont plutôt insister sur le fait que la coopérative regroupe des femmes vivant *seules* – des « survivantes »<sup>105</sup> – des femmes dont l'autonomie acquise s'exprime via la reconnaissance de la valeur de leurs opinions, parfois au détriment de l'opinion des autres. En ce sens, l'émotivité généralement allouée au sexe féminin se transforme en combativité qui, plus souvent qu'autrement, apparaît utile et non problématique. Les hommes ne sont là qu'en filigrane, comme ceux de qui il a fallu s'éloigner pour arriver à s'affirmer. On assiste alors à un double discours sur l'émotivité des femmes qui, dans tous les cas, est excessive : elle est nuisible et doit être régulée, tout comme elle est une arme de combat pouvant être repolitisée à l'avantage des femmes.

c) Les *chicanes* qui sont nécessaires entre les femmes et les hommes

Alors qu'elle condamne les revendications différentialistes qui « ser[ven]t les intérêts des dominants » (p. 13), Guillaumin (1979) suggère que la notion de différence peut éveiller une « protestation politique », dans la mesure où elle est utilisée pour dire que « nous ne sommes pas tant différentes DES hommes comme le prétend la fausse conscience, *que nous ne sommes différentes DE CE QUE les hommes prétendent que nous sommes* »<sup>106</sup> (p. 13). Cette volonté de se dégager d'une vision imposée de soi parce qu'on est une femme – et ici une femme seule âgée de plus de 50 ans – est véhiculée par certaines qui posent un regard critique sur l'attitude méprisante de leur co-proprétaire envers elles. Face au paternalisme qui leur est servi lorsqu'elles revendiquent de revoir les quotes-parts ou lorsqu'elles exigent une prise de responsabilité formelle concernant le problème de froid, les femmes réfutent l'idée qu'elles sont des « p'tites madames » à qui l'on peut « tricoter des pantoufles en *phentex* »<sup>107</sup>. Cette étiquette agit comme un rappel, parmi tant d'autres, de l'idéologie

---

<sup>105</sup> Entretien avec une résidente.

<sup>106</sup> Les majuscules et l'italique sont de l'auteure.

<sup>107</sup> Entretien avec une résidente.

de la différence sexuelle qui naturalise la domination et, dans le cas présent, attribue aux femmes de *La Luciole* une incapacité tacite à prendre en charge la coopérative. Une des femmes rencontrées décrit de cette façon la « transformation » qui survient à l'arrivée à la coopérative : « C'est qu'on arrive ici, on est toutes des *femmes*, pis on arrive toutes avec un certain bagage social. Pis là, on arrive ici, pis à un moment donné faut devenir des *gestionnaires*, faut s'impliquer. » Arriver *femmes* et devenir *gestionnaires* : face au co-proprétaire, le sujet de la domination ne peut être celui qui gère la coopérative et c'est ce dépassement des termes de la division sexuelle du travail que visent les femmes qui se *chicanent* avec leur co-proprétaire. Si les femmes de la coopérative ont mis du temps à confronter frontalement leur co-proprétaire, elles refusent désormais l'étiquette qu'on leur colle et qui a pour finalité de les décrédibiliser. Elles se posent en interlocutrices légitimes et à part entière.

#### 5.4.3 Quelle place pour les hommes dans le travail coopératif?

La première logique exposée, soit celle marquée par l'idéologie de la complémentarité naturelle des sexes, confère à la mise au travail masculine l'avantage d'être guidée par un don inné pour la bonne gestion, celle-ci étant forcément rationnelle et logique. Lorsqu'une femme accomplit ce travail de gestion avec succès, le même naturalisme s'applique – cette femme possède des qualités masculines – évacuant d'un coup l'idée que gérer efficacement une coopérative nécessite le développement de compétences spécifiques. Ce mécanisme rend donc difficile le déplacement des divisions du travail, et la mobilité au sein de la structure, alors que chacune des femmes est réputée posséder intrinsèquement les compétences propres à sa fonction dans la coopérative.

Suivant cette mouvance, l'impulsivité féminine responsable des conflits en assemblée bénéficierait de la rationalité masculine. Or, un ensemble de pratiques, relevant tant d'une réorganisation du travail prescrit que du travail d'entretien des relations et

d'autrui, sont bel et bien mises en place par les membres et elles répondent, du moins partiellement, à cette préoccupation vis-à-vis l'amélioration de l'atmosphère des assemblées générales. Mais lorsque c'est la nature des hommes qui est identifiée comme étant une solution potentielle, ce travail est invisibilisé et n'apparaît plus comme étant responsable du bon fonctionnement de la coopérative.

Dans la deuxième logique, celle de la compétition entre les sexes, les hommes possèdent des compétences que les femmes n'ont pas, mais puisque ces compétences sont réputées acquises, il est possible pour les femmes de la coopérative de les développer. En mettant l'accent sur les possibilités offertes aux femmes en matière d'apprentissage de la gestion immobilière par la non-mixité, on passe toutefois sous silence qu'une partie du travail, identifié comme étant un travail de *care*, n'a pas besoin de la mixité pour être accompli efficacement. Autrement dit, les incompétences acquises des hommes n'obtiennent pas le même traitement que celles des femmes. Ce travail de *care*, encore une fois, est en partie invisibilisé lorsqu'il est question de la mise au travail hypothétique des hommes à la coopérative.

### 5.5 Des espaces de participation multiples et hiérarchisés

L'implication dans la gestion formelle par le biais de la présence aux assemblées générales, aux comités et/ou au conseil d'administration définit ce que « participer » signifie en coopérative d'habitation. Tandis que ces temps de participation sont balisés, l'investissement subjectif des femmes auprès des autres n'est pas clairement défini; il tient place à l'intérieur même des espaces de participation officiels, tout comme en dehors de ceux-ci. Au terme de la présente analyse, il est clair que l'accomplissement du travail d'entretien d'autrui et des relations entre membres, partiellement reconnu via les réalisations du comité de bon voisinage, est une manière parmi d'autres de veiller au bon fonctionnement de la coopérative, de mettre en œuvre son droit à la participation.

Ceci invite à penser la participation non seulement comme un droit, mais comme une responsabilité qui ne se manifeste pas seulement dans les espaces prévus à cet effet. Ces divers espaces de participation doivent être visibilisés et pensés en interrelation. D'ailleurs, les multiples améliorations portées à l'organisation du travail prescrit, et qui vont dans le sens d'une reconnaissance des compétences relationnelles et d'une collectivisation des tâches, tendent à se développer en suivant les lignes organisationnelles du travail de *care* à la coopérative. Pour autant, « la catégorisation résiste à la non-mixité et ce qui est classé féminin (tâches, mais aussi attitudes, comportements, valeurs, etc.) reste inférieurisé » (Dussuet et *al.*, 2013, p. 13), bien que l'émotivité dite démesurée puisse être source d'une repolitisation de la part des résidentes.

## CONCLUSION

La revue de littérature a établi en quoi la notion de droit à la ville d'Henri Lefebvre (1968) doit être revisitée afin de prendre en compte les liens d'interdépendance entre les divers espaces-temps sociaux et d'éviter de réifier la dichotomie public/privé participant à la reproduction des rapports de sexe. Purcell (2009) parle alors d'un *droit à habiter l'espace* qui, en plus d'élargir la portée du droit à la ville, met l'accent sur le fait d'*habiter* en tant que mode d'occupation de l'espace centré sur l'appropriation et la participation collective. Ce faisant, le *droit à habiter l'espace* constitue un point de départ pertinent lorsque l'on s'intéresse aux rapports sociaux de sexe dans l'habitation communautaire.

Le survol historique du mouvement coopératif en habitation au Québec a montré que ce dernier s'est forgé autour de protestations contre l'urbanisation massive caractéristique de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle et contre l'acquisition de parcelles de ville toujours plus importantes par des promoteurs immobiliers dont les intérêts sont antinomiques à ceux des habitant.e.s. L'étude des innovations sociales dans le domaine de l'habitation s'est d'ailleurs saisie de cette question en détaillant les nouveaux rapports à la production, à la consommation et à la gouvernance sur lesquels repose le modèle coopératif québécois. À l'inverse du marché privé qui défend aux locataires d'avoir une prise sur leurs conditions de logement et de l'administration publique des logements de type HLM fondée sur une logique de dépendance envers l'État, la régulation associative de l'habitation communautaire sous-entend une appropriation de l'espace par ses habitant.e.s, tout comme son fonctionnement démocratique suppose une participation égalitaire aux décisions entourant la gestion de l'espace.

Une des limites de cette construction théorique concerne le genre de ces nouveaux rapports. Alors qu'une analyse féministe du *droit à habiter l'espace* en coopérative d'habitation pourrait se décliner en autant de manières de conceptualiser les rapports hommes-femmes, il a été choisi d'adopter une posture féministe matérialiste qui place le travail et son organisation au cœur de la (re)production des rapports de sexe (Galerand et Kergoat, 2013). De plus, dans l'optique de rendre compte du dynamisme de la relation de co-construction marquant l'espace et les rapports sociaux, l'organisation spatiale a été saisie via son interdépendance avec l'organisation du travail. L'analyse des entretiens individuels et de la documentation datant de la fondation de la coopérative d'habitation *La Luciole* a donc cherché à répondre à la question suivante : *de quelles manières le droit à habiter l'espace est-il négocié par les femmes des coopératives d'habitation vivant seules?* Je reviendrai ici sur les principaux éléments soulevés par ce travail qui permettent un éclairage nouveau sur la possibilité offerte par les coopératives en matière de participation et d'appropriation.

En me focalisant d'abord sur les documents rédigés par les fondatrices de *La Luciole* visant à expliciter les objectifs du projet, j'ai cherché à comprendre comment la coopérative agissait comme une solution aux besoins en habitation non comblés des femmes du quartier dans lequel elle est implantée. Mettant de l'avant la précarité des femmes seules qui avancent en âge, les fondatrices justifient le bien-fondé de *La Luciole* en la distinguant de la précarité des hommes qui ont aussi de la difficulté à se loger convenablement, par le biais de statistiques appuyant le fait que les femmes sont plus nombreuses à devoir fournir un taux d'effort supérieur à 25%. Également, elles précisent que bon nombre d'entre elles ont connu un parcours en emploi discontinu qui les aura désavantagées au moment de se séparer; la coopérative entend alors pallier cette pauvreté nouvelle dont leurs ex-conjoints ne font pas les frais. Pour les fondatrices, les besoins en logement des femmes sont issus de leur pauvreté, et leur pauvreté prend racine dans les rapports de classes, qui touchent des hommes et des femmes, et dans les rapports de sexe, qui placent les hommes et les femmes dans une relation

antagonique où le travail domestique des unes est exploité au profit des autres. Si cette pauvreté féminine est tributaire de la consubstantialité des rapports sociaux, il est pertinent d'examiner *La Luciole*, tout comme le modèle coopératif en habitation de manière générale, pour ce qu'elle signifie pour ses femmes, c'est-à-dire une réponse à des besoins en logement accrus par le fait de vivre seule et de vouloir continuer à le faire.

Ce résultat d'analyse est d'ailleurs corroboré par la partie subséquente portant sur les parcours en habitation antérieurs à l'arrivée en coopérative des femmes rencontrées. Malgré la diversité des trajectoires résidentielles, la stabilité locative dérivée de l'occupation d'un logement coopératif est mise en perspective avec les (im)mobilités forcées par la gentrification des quartiers et les nombreux déménagements effectués pour suivre un conjoint. Que ce soit pour mettre fin à ses déplacements ou prévenir ceux qui pourraient survenir dans le futur, la décision de vivre seule – de surcroît en coopérative – est socialement située pour ces femmes qui souhaitent exercer un contrôle sur leurs conditions de logement. Alors que les nombreuses critiques féministes du droit à la ville soutiennent que l'occupation de l'espace est marquée par les rapports de sexe autant que par les rapports de classe, ce chapitre, en exposant le caractère sexué des parcours en habitation des participantes, s'inscrit dans cette mouvance. Il confirme que la gentrification est un phénomène genré et qu'il existe d'autres types de déplacements, soit ceux qui poussent à suivre son conjoint en raison de son emploi, pouvant nuire à l'appropriation du territoire par les femmes. Les coopératives sont un moyen de s'ancrer pour de bon dans son logement et son quartier. Le *droit à habiter l'espace* se décline ici en un *droit à habiter seule*, dans une compréhension élargie de l'*habiter* admettant le droit de rester sur place et de créer un chez-soi ne risquant pas de se faire dérober. Dès lors, la revendication de ce droit, par l'entremise de la fondation de *La Luciole*, révèle la nécessité de considérer les acteurs et les actrices à la base de l'innovation sociale dans le champ de l'habitation comme ayant parfois des objectifs antagoniques en vertu de leur classe de sexe.

Dans le chapitre suivant portant sur les pratiques spatiales de la solitude résidentielle et de la non-mixité, j'ai articulé les résultats de l'analyse autour des sentiments de liberté et de sécurité issus de ces pratiques. D'abord, nous avons vu que derrière la volonté de vivre seule se cache celle de ne plus entretenir matériellement un conjoint, de pouvoir maîtriser son temps et son espace en fonction de ses envies et besoins. Le rapport à l'espace auquel mène la solitude résidentielle est teinté par la logique de la maximalisation de son emprise sur l'environnement – qu'il soit immédiat ou lointain, à l'échelle du logement ou de la ville – qui engendre, par le fait même, le sentiment de se posséder soi-même. Si pour Guillaumin (1992) l'acquisition d'une individualité par les membres de la classe des femmes est forcément difficile en raison de l'absorption constante de leur corporalité par d'autres individualités, soit celle des personnes dont l'entretien matériel leur est imposé, ne pas partager son logement devient en quelque sorte un moyen de s'appartenir, ce qui semble impossible dans le cadre d'une relation conjugale cohabitante. Devant la volonté des résidentes de rester seules pour rester maîtres de leur temps et de leur espace quotidiens, il importait de relativiser certaines conclusions de travaux rapportés par la revue de littérature qui assimilent les usages de l'espace de la ville associés aux tâches familiales à des usages proprement féminins. La présente analyse confirme l'importance de critiquer la perspective naturaliste qui laisse croire que les besoins des autres sont forcément des besoins de femmes; les discours recueillis montrent plutôt que les besoins des autres sont des besoins imposés aux femmes. Et cette imposition, du point de vue féministe matérialiste retenu, participe activement à la reproduction des rapports sociaux de sexe, tout comme son invisibilisation dans les discours scientifiques est une entrave au dépassement de ces rapports.

Puis, le sentiment de sécurité cité par certaines résidentes comme un des avantages de l'*habiter entre femmes seules* a été replacé au sein des parcours antérieurs en habitation marqués par les violences patriarcales. En rappelant certains événements impliquant des voisins intimidants ou des propriétaires aux remarques ouvertement sexistes, ainsi

qu'en précisant que ces violences sont évitées du moment que les femmes sont entre elles, les résidentes ont mis en évidence les restrictions au niveau de l'usage de l'espace qu'un climat hostile aurait le potentiel d'engendrer. C'est à ce niveau que la solitude résidentielle et la non-mixité peuvent être rapprochées : ces deux pratiques intronisent un rapport à l'espace défiant les injonctions sexuées qui commandent une spatialité cantonnée aux femmes au regard des obligations domestiques auxquelles elles sont astreintes et de la naturalisation de la vulnérabilité de leur corps qui leur impose de ne pas se soumettre aux dangers associés à l'espace public. Les notions de centralité et d'individualité, respectivement issues des théories de Lefebvre et de Guillaumin présentées dans ce mémoire, entrent en dialogue et font du corps des femmes le territoire premier, voire *central*, à être repris par les femmes elles-mêmes afin de s'assurer une mainmise sur d'autres espaces et de se sentir *habiter* leur logement et la coopérative.

Quand Purcell (2003) suggère que le droit à l'appropriation de l'espace sous-tendant le droit à la ville consiste à prioriser la valeur d'usage des lieux à leur valeur d'échange, il oublie de mentionner que les logiques capitalistes ne sont pas les seules à contraindre les pratiques spatiales. En réalité, il est possible d'user de l'espace autrement que dans une visée de rentabilité économique et d'en être quand même dépossédée; c'est du moins ce qu'auront éclairé les discours produits par les participantes au moment de discuter des avantages de l'entre-femmes-seules. Ce résultat vient renchérir sur l'analyse en termes d'innovation sociale qui postule que les coopératives d'habitation sont régies par un nouveau rapport de consommation en raison de la propriété collective qui les caractérise : la propriété collective formelle du modèle coopératif québécois ne peut être confondue avec la mise en œuvre réelle d'un droit à l'appropriation collectif des bâtiments possédés. Ceci implique que les rapports de sexe ne s'arrêtent pas à la porte des coopératives d'habitation et qu'ils participent à structurer ce type d'habitat.

Finalement, le dernier chapitre de l'analyse s'est saisi de l'organisation du travail réel accompli par les femmes de *La Luciole* que j'ai choisi d'appeler *travail coopératif*. Par cette expression, il s'agissait de rendre visible l'ensemble du travail effectué pour la coopérative ou pour ses membres, qu'il soit formel ou informel. Une première partie s'est concentrée à retracer les diverses difficultés à investir la structure coopérative, composée d'un CA et d'une assemblée générale, rencontrées par les résidentes au fil des années, individuellement et collectivement. Ces difficultés ont été rapportées au mode de fonctionnement prescrit par la formule coopérative. Le cadre théorique ayant mis en évidence que les rapports sociaux de sexe précèdent les groupes sexués, la structure, et son actualisation par les membres de *La Luciole*, renforce les principes de séparation et de hiérarchisation propres à la division sexuelle du travail, et ce malgré la non-mixité. Alors que Bouchard, Frohn et Morin (2010) avancent que le principe de démocratie sociale caractérisant le rapport de gouvernance en coopérative d'habitation est une innovation sociale, j'é mets l'hypothèse que ce modèle ne serait que partiellement innovant dans la mesure où l'organisation du travail coopératif formel s'impose sous la forme d'une hiérarchisation sexuée, déjà bien connue, des rôles occupés et des tâches réalisées.

Une deuxième partie s'est concentrée sur les améliorations au fonctionnement mises en place par les résidentes. La création du poste de coordonnatrice au comité de secrétariat et l'instauration d'un principe de marrainage ont exemplifié que la formalisation de nouvelles pratiques passait par une collectivisation du travail formel visant une meilleure répartition des responsabilités, une augmentation de l'accessibilité à l'information et une amélioration du climat en assemblée générale. En adoucissant l'organisation hiérarchique du travail, ces pratiques, qui ne se réduisent pas aux exemples sélectionnés, ont contribué à ce que les heures noires<sup>108</sup> de la coopérative

---

<sup>108</sup> Expression utilisée par plusieurs résidentes pour parler des premières années d'existence de la coopérative, depuis la constitution de son CA.

soient choses du passé. Hood et Woods (1994), dans leur étude sur la participation des femmes habitant un logement social en Grande-Bretagne, observent que plus le fonctionnement des groupes de locataires est régi par des règles prescrivant des rôles définis, plus les femmes auront tendance à réduire leur implication :

« Women often begin by getting together and sharing out tasks among themselves, without having formally elected “officers”. Tenants’ groups often start informally, and often manage very well at the start without formal rules, constitutions and standing orders. However, local authority and housing association landlords operate formally, especially in relation to decision-making. [...] they usually only have knowledge and experience of achieving anything through a structure controlled by rules, standing orders, constitutions and formal frameworks. The difficulty, therefore, is to find a way of ensuring that some form of representative and accountable structure develops, without too tight a formal framework that defeats the continuing input of the women who have started the group » (p. 71).

Sans suggérer que l’absence de structure formelle annonce forcément une plus grande égalité dans la participation<sup>109</sup>, ce passage dénonce l’imposition d’une organisation hétéronome qui se ferait au détriment de l’implication des femmes. Ceci invite à penser le droit à la participation, tributaire du *droit à habiter l’espace*, de pair avec le type de structure organisationnelle choisie afin de mener à bien un projet commun.

Par la suite, c’est le travail d’entretien des relations et d’autrui, aussi nommé travail de *care*, que l’analyse a éclairé en soulignant qu’il est, au même titre que le travail coopératif formel, une manière de s’assurer de la santé sociale de *La Luciole*. Mise en perspective avec le travail d’entretien d’un conjoint exercé dans le cadre d’une relation de couple cohabitante, la posture d’attention aux besoins d’autrui telle que décrite par les résidentes s’opère plutôt selon les principes de la réciprocité et de la collectivisation; les membres prennent soin les unes des autres en alternance et se mettent à plusieurs

---

<sup>109</sup> Pour une critique mettant de l’avant la facticité du sentiment d’égalité émergeant des « structures sans structure », voir Freeman (1972-73).

pour s'aider. Ces solidarités, qui émergent surtout lorsqu'une des résidentes vit une situation où son autonomie est temporairement réduite ou une situation difficile émotionnellement, sont ponctuelles et ne nuisent pas à la préservation de l'intimité et du sentiment d'exercer un contrôle sur son temps et son espace. En rapportant les conclusions de Labit et Chaland (2010) concernant les bienfaits de la solidarité réciprocaire pour la création de liens sociaux dans l'habitat solidaire destiné aux personnes vieillissantes dans la revue de littérature, j'ai précisé en quoi ce type de relations était réputé s'opposer aux liens de dépendance caractéristique des établissements étatiques de prise en charge du vieillissement. À ces propos, j'ajoute que la division du travail de *care* réalisé par les résidentes s'oppose à celle qui, dans les discours, est rattachée aux responsabilités familiales. Plus souvent qu'autrement, ce travail réalisé pour un conjoint a été décrit comme étant unidirectionnel. *L'habiter entre femmes seules* signifie donc de ne pas avoir à s'occuper d'autres personnes qui ne nous rendent pas la pareille, tout en ne devenant pas dépendantes de ces soins matériel, physique ou psychologique fournis.

En dernière partie, les représentations sexuées constitutives du rapport au travail coopératif ont été classées en deux catégories, soit celle tirant leur origine de l'idée que les hommes et les femmes sont naturellement complémentaires et celle opposant les intérêts des hommes et ceux des femmes. Les outils théoriques proposés par Guillaumin (1978) pour étudier la face idéologique des rapports sociaux de sexe auront montré en quoi l'idéologie naturaliste, attribuant aux hommes et aux femmes des caractéristiques propres, participe à la dévaluation du féminin en lui accolant une émotivité et une impulsivité originelles difficilement conciliables avec un travail coopératif formel qui demande de faire preuve de rationalité efficace. Cette rhétorique, qui accompagne la division du travail, rigidifie la hiérarchisation des rôles et nuit à l'appropriation de la structure organisationnelle, tout en passant sous silence le travail de *care* et les pratiques mises en place qui bénéficient autant à la coopérative. De plus, si la reconnaissance des opportunités d'apprentissage offertes aux femmes par

l'absence d'hommes à la coopérative fait fi de l'idéologie naturaliste, le travail de *care* ne fait pas l'objet du même traitement, c'est-à-dire que la non-mixité n'est pas explicitement reconnue comme utile à l'accomplissement de ce travail. Les défis auxquels ont été confrontées les membres de *La Luciole* au cours des dernières années peuvent être imputés en partie au mode de fonctionnement inadapté prescrit. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'organisation du travail coopératif est dynamiquement agie par les résidentes en tant qu'elles sont également susceptibles de reproduire les rapports genrés qui consolident les hiérarchisations.

### *Limites*

Alors que les formes de l'appropriation sociale des femmes se renouvellent au rythme des reconfigurations des rapports de production comme le disaient Juteau et Laurin en 1988, il faut toucher un mot sur ce que l'analyse de la solitude résidentielle, en tant que pratique sociale et spatiale, nous apprend sur la situation des femmes vivant seules en coopérative d'habitation rencontrées, au regard de l'appropriation individuelle et collective. Comme démontré, le refus de vivre avec un homme amène son lot d'avantages pour ces femmes qui n'ont plus à faire pour l'autre et qui se retrouvent ainsi à faire usage de l'espace et du temps dans leur propre intérêt, d'autant plus que cette maîtrise sur leurs déplacements et le déroulement de leur journée se concrétise en un rapport à soi positif découlant de la possession de son corps-sujet. Il faut cependant rendre évidentes les limites de l'approche adoptée concernant la division du travail domestique. Avançant en chapitre IV que la solitude résidentielle consiste en une manière de rendre caduque la négociation du partage du travail domestique, j'ai omis d'insister sur le caractère individuel de cette pratique.

Vivre seule est une condition d'entrée à *La Luciole*, mais également une condition de maintien, c'est-à-dire que si l'une des femmes choisit de vivre avec son conjoint, elle devra quitter la coopérative. Or, supposé que c'est spécifiquement le fait de ne pas

partager son logement avec un homme qui engendre les avantages ci-haut mentionnés, il y a fort à parier que la cohabitation fera revivre les insatisfactions liées au non-partage du travail domestique. D'ailleurs, cette possibilité est évoquée par deux participantes qui jugent que la règle de la coopérative concernant la solitude résidentielle les sauve d'une négociation du partage des tâches domestiques dont elles ne sont pas certaines qu'elles ressortiraient gagnantes. À ce propos, Nathalie dira que la règle d'une personne par logement lui permet de se protéger, qu'elle lui rend la tâche de s'imposer et de dire non plus facile: « Je me protège, je me suis pris quelque chose pour me protéger. Je pense que je me suis pris quelque chose pour me protéger avant d'être plus forte moi-même, peut-être, c'est plus facile de dire non ».

Même si ces craintes ne se reflètent pas dans la majorité des propos des participantes, la séparation équitable des tâches domestiques entre conjoint et conjointe dépendrait d'une combinaison de la capacité des femmes à s'imposer et, surtout, de la bonne volonté de leur conjoint. La distinction entre relations sociales et rapport social mise de l'avant par Danièle Kergoat (2005) est en cela éclairante :

Les relations sociales sont immanentes. Elles apparaissent entre des individus concrets (et non des groupes sociaux) au fil des rencontres. Le rapport social, lui, est antérieur à la rencontre et postérieur à elle (les pratiques sociales peuvent le faire bouger). Les relations sociales peuvent dévaster un individu, elles ne font bouger en rien les rapports entre les groupes sociaux auxquels ces individus appartiennent (p. 98).

Autrement dit, bien que la solitude résidentielle déplace « [l]es lignes de tension » en repoussant le partage du travail ménager à l'extérieur de la relation conjugale, « le rapport social hommes/femmes reste inentamé » (Kergoat, 2005, p. 99). Par ailleurs, ce n'est pas parce que les participantes n'effectuent pas ce travail pour l'homme avec lequel elles sont en couple – si elles sont dans une relation amoureuse ou affective – que celui-ci ne compte que sur lui-même pour réaliser l'ensemble des tâches associées à son entretien. Nous ne savons effectivement rien de ceux-ci.

Une autre limite de ce travail qui mérite d'être nommée est celle de la représentativité de l'échantillon de participantes sélectionnées au regard de la diversité des réalités des femmes qui vivent seules en coopérative. Non seulement il n'est pas certain que le profil socioéconomique et le parcours de vie des résidentes rencontrées soient représentatifs de ceux des autres résidentes de *La Luciole*, encore faut-il préciser que l'analyse réalisée ne peut être généralisée à d'autres contextes sans nuance. Je pense entre autres aux femmes seules vivant en coopérative d'habitation – forcément mixte – qui ont encore des enfants à charge, qui sont lesbiennes et/ou qui sont plus jeunes que les femmes de l'échantillon. Sur ce dernier point, la question de l'âge et du vieillissement n'aura d'ailleurs pas été politisée autant que je l'aurais voulu, considérant qu'il s'agit là d'un critère d'admissibilité à *La Luciole*. Alors que d'autres membres de projets d'habitation communautaire non-mixte situés à l'étranger insistent sur l'importance de penser le sexe et l'âge simultanément, telles que les Babayagas (Clerc, 2007), une mise en relation systématique de ces deux éléments aurait certainement été intéressante ici.

Au sein du cadre théorique, la consubstantialité des rapports sociaux a été avancée comme un outil nécessaire à la réalisation du présent mémoire. Toutefois, force est de constater que la complexité du « nœud » (Kergoat, 2012, p. 126) formé par les rapports sociaux n'aura été que sommairement traitée. D'abord, sachant que 18% des résident.e.s des coopératives d'habitation québécoise sont né.e.s à l'extérieur du Canada (CQCH, 2017), les données recueillies n'ont pas permis de traiter des rapports de race, tant d'un point de vue des trajectoires résidentielles individuelles que de l'organisation collective du travail coopératif, notamment en raison de l'absence de personnes racisées ou n'étant pas d'origine canadienne au sein de l'échantillon. Il s'agit là d'une limite importante de ce travail. Ensuite, au-delà du fait que le fonctionnement organisationnel prescrit repose sur la reproduction des rapports sociaux (de sexe), les rapports de classe n'ont pas fait l'objet d'une analyse matérialiste rigoureuse qui aurait signifié d'observer comment ces rapports se reproduisent activement au sein de la

coopérative, ainsi que comment ils structurent les spatialités de la solitude résidentielle et de la non-mixité. Deux des explications potentielles relatives à ce manquement sont que le terrain privilégié de la recherche est défini par son rejet des logiques capitalistes et que l'homogénéité de la situation actuelle en habitation des femmes rencontrées tend à masquer la diversité de leur statut économique et de leur parcours de vie.

### *Pistes de recherche*

L'institutionnalisation du modèle coopératif québécois en habitation assure la pérennité du droit au logement des citoyen.ne.s s'engageant dans une coopérative. Il serait toutefois pertinent d'observer cette institutionnalisation du point de vue de ce qu'elle empêche en termes de liberté d'action pour les collectif d'habitant.e.s. Chez les résidentes de *La Luciole*, la rigidité dans l'application des règles gouvernementales au regard de la maximisation de l'espace habité a été soulevée comme une contrainte à l'appropriation de l'espace. Un des exemples fournis concerne l'impossibilité de créer une cuisine collective à l'intérieur même des murs de la coopérative et qui, aux yeux de certaines, aiderait les membres à s'accompagner plus humainement dans la perte d'autonomie et d'énergie graduelle qu'entraîne le vieillissement. Un regard plus attentif sur les dynamiques de pouvoir régissant l'aménagement des espaces coopératifs déterminerait en quoi des lieux donnés d'avance ont le potentiel de reproduire des spatialités sexuées. De plus, pendant que *vivre sans homme* a été comparé avec le fait de vivre une relation de couple cohabitante à l'intérieur des précédents chapitres, il aurait été fort édifiant de pouvoir croiser les discours recueillis avec ceux d'hommes seuls vivant en coopérative d'habitation et d'ainsi voir la recomposition des rapports sociaux de sexe sous un autre angle.

La radicalité du droit à la ville – devant être transposée à la conceptualisation en termes de *droit à habiter l'espace* privilégiée ici – vient de son indissociabilité d'avec l'utopie d'un monde sans classes. Le cheminement intellectuel effectué dans le cadre de cette

recherche m'aura conduite à penser que l'actualisation de ce droit collectif ne peut se faire, de surcroît, sans un dépassement des classes de sexe. La présence de femmes vivant seules dans les coopératives d'habitation a été politisée de manière à refuser l'explication de leur surreprésentation comme un destin naturel résultant de leur plus longue espérance de vie ou de leur propension « naturelle » à s'entraider. Ce faisant, le développement de coopératives d'habitation doit se penser avec la transversalité des rapports sociaux de sexe afin d'éviter, notamment, que le travail réalisé en coopérative contre un rabais au loyer devienne une autre forme de travail gratuit majoritairement exécuté par les femmes et que la conciliation travail salarié/domestique/coopératif devienne une autre manière de démultiplier les temps sociaux de travail pour les femmes.

Pour terminer, *La Luciole* est certes un lieu circonscrit dans l'espace du quartier Ste-Louise, mais le groupe de femmes qu'elle rassemble, lui, ne peut être réduit aux résidentes actuelles. La volonté de faire honneur aux femmes « qui se sont battu[es] » avant elles pour que cette coopérative voit le jour, qui sont « allé[es] faire des représentations à la mairie de Ste-Louise » et qui, « mois après mois, se présentaient, demandaient un terrain, parlaient de la coop », comme le dit Myreille, est synonyme d'un collectif disséminé dans le temps, mais dont l'objectif serait transmis d'une génération à l'autre. Et cet objectif sera repris par « une relève »<sup>110</sup>, c'est-à-dire des femmes prêtes à continuer à faire vivre le projet, mais qui ne perdraient pas de vue sa visée principale de donner aux femmes dans la cinquantaine la possibilité de « prendre un nouveau chemin »<sup>111</sup>. Dans un désir de filiation avec ces femmes du passé et celles de l'avenir, les femmes de *La Luciole* prennent collectivement une place – *leur* place – et se donnent le droit d'*habiter* l'espace pour elles-mêmes.

---

<sup>110</sup> Entretien avec Rachel.

<sup>111</sup> Entretien avec Myreille.

## ANNEXE A

### GRILLE D'ENTRETIEN

#### Thème 1 – Le parcours en habitation

**Pouvez-vous me raconter votre arrivée à la coopérative, la manière dont vous avez été amenée à vous joindre à cette coopérative en particulier?**

*Questions de relance :*

- Est-ce que cela fait longtemps que vous êtes impliquée dans la coopérative?
  - Depuis combien de temps résidez-vous dans la coopérative?
  - Comment aviez-vous entendu parler de la coopérative?
  - Saviez-vous qu'il s'agissait d'une coopérative pour femmes âgées de 50 ans et plus vivant seules avant d'y appliquer?
  - Habitez-vous à Ste-Louise avant d'emménager à la coopérative? Si oui, depuis combien de temps? Êtes-vous attachée à ce quartier?
  
- Pourquoi avoir choisi cette coopérative?
  - Si vous n'habitez pas ici, appliqueriez-vous pour d'autres coopératives?
  - Quels sont les avantages personnels que vous retirez d'habiter en coopérative?
  - Qu'est-ce qui vous intéresse dans le modèle coopératif plus que dans le modèle locataire-propriétaire privé?

**Pouvez-vous me parler de vos autres expériences en habitation avant d'arriver ici, des endroits où vous avez habité et des personnes avec qui vous avez habité?**

*Questions de relance :*

- Avant d'arriver à la coopérative où habitez-vous?
  - Avez-vous toujours habité seule? Avec qui habitez-vous?
  - Avez-vous déjà habité avec des hommes?
  - Est-ce que vos déménagements ont concorde avec des changements importants dans votre vie? Si oui, lesquels?
  - Comptez-vous rester ici longtemps?
  
- Diriez-vous que vivre seule est un choix assumé ou une situation subie?
  - Quels sont les avantages et les désavantages à vivre seule?

Thème 2 – La participation

**Pouvez-vous me parler du fonctionnement de la coopérative, des différents comités de travail et de la manière dont les tâches sont réparties entre vous?**

*Questions de relance :*

- Participez-vous aux assemblées générales de la coopérative?
  - Avez-vous l'impression de pouvoir exprimer votre point de vue durant ces assemblées?
  
- Est-ce que certains conflits ont déjà émergé par rapport à la gestion de la coopérative?
  - Sur quoi portaient ces conflits?
  - Comment ont-ils été résolus?

**Pouvez-vous me parler de votre implication au sein de la coopérative, des différentes tâches que vous effectuez, de vos responsabilités et de la place que prend cette implication dans votre quotidien?**

*Questions de relance :*

- Pour les comités d'entretien, de finances, de sélection, de secrétariat ou de bon voisinage et conseil d'administration
  - Pouvez-vous me parler des tâches de ce comité, de la manière qu'elles sont réparties et de la manière que les décisions sont prises?
  - Avez-vous des tâches préférées? Lesquelles et pourquoi?
  - Quelles tâches aimez-vous le moins et pourquoi?
  - Avez-vous l'impression de développer des habiletés particulières en participant à ce comité, y a-t-il des choses que vous n'aviez jamais faites auparavant?
  
- Pouvez-vous me dire comment vous arrivez à concilier la participation à la vie en coopérative et votre emploi/vie personnelle?

**Pouvez-vous me raconter comment vous en êtes venues à mettre sur pied le comité vieillissement, ce qui est attendu de ce comité et l'importance qu'il prend pour vous?**

*Questions de relance :*

- Quelles sont les principales tâches de ce comité?
  - Est-ce que le vieillissement est un sujet qui revient souvent à la coopérative?
  - Comment le vieillissement est-il envisagé à la coopérative?
  - Pensez-vous que les hommes et les femmes vivent les mêmes défis en vieillissant?

### Thème 3 – Les représentations de la non-mixité

**Que pensez-vous de la règle de non-mixité? Pouvez-vous me dire ce que cela implique concrètement pour vous, si elle est importante pour vous et pourquoi?**

*Questions de relance :*

- Pensez-vous que la règle de non-mixité est nécessaire et pourquoi?
  - Pensez-vous qu'il devrait y avoir davantage de coopératives non mixtes et pourquoi?
  - Est-il important pour vous que la coopérative conserve sa vocation?
  - D'après votre expérience actuelle, quels sont les avantages à vivre entre femmes?
  - D'après votre expérience actuelle, quels sont les désavantages à vivre entre femmes?
  - Que pensent vos proches, famille, amies de votre choix de logement?
- Hypothétiquement, qu'est-ce que la présence d'hommes à la coopérative changerait au quotidien?
  - Dans les réunions de comités officielles, les assemblées générales et le conseil d'administration?
  - Dans les interactions quotidiennes informelles?
- Pensez-vous que votre coopérative est en fait un projet féministe et pourquoi?

**Pouvez-vous me parler de vos relations avec les autres résidentes?**

*Questions de relance :*

- Comment qualifieriez-vous vos relations avec les autres résidentes?
  - Sont-elles vos amies?
  - Sont-elles des voisines comme les autres?
  - Diriez-vous que vous prenez soin d'autres résidentes ou bien que d'autres résidentes prennent soin de vous? Dans quels cas et de quelle manière?

Questionnaire sociodémographique oral

- Avez-vous actuellement un emploi rémunéré?
  - Quel est cet emploi?
  - Êtes-vous à la retraite? Quelle a été votre occupation principale avant d'être à la retraite?
  - Êtes-vous impliquée dans d'autres activités ou du travail non rémunéré? Par exemple de bénévolat, des loisirs, etc.?
  - Présentement, quelles sont vos sources de revenus?
  
- Dans quelle tranche de montant de revenu annuel vous situez-vous?
  - Moins de 20 000\$
  - Entre 20 001\$ et 30 000\$
  - Entre 30 001\$ et 40 000\$
  - Entre 40 001 et 55 000\$
  - Entre 55 001\$ et 70 000\$
  
- Bénéficiez-vous d'un supplément au loyer?
  
- Quel est le votre niveau de scolarité?
  
- Avez-vous des enfants?
  - Combien?
  - Quels âges ont-ils?
  
- Quel âge avez-vous?
  
- Êtes-vous mariée, célibataire, divorcée, veuve ou autre?
  - Depuis combien de temps?
  
- De quelle origine êtes-vous?

## ANNEXE B

### NOUVELLES PRATIQUES FORMALISÉES

- Amélioration de l'accès à l'information
  - Les bulletins d'information

L'idée que tout le monde soit au courant des détails des différents dossiers est un point récurrent dans les discours des participantes. Elle est identifiée comme un aspect de l'organisation à améliorer : « Du fait que je suis sur le CA, j'ai accès à l'information. [...] c'est parce que nous à un moment donné, on est tout le temps au courant de tout ce qui se passe. À un moment donné, on se rend pas compte qu'il y a ben des membres qui ont pas eu l'information »<sup>112</sup>. C'est dans cette perspective que pour favoriser la participation et rendre les assemblées plus efficaces, un bulletin d'information diffusant l'essentiel des choses à savoir concernant certains dossiers, qui seront par exemple traités lors d'une assemblée générale à venir, a été créé et est maintenant diffusé à la coopérative.

---

<sup>112</sup> Entretien avec Myreille.

- La gestion documentaire

En questionnant Rachel sur les tâches potentielles qu'elle aimerait exercer à la coopérative dans un avenir rapproché, elle mentionne son ambition d'améliorer la gestion documentaire en s'attelant aux archives :

Moi j'aimerais le secrétariat, mais les archives. [...] Ce qui a fait défaut, c'est que les dossiers sont pas documentés, mal documentés. On veut échanger, discuter, une dit une chose, l'autre dit autre chose. On a l'information, juste monter les dossiers, rassembler tout ça que tout le monde dise la même chose, t'sais.

Même son de cloche chez Françoise qui entrevoit d'un bon œil le moment où elle pourra « perfectionner » le classement des documents dans l'ordinateur pour trouver l'information plus efficacement. Alors que ce travail s'accomplit déjà individuellement à l'initiative de quelques membres davantage impliquées au niveau du comité de secrétariat, la motivation de Rachel et Françoise à l'effet de mieux organiser la documentation de la coopérative s'accompagne de celle que ce travail bénéficie à toutes, à la coopérative de manière générale.

- Amélioration de la répartition des tâches
  - Les mandats confiés à l'extérieur du CA et les comités temporaires

La création de groupes d'étude ou de comités *ad hoc* – notamment sur la légalisation du cannabis, le vieillissement et le froid – est une pratique de plus en plus courante à la coopérative dans le but d'impliquer davantage de personnes au sein des dossiers. De plus, deux membres mentionneront qu'il est désormais ancré dans le fonctionnement de la coopérative que le conseil d'administration, afin de se décharger de certains dossiers, confie des mandats à une ou plusieurs membres. À ce titre, la recherche d'informations juridiques concernant un dossier important a été attribuée à une membre

ne siégeant pas sur le conseil d'administration, mais dont les trouvailles seront partagées en assemblée générale. Selon le même principe, la refonte du contrat de membre a été remise à deux autres personnes afin d'alléger le travail du CA.

○ Le comité vieillissement

Un comité chargé d'étudier la question du vieillissement des membres de *La Luciole* a été formé dans le but de documenter les besoins futurs des divers comités advenant une perte de capacités chez certaines, ou simplement une incapacité à prendre en charge le même nombre de tâches qu'actuellement. Le vieillissement individuel des membres est pensé en fonction de ses effets sur les autres en regard des tâches à accomplir. *Ne pas être un fardeau* est ainsi avancé par quelques-unes des femmes rencontrées pour évoquer leur volonté de ne pas nuire au maintien de la coopérative par leur moindre implication éventuelle. Malgré le désir partagé de soutenir l'ensemble des membres et d'adopter une attitude compréhensive à l'endroit de celles qui, de manière permanente, diminueraient substantiellement leurs heures d'implication, les membres ne sont pas dupes de la surcharge de travail que cela implique pour les autres, tel que le montrent les propos d'une participante :

Donc, c'est sûr qu'en tant que coopérative, on a des valeurs de solidarité entre les membres, de soutien et tout. En même temps, en parallèle à ça, y a le fait qu'il faut qu'on fasse des tâches, pis si y en a une qui peut rien faire quasiment, ben les autres faut qu'on prenne plus, sur nous. [...] Donc c'est ça, c'est de dire qu'est-ce qu'on fait, comment on va prévoir, planifier des choses de sorte qu'on puisse composer avec cette situation-là possiblement.

Dans le même ordre d'idées, Lucie considère que, dans le comité des finances, davantage de personnes devraient être formées à un plus grand nombre de tâches afin de favoriser une rotation entre les membres et d'éviter de se retrouver devant une

impasse advenant que l'une d'entre elles soit dans l'impossibilité de s'acquitter de ses responsabilités temporairement.

- Amélioration de la répartition du temps de parole en assemblée
  - Les tours de parole

L'instauration de tours de parole, qui ici s'apparentent à des tours de table où l'on demande l'avis de l'ensemble des membres sans exception sur un sujet donné, fut évoquée comme une solution à la disparité dans les prises de parole. Par contre, il semble que cette façon de faire n'ait pas retenu l'attention souhaitée :

Moi j'ai proposé à l'occasion qu'on fasse des tours de paroles. Sur certains sujets, c'est intéressant d'entendre celle qui a jamais dit un mot, pis l'autre qui est à côté. Mais bon, les gens qui étaient à l'animation voyaient pas ça nécessaire, fa'que ça a pas fonctionné.<sup>113</sup>

Cette tentative de modification au déroulement des assemblées dénote que les propositions de celles qui ne sont pas en charge ne sont pas toujours prises en compte . Mais il s'agit bien là d'une tentative de modification du fonctionnement dans l'optique d'augmenter la participation de certaines membres en assemblée.

- Les compétences relationnelles

Le comité de sélection a pour principale tâche d'évaluer le potentiel de nouvelles candidates selon les besoins de la coopérative. Au fil des ans, le spectre des compétences recherchées a été élargi pour inclure non seulement celles concernant la gestion financière et immobilière, mais également les compétences relationnelles. Dès

---

<sup>113</sup> Entretien avec une résidente.

lors, des femmes ayant « des qualités de médiatrice »<sup>114</sup> sont recherchées, bien qu'il soit parfois difficile, sur la base d'une entrevue, de jauger ses qualités.

Mettre l'accent sur les compétences en matière de relations humaines plutôt que sur les compétences techniques se fait également à l'intérieur même des comités. Pour Myreille, c'est pour ses compétences d'animatrice, qu'elle a pu développer dans le cadre de son emploi, qu'elle est responsable de son comité parce qu'autrement, c'est elle « la personne [...] qui a le moins de compétences en administration, en gestion, en Excel tout ça ». D'ailleurs, elle a accepté d'être la responsable et de siéger au CA, à la condition de recevoir de l'aide de la part des autres membres du comité jugées plus compétentes, ce qui semble fonctionner.

---

<sup>114</sup> Entretien avec Myreille.

## BIBLIOGRAPHIE

- Achin, C. et Rennes, J. (2009). La vieillesse : une identité politique subversive. *Mouvements*, (3), 133-142.
- Acker, J. (2006). Inequality Regimes. Gender, Class, and Race in Organizations. *Gender & Society*, 20(4), 441-464.
- Addley, E. (2015, 16 février). Cohousing : “It Makes Sense for People with Things in Common to Live Together”. *The Guardian*. Récupéré de <https://www.theguardian.com/society/2015/feb/16/co-housing-people-things-common-live-together-older-people>
- Anadòn, M., Masson, D., Tremblay, M. et Tremblay, P.A. (1990). Les collectives de femmes : une démocratie sororale. *Nouvelles pratiques sociales*, 3(2), 57-70.
- Battagliola, F. et Combes, D. (1990). Historicité et dynamique des rapports sociaux de sexe... vers un effort de périodisation. Dans F. Battagliola, D. Combes, A.M. Daune-Richard, A.M. Devreux, M. Ferrand et A. Langevin (dir.), *À propos des rapports sociaux de sexe. Parcours épistémologiques* (2<sup>e</sup> éd.) (p. 77-116). Paris : Collection du Centre de sociologie urbaine.
- Beaudry, M., Fontan, J.-M. et Rodriguez, P. (2009). Histoire de la coopérative d’habitation La Clé des Champs, 1983-2008. *Cahiers du RQRP-ÉS*.
- Beebejaun, Y. (2017). Gender, Urban Space, and the Right to Everyday Life. *Journal of Urban Affairs*, 39(3), 323-334.
- Biau, V. et Bacqué, M.-H. (2010). *Habitats alternatifs : des projets négociés?* Paris : Plan Urbanisme Construction et Architecture.
- Bidet-Mordrel, A., Galerand, E. et Kergoat, D. (2016). Analyse critique et féminismes matérialistes. Travail, sexualités(s), culture. *Cahiers du Genre*, 3(4), 5-27.

- Bigo, M. (2017). Les mobilités résidentielles des femmes à la retraite : entre réajustements contraints et aspirations nouvelles. *Enfances Familles Générations*, (17). Récupéré de <https://journals.openedition.org/efg/1459>
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogenes*, 1(225), 70-88.
- Billette, V. et Lavoie, J.-P. (2010). Introduction : Vieillissements, exclusions sociales et solidarités. Dans M. Charpentier, N. Guberman, V. Billette, J.-P. Lavoie, A. Grenier et I. Olazabal (dir.), *Vieillir au pluriel. Perspectives sociales* (p. 1-22). Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Bondi, L. (1992). Gender and Dichotomy. *Progress in Human Geography*, 16(1), 98-104.
- Bouchard, L. (1997). Principes féministes en milieu coopératif. *Reflets*, 3(2), 156-165.
- Bouchard, M. (2009). L'habitation communautaire au Québec, un bilan des trente dernières années. *Revue internationale de l'économie sociale*, (313), 58-70.
- Bouchard, M. et Gagnon, M. (1998). *L'habilitation (empowerment) dans les organisations coopératives : cinq cas de gestion de coopératives d'habitation*. Montréal : Chaire de coopération Guy-Bernier.
- Bouchard, M. et Hudon, M. (2005). Le logement coopératif et associatif comme innovation sociale émanant de la société civile. *Revue Interventions économiques*, (32), 1-14.
- Bouchard, M. et Hudon, M. (2008). *Se loger autrement au Québec : le mouvement de l'habitat communautaire, un acteur du développement social et économique*. Montréal : Éditions Saint-Martin.
- Bouchard, M., Frohn, W. et Morin, R. (2010). Le logement communautaire au Québec : apports et limites d'une innovation sociale. *Lien social et politiques*, (63), 93-103.

- Boucher, J. L. (2006). Habitat et innovation sociale : croisement entre économie sociale, mouvements sociaux et intervention publique. *Économie et solidarités*, 37(1), 68-93.
- Brenton, M. (1999). Co-operative Living Arrangements Among Older Women. *Local Environment*, 4(1), 79-87.
- Buckingham, S. (2010). Examining the Right to the City from a Gender Perspective. Dans A. Sugranyes et C. Mathivet (dir.), *Cities for All. Proposals and Experiences towards the Right to the City* (p. 57-62). Santiago : Habitat International Coalition.
- Carlos, A.F.A. (2012). Le droit à la ville comme projet de nouvelle société. *L'homme et la société*, 3(185-186), 65-81.
- Cattan, N. et Clerval, A. (2011). Un droit à la ville ? Réseaux virtuels et centralités éphémères des lesbiennes à Paris. *Justice spatiale*, (3), 1-19.
- Chabaud, D. et Fougeyrollas, D. (1978). Travail domestique et espace-temps des femmes. *International Journal of Urban and Regional Research*, 2(1-3), 421-431.
- Chabaud-Rychter, D., Fougeyrollas-Schwebel, D. et Sonthonnax, F. (1985). *Espace et temps du travail domestique*. Paris : Librairie des Méridiens.
- Chau, H.S., Pelzelmayer, K. et Schwiter, K. (2018). Short-Term Circular Migration and Gendered Negotiation of the Right to the City : The Case of Migrant Live-In Care Workers in Basel, Switzerland. *Cities*, (76), 4-11.
- Chivallon, C. (2001). Les géographies féministes. Un plaidoyer convaincant pour la constitution de connaissances « situées ». Dans J.-F. Staszak, B. Collignon, C. Chivallon, B. Debarbieux, I. Géneau de Lamarlière et C. Hancock (dir.), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines* (p. 57-94). Paris : Éditions Belin.
- Chivallon, C. (2003). Une vision de la géographie sociale et culturelle en France. *Annales de géographie*, 112(634), 646-657.
- Clerc, T. (2007). La maison des Babayagas. *Gérontologie et société*, 30(1), 251-253.

- Clerval, A., Fleury, A., Rebotier, J. et Weber, S. (dir.). (2015). *Espace et rapports de domination*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Clerval, A. et Le Renard, A. (2015). Genre, espace et imbrication : des rapports de domination. Introduction. Dans A. Clerval, A. Fleury, J. Rebotier et S. Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (p. 213-216). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Clerval, A. et Delphy, C. (2015). Le féminisme matérialiste, une analyse du patriarcat comme système de domination autonome. Dans A. Clerval, A. Fleury, J. Rebotier et S. Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (p. 217-229). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Collignon, B. (2001). La géographie radicale à la recherche d'un nouveau souffle. Dans J.-F. Staszak, B. Collignon, C. Chivallon, B. Debarbieux, I. Généau de Lamarlière et C. Hancock (dir.), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines* (p. 131-165). Paris : Éditions Belin.
- Concertation en développement social de Ste-Louise (CDSSL) (2015). *Vers un plan de développement social pour Ste-Louise. État de situation à Ste-Louise*. Ville du Québec.
- Condon, S., Lieber, M. et Maillachon, F. (2005). Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines. *Revue française de sociologie*, 46(2), 265-294.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) (2017). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation*. Récupéré de <http://www.cooperativehabitation.coop/wp-content/uploads/2019/02/CQCHenqu%C3%AAte2017.pdf>
- Costes, L. (2010). Le droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique? *Espaces et sociétés*, 1(140-141), 177-191.
- Costes, L. (2014). Néolibéralisation et évolution du « droit à la ville ». *Justice spatiale*, (6), 1-12.
- Coutras, J. (1993). La mobilité des femmes au quotidien : un enjeu des rapports sociaux de sexes? *Les annales de la recherche urbaine*, (59-60), 163-170.

- Coutras, J. (1996). *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris : Armand Colin et Masson.
- Dagenais, H. (1980). Les femmes dans la ville et dans la sociologie urbaine : les multiples facettes d'une même oppression. *Anthropologie et sociétés*, 4(1), 21-36.
- Darab, S., Hartman, Y. et Holdsworth, L. (2017). What Women Want : Single Older Women and their Housing Preferences. *Housing Studies*, 1-19.
- Daune-Richard, A.M. et Devreux, A.M. (1992). Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique. *Recherches féministes*, 5(2), 7-30.
- Delphy, C. (2003). Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager »? *Nouvelles Questions Féministes*, 22(3), 47-71.
- Delphy, C. (2013[1975]). Pour un féminisme matérialiste. Dans C. Delphy, *L'ennemi principal. 1. Économie politique du patriarcat* (3<sup>e</sup> éd.) Paris : Éditions Syllepse.
- Delphy, C. (2013). *L'ennemi principal. 1. Économie politique du patriarcat* (3<sup>e</sup> éd.). Paris : Éditions Syllepse.
- Desroches, M.-È. (2015). L'analyse intersectionnelle et l'approfondissement de la compréhension des violences sexistes par Femmes et villes international. *Recherches féministes*, 28(2), 81-100.
- Desroches, M.-È. (2018). Le logement comme clé pour le droit à la ville des femmes. *Métropoles*, (22), 1-22.
- Desroches, M.-È. et Trudelle, C. (2015). Transformation des quartiers centraux, mobilisation et évolution du droit à la ville pour les femmes : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal. *Recherches sociographiques*, 56(2-3), 481-503.
- Disabled Women's Network of Canada – Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN-RAFH Canada) (2014). *Fiche d'information : femmes en situation de handicap et logement*. Récupéré de [https://www.dawncanada.net/media/uploads/page\\_data/page-267/francais\\_-\\_logement\\_-\\_january\\_2014\\_\(1\).pdf](https://www.dawncanada.net/media/uploads/page_data/page-267/francais_-_logement_-_january_2014_(1).pdf)

- Dunezat, X. (1998). Des mouvements sociaux sexués. *Nouvelles questions féministes*, 19(2), 161-195.
- Dunezat, X. (2008). La division sexuelle du travail militant dans les assemblées générales : le cas des mouvements de « sans ». *Amnis*, (8), s. p.
- Dunezat, X. (2016). La sociologie des rapports sociaux de sexe : une lecture féministe et matérialiste des rapports hommes/femmes. *Cahiers du Genre*, 3(4), 175-198.
- Dussuet, A. (2017). Le « travail domestique » : une construction théorique interrompue. *Recherches féministes*, 30(2), 101-117.
- Dussuet, A., Flahault, É. et Loiseau, D. (2013). Le genre est-il soluble dans les associations féministes? *Cahiers du Genre*, 2(55), 5-17.
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC) (2018). *La déclaration sur l'identité coopérative*. Récupéré de <https://fhcc.coop/wp-content/uploads/2018/05/A-vision-resource-for-co-ops-FR.pdf>
- Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) (2015). *Guide des ressources sur l'accessibilité universelle*. Récupéré de [http://assets.fechimm.coop.s3.amazonaws.com/uploads/documents/document/176/GuideAU\\_Avril-2018.pdf](http://assets.fechimm.coop.s3.amazonaws.com/uploads/documents/document/176/GuideAU_Avril-2018.pdf)
- Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) (2016). Dossier participation : le défi de mobiliser. *Cité Coop*, 3(5).
- Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) (2017). *Les coopératives d'habitation : présence des femmes, pouvoir des femmes*. Récupéré de <http://fechimm.coop/fr/femmes>
- Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) (2018a). *Rapport d'évaluation des besoins. Les coopératives d'habitation : présence des femmes, pouvoir des femmes*. Récupéré de <http://assets.fechimm.coop.s3.amazonaws.com/uploads/documents/document/335/rapport-evaluation-projet-femmes-avril2018.pdf>

- Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) (2018b). *Histoire du mouvement coopératif en habitation*. Récupéré de <https://fechimm.coop/fr/historique-coop>
- Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) (2019). *Guide conciliation travail/famille/implication pour les coopératives d'habitation*. Récupéré de [http://agrtq.qc.ca/wp-content/uploads/2-Guide-CTFI\\_VF.pdf](http://agrtq.qc.ca/wp-content/uploads/2-Guide-CTFI_VF.pdf)
- Fenster, T. (2005). The Right to the Gendered City : Different Formations of Belonging in Everyday Life. *Journal of Gender Studies*, 14(3), 217-231.
- Flahault, É. (2009). *Une vie à soi. Nouvelles formes de solitude au féminin*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Fontan, J.-M., Hamel, P. et Morin, R. (2012). *Ville et conflits. Action collective, justice sociale et enjeux environnementaux*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Fortin, A. (1987). Les lieux de sociabilité et de la solidarité féminine. *Cahiers de géographie du Québec*, 31(83), 157-175.
- Fougeyrollas-Schwebel, D. (2000). Travail domestique. Dans H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré et D. Senotier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme* (p. 235-240). Paris : Presses universitaires de France.
- Fougeyrollas-Schwebel, D. (2005). Controverses et anathèmes au sein du féminisme français des années 70. *Cahiers du Genre*, 2(39), 13-26.
- Freeman, J. (1972-73). The Tyranny of Structurelessness. *Berkeley Journal of Sociology*, 17, 151-164.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2010). *Femmes, logement et pauvreté : sortir du privé, un enjeu de société!* Récupéré de [http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/FRAPRU\\_femmes\\_2010\\_v\\_web.pdf](http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/FRAPRU_femmes_2010_v_web.pdf)

- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2019). *Dossier noir. Femmes, logement et pauvreté*. Récupéré de <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/DNFemmes2019.pdf>
- Galerand, E. et Kergoat, D. (2008). Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail. *Nouvelles questions féministes*, 27(2), 67-82.
- Galerand, E. et Kergoat, D. (2013). Le travail comme enjeu des rapports sociaux (de sexe). Dans M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs* (p. 44-51). Paris : La Découverte.
- Galerand, E. et Kergoat, D. (2014). Les apports de la sociologie du genre à la critique du travail. *La nouvelle revue du travail*, (4), s. p. Récupéré de <http://journals.openedition.org/nrt/1533>
- Gascon, M.-H. et Olazabal, I. (2011). Le logement social pour aînés à Montréal, un enjeu de taille. *Diversité urbaine*, 11(1), 137-142.
- Gauthier, È., Joannette, J.-Y., et Latendresse, A. (2008). Le droit à la ville. *À bâbord*, (22), s. p. Récupéré de <https://www.ababord.org/Le-droit-a-la-ville>
- Gilow, M. (2015). Déplacements des femmes et sentiment d'insécurité à Bruxelles : perceptions et stratégies. *Brussel Studies*, (87), 1-10.
- Gouëset, V. et Séchet, R. (2017). La géographie sociale en débats. Dans *L'espace en partage. Approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux* (p. 1-21). Rennes : Presses universitaires de Rennes. Récupéré de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01566435>
- Goyer, R. (2018). Positionnements éthique et politique en recherche auprès de personnes vulnérables : le cas d'une recherche auprès de locataires vivant des problèmes de salubrité. *Recherches qualitatives*, (23), 114-127.
- Grinschpoun, M.-F. (2012). *Construire un projet de recherche en sciences humaines et sociales. Une procédure de mise en lien*. Paris : Enrick B. Editions.
- Guillaumin, C. (1978). Pratique du pouvoir et idée de Nature. (1) L'appropriation des femmes. *Questions féministes*, (2), 5-30.

- Guillaumin, C. (1979). Question de différence. *Questions féministes*, (6), 3-21.
- Guillaumin, C. (1992). Le corps construit. Dans *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature* (p. 117-142). Paris : Paris Côté-femmes.
- Haicault, M. (1983). La Doxa de sexe, une approche du symbolique dans les rapports sociaux de sexe. *Recherches féministes*, 6(2), 7-20.
- Haicault, M. (1984). La gestion ordinaire de la vie en deux. *Sociologie du travail*, 26(3), 268-277.
- Haicault, M. (2000). *L'expérience sociale du quotidien. Corps, espace, temps*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Haicault, M. et Mazzella, S. (1996). Femmes et hommes retraités : des figures urbaines de mobilité circulante. *Recherches féministes*, 9(2), 137-146.
- Hancock, C. (2002). Genre et géographie : les apports des géographies de langue anglaise. *Espace, populations, sociétés*, (3), 257-264.
- Hancock, C. et Lieber, M. (2017). Refuser le faux dilemme entre antisexisme et antiracisme. Penser la ville inclusive. *Les annales de la recherche urbaine*, (112), 16-25.
- Hancock, C., Blanchard, S. et Chapuis, A. (2018). Banlieusard.e.s Claiming a Right to the City of Light : Gendered Violence and Spatial Politics in Paris. *Cities*, (76), 23-28.
- Harvey, D. (2008). The right to the city. *New Left Review*, (53), 23-40.
- Hérin, R. (1986). Une géographie des rapports sociaux. *Espace géographique*, 15(2), 108-110.
- Hérin, R. (2015). Modes de production et rapports sociaux de domination : une relecture de cinquante ans de recherche dans l'Espagne du Sud-Est. Dans A. Clerval, A. Fleury, J. Rebotier et S. Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (p. 121-133). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Holm, A. (2010). Urbanisme néolibéral ou droit à la ville. *Multitudes*, 4(43), 86-91.

- Hood, M. et Woods, R. (1994). Women and Participation. Dans R. Gilroy et R. Woods (dir.), *Housing Women* (p. 58-74). Londres : Routledge.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2017). *Le bilan démographique du Québec*. Québec : Gouvernement du Québec. Récupéré de <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2017.pdf>
- Jaspard, M. (2005). Les violences envers les femmes : une reconnaissance difficile. Dans M. Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés* (p. 148-156). Paris : La Découverte.
- Juteau, D. et Laurin, N. (1988). L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux « mères porteuses ». *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 25(2), 183-207.
- Juteau, D. et Laurin, N. (1997). *Un métier et une vocation. Le travail des religieuses au Québec, de 1901 à 1971*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Kergoat, D. (2001). Le syllogisme de la constitution du sujet sexué féminin. Le cas des ouvrières spécialisées. *Travailler*, 2(6), 105-114.
- Kergoat, D. (2005). Rapports sociaux et division du travail entre les sexes. Dans M. Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés* (p. 94-101). Paris : La Découverte.
- Kergoat, D. (2012). Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux. Dans *Se battre, disent-elles...* (p. 125-140). Paris : La Dispute.
- Labit, A. (2009). L'habitat solidaire. Expériences de femmes vieillissantes. *Multitudes*, 2(37-38), 247-252.
- Labit, A. (2013). Habiter et vieillir en citoyens actifs : regards croisés France-Suède. *Retraite et société*, 2(65), 101-120.
- Labit, A. et Chaland, K. (2010). L'habitat groupé autogéré en France et en Allemagne : Perspectives d'avenir dans le contexte du vieillissement démographique. *Espace, populations, sociétés*, (1), 131-142.

- Latendresse, A. (2008). Le néolibéralisme dévore la ville. *À bâbord*, (22), s.p.  
Récupéré de <https://www.ababord.org/Le-neoliberalisme-devore-la-ville>
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville* suivi de *Espace et politique*. Paris : Éditions Anthropos.
- Légaré, O., Laverdière, S. et Dugas, M. (2012). Les coopératives d'habitation au Québec : histoire et membres fondateurs au Québec. *Bulletin d'information de la Société d'habitation du Québec*. Récupéré de <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022083.pdf>
- Lieber, M. (2002). Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté? *Nouvelles Questions Féministes*, 21(1), 41-56.
- Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Lister, R. (1997). *Citizenship. Feminist Perspective*. London : Macmillan Press Ltd.
- Loi sur les coopératives*, RLRQ, c. C-67.2. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-67.2/>
- Louargant, S. (2002). De la géographie féministe à la « Gender Geography » : une lecture francophone d'un concept anglophone. *Espace, populations, sociétés*, (3), 397-410.
- Louargant, S. (2015). Penser la métropole avec le genre. *Travail, genre et sociétés*, 1(33), 49-66.
- Maison des Babayagas (La). (s.d.). *La Maison des Babayagas*. Récupéré de <https://www.lamaisondesbabayagas.eu>
- Martin, P.Y. (1990). Rethinking Feminist Organizations. *Gender & Society*, 4(2), 182-206.
- Massey, D. B. (1994). *Space, Place and Gender*. Cambridge : Polity Press.

- Mathieu, N.-C. (dir.). (1985). *L'arraisonnement des femmes : essais en anthropologie des sexes*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Mathieu, N.-C. (2013[1971]). Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe. Dans N.-C. Mathieu, *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe* (p. 19-40). Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.
- Mathieu, N.-C. (2013[1989]). Identité sexuelle/sexuée/de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre. Dans N.-C. Mathieu, *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe* (p. 209-245). Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.
- Matrix. (1984). *Making Space. Women and the Man Made Environment*. London : Pluto Press.
- McDowell, L. (1993). Space, Place and Gender Relations : Part I. Feminist Empiricism and the Geography of Social Relations. *Progress in Human Geography*, 17(2), 157-179.
- Molinier, P., Laugier, S. et Paperman, P. (2009). *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*. Paris : Payot.
- Mosconi, N., Paoletti, M. et Raibaud, Y. (2015). Le genre, la ville. *Travail, genre et sociétés*, 1(33), 23-28.
- Nadeau, C. (2018). Le logement : lutter ensemble pour un droit. Dans F. Saillant, *Lutter pour un toit. Douze batailles pour le logement au Québec* (p. 9-14). Montréal : Les Éditions Écosociété.
- Organisation des Nations Unies (ONU) (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, art. 11.
- Parker, B. (2011). Material Matters : Gender and the City. *Geography Compass*, 5(6), 433-447.
- Pereira, I. (2015). La structuration de l'espace par les rapports sociaux. Dans A. Clerval, A. Fleury, J. Rebotier et S. Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (p. 111-120). Rennes : Presses universitaires de Rennes.

- Pereira, E.M. et Perrin, M. (2010). Le droit à la ville. Cheminements géographique et épistémologique (France-Brésil-International). *L'information géographique*, 1(75), 15-36.
- Purcell, M. (2003). Citizenship and the Right to the Global City : Reimagining the Capitalist World Order. *International Journal of Urban and Regional Research*, 27(3), 564-590.
- Purcell, M. (2009). Le droit à la ville et les mouvements urbains contemporains. *Rue Descartes*, 1(63), 40-50.
- Purcell, M. (2014). Possible Worlds : Henri Lefebvre and the Right to the City. *Journal of Urban Affairs*, 36(1), 141-154.
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) (2018). *40 ans de luttes du RCLALQ pour le droit au logement 1978-2018*. Montréal.
- Réat, P., Gurtner, M. et Baehler, D. (2014). Les choix résidentiels des couples : motivations, arbitrages et logiques de genre parmi les classes moyennes supérieures urbaines, *Bulletin de la société géographique de Liège*, 63(2), 51-65.
- Rolnik, R. (2014). Place, Inhabitation, and Citizenship : the Right to Housing and the Right to the City in the Contemporary Urban World. *International Journal of Housing Policy*, 14(3), 293-300.
- Rose, G. (1993). *Feminism and Geography. The Limits of Geographical Knowledge*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Saillant, F. (2018). *Lutter pour un toit. Douze batailles pour le logement au Québec*. Montréal : Les Éditions Écosociété.
- Séchet, R. (2012). Des difficultés des géographes français à prendre au sérieux les femmes. Expériences vécues à l'Ouest dans les années 1970-1980. Dans *Masculins féminins : Dialogues géographies et au-delà. Actes du colloque, Grenoble, 2012*. Récupéré de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01342053>

- Séchet, R. (2017). Géographe féministe à l'ombre de la classe. Dans *Géographies féministes. Théories, pratiques, engagements. Actes du colloque, Paris, 2017*. Récupéré de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01574255>
- Simard, J. (2017). La participation de personnes vieillissantes dans les comités logement à Montréal : composer avec l'exclusion territoriale. *Lien social et politiques*, (79), 175-192.
- Société d'habitation du Québec (SHQ) (2019). *Supplément au loyer*. Récupéré de [http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/supplement\\_au\\_loyer.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/supplement_au_loyer.html)
- Staszak, J.-F., Collignon, B., Chivallon, C., Debarbieux, B., Généau de Lamarlière, I. et Hancock, C. (dir.). (2001). *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*. Paris : Éditions Belin.
- Staszak, J.-F. (2001). Les enjeux de la géographie anglo-saxonne. Dans J.-F. Staszak, B. Collignon, C. Chivallon, B. Debarbieux, I. Généau de Lamarlière et C. Hancock (dir.), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines* (p. 7-21). Paris : Éditions Belin.
- Tabet, P. (1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*. Paris : L'Harmattan.
- Treleaven, S. (2017, 11 janvier). How a Group of Female Seniors Decided to Forgo a Retirement Home for a Co-Living Space. *Canadian Living*. Récupéré de : <https://www.canadianliving.com/life-and-relationships/community-and-current-events/article/how-a-group-of-female-seniors-decided-to-forgo-a-retirement-home-for-a-co-living-space>
- Vacchelli, E. et Kofman, E. (2018). Special Section on Gendering the Right to the City : Critical Perspectives. *Cities*, 76, 1-57.
- Vaiou, D. et Lykogianni, R. (2006). Women, Neighbourhoods and Everyday Life. *Urban Studies*, 43(4), 731-743.
- Valentine, G. (1989). The Geography of Women's Fear. *Area*, 21(4), 385-390.

Ville du Québec (2014). *Profil des ménages et des logements. Quartier de Ste-Louise*.  
Ville du Québec.

Wekerle, G. (1988). Canadian Women's Housing Cooperatives : Case Studies in  
Physical and Social Innovation. Dans C. Andrew et B. M. Milroy (dir.), *Life  
spaces : Gender, household, employment* (p. 102-140). Vancouver :  
University of British Columbia Press.

Woolf, V. (1996 [1929]). *Une chambre à soi*. Paris : Éditions 10/18.